

Solvabilité et Situation Financière 2021



SOMMAIRE

3

SYNTHÈSE

11

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Activité • Résultats de souscription • Résultats des investissements
Résultats des autres activités • Autres informations

20

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Informations générales sur le système de gouvernance • Exigences de compétence et honorabilité
Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
Système de Contrôle Interne • Fonction d'Audit interne • Fonction Actuarielle
Sous-traitance • Autres informations

36

PROFIL DE RISQUE

Risque de souscription • Risque de marché • Risque de crédit
Risque de liquidité • Risque opérationnel
Autres risques importants • Autres informations

47

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Actif • Provisions techniques • Autres passifs • Impôts différés
Méthodes de valorisations alternatives • Autres informations

55

GESTION DU CAPITAL

Fonds propres • Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis
Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul de solvabilité requis
Différences entre la formule standard et le modèle interne utilisé
Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis • Autres informations

65

ANNEXES

Bilan détaillé • QRT (États de reporting quantitatif) publics du groupe La Mutuelle Générale,
La Mutuelle Générale Solo, MG Union Solo, Mutaris Caution Solo
Glossaire

Synthèse

Activité et résultats	05
Système de gouvernance	07
Profil de risque	08
Valorisation à des fins de solvabilité	09
Gestion du capital	09

SYNTHÈSE

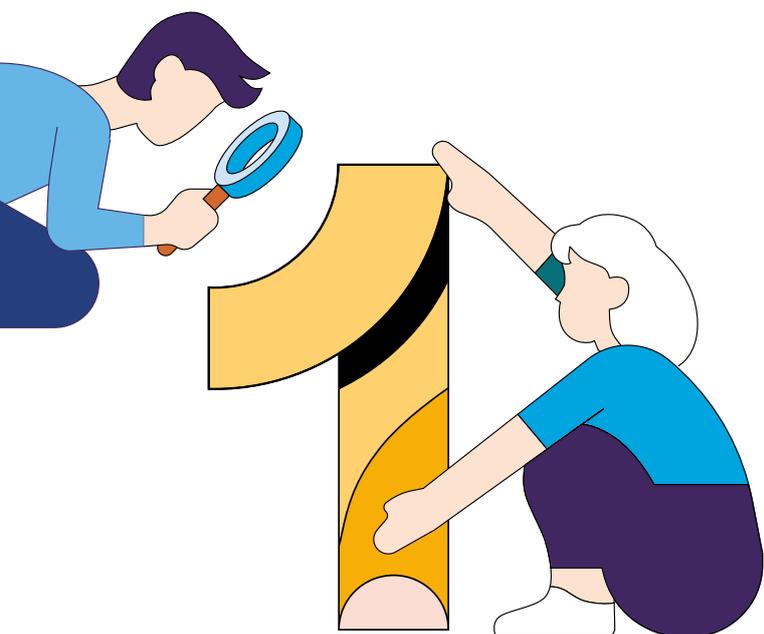
INTRODUCTION

Les principaux enjeux portés par la Directive Solvabilité II sont de garantir les engagements d'assurance vis-à-vis des assurés, la survie des entreprises d'assurances dans les périodes difficiles, mais aussi faciliter leurs activités au sein de l'Union européenne. Cette directive européenne, entrée en application le 1^{er} janvier 2016, impose ainsi aux entreprises d'assurances de disposer d'un niveau de fonds propres suffisant, de mettre en place une gouvernance des risques et de respecter des critères en matière gestion et de surveillance. Elle exige également des assureurs qu'ils soient transparents auprès du public sur les informations essentielles concernant leur solvabilité et leur situation financière.

C'est l'objet même de ce rapport SFCR (Solvency and Financial Conditions Report) Unique pour le groupe La Mutuelle Générale qui présente successivement :

- L'activité du groupe La Mutuelle Générale et de ses entités ;
- L'organisation de sa gouvernance des risques ;
- Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé ;
- La valorisation du bilan du Groupe ;
- Les exigences de « SCR* (Solvency Capital Requirement) » et le niveau de couverture par les fonds propres.

Ce rapport, présenté à la commission des Finances et des Risques, a été validé par le Conseil d'administration le 6 avril 2022 et mis en ligne sur le site internet lamutuellegenerale.fr



*Glossaire en annexe du document.

**Nouvelle dénomination sociale suite à l'AG du 30/06/2021.

LE GROUPE LA MUTUELLE GÉNÉRALE

Le groupe La Mutuelle Générale est constitué d'une entité dominante, La Mutuelle Générale, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, de deux unions également régies par le Livre II, MG Union et Mutaris Caution, d'une union de Livre III, MG Services. Chaque entité du Groupe dispose de moyens opérationnels communs.

Ce rapport narratif porte essentiellement sur les activités d'assurance du Groupe au regard du faible impact en matière de risques et de solvabilité des activités de MG Services et de Flex Conseil et Services** (ex LMG Conseil et Services).

Solvabilité II ou directive 2009/138/CE du 23 novembre 2009

- Facilite l'exercice des activités d'assurance et de réassurance dans toute l'Union européenne ;
- S'attache à supprimer les différences les plus nettes entre les législations des États membres concernant les règles auxquelles étaient soumises les entreprises d'assurance et de réassurance ;
- Impose aux entreprises d'assurance un niveau de fonds propres suffisant au-delà d'un capital de solvabilité requis (SCR) calculé sur la base de tous les risques quantifiables auxquels est exposée l'entreprise d'assurance.

EN CLAIR...

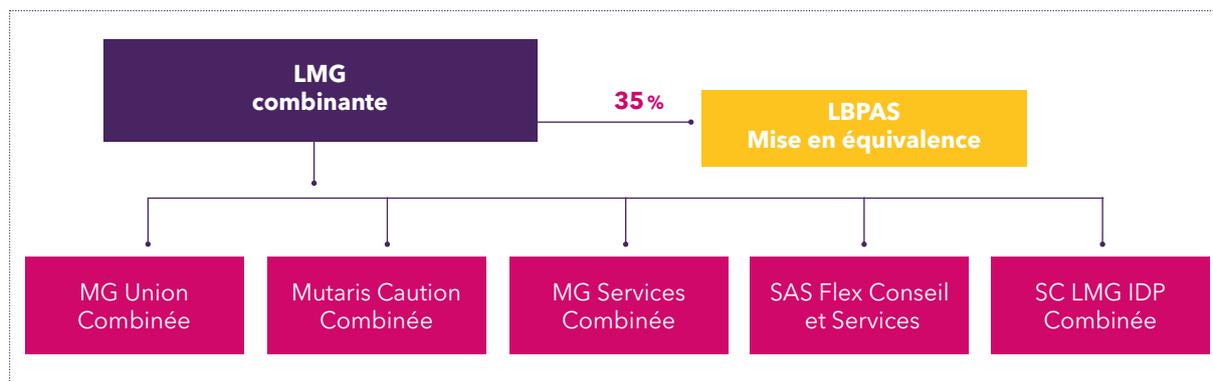
Livre II

Mutuelles et unions pratiquant des opérations d'assurance, de réassurance et de capitalisation.

Livre III

Mutuelles et unions pratiquant la prévention, l'action sociale et la gestion de réalisations sanitaires et sociales.

SYNTHÈSE



La Mutuelle Générale regroupe les moyens de développement, de gestion, les fonctions supports, pour le compte des autres entités du groupe, à savoir MG Union, MG Services, Mutaris Caution, Flex Conseil et services et la Société Civile LMG-Immobilier de placements.

En 2021, le périmètre de combinaison n'a pas connu de modification par rapport à celui de 2020.

Compte tenu du poids de son activité, la gouvernance de La Mutuelle Générale s'étend aux autres entités du Groupe. Ainsi, le bureau

et les commissions constituées au sein du conseil d'administration sont composés d'administrateurs communs aux trois entités qui étudient les dossiers dans l'intérêt de chacune des entités et du groupe La Mutuelle Générale.

Le groupe La Mutuelle Générale détermine les exigences de capital à l'aide de la formule standard qui reflète le profil de risque moyen des entreprises d'assurances européennes. Le Groupe considère que le calibrage de la formule standard est adapté à la mesure de son profil de risque.

A / Activité et résultats

FAITS MARQUANTS

À nouveau très fortement marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, l'exercice 2021 constitue la première année de mise en œuvre du projet d'entreprise de La Mutuelle Générale, baptisé « Ensemble 2023 ».

La Mutuelle Générale s'est fixée un cap à trois ans avec notre nouveau projet d'entreprise : « Ensemble 2023 ». Quatre axes de travail ont été définis en lien avec notre Raison d'être, autour de nos offres, de notre activité de services Flex, de notre organisation de travail et de nos actions de solidarité.

En 2021, La Mutuelle Générale a pu compter sur la mobilisation de ses élus, de ses collaborateurs et de ses dirigeants.

Face à l'épidémie de la Covid-19, La Mutuelle Générale s'est adaptée pour garantir un meilleur accès aux soins, conserver le lien avec ses clients et améliorer leur satisfaction. Nos centres médicaux et dentaires se sont mobilisés pour prendre part aux campagnes de vaccination et de dépistage. Nos agences sont restées ouvertes sur rendez-vous pendant les périodes de confinement.

Contribution exceptionnelle liée à l'épidémie de Covid-19

Cette contribution due par les organismes mentionnés au I de l'article L. 862-4 du code de la sécurité sociale dont le taux est de 3,9 %

a fait l'objet d'une provision d'un montant de 32,6 M€ comptabilisée dans les comptes 2020.

En janvier 2021, un 1^{er} versement a été réalisé pour un montant de 22 M€, un autre versement de 10,7 M€ s'est effectué en janvier 2022.

Des modalités de travail repensées

La transformation de l'organisation du travail afin d'améliorer la performance de l'entreprise tout en favorisant la qualité de vie des collaborateurs est l'un des axes majeurs de cette feuille de route à trois ans. Fruit d'une démarche de co-construction interne, l'accord de mise en œuvre de l'Open travail a été signé à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales. Fin 2021, 96 % des collaborateurs de la Mutuelle avaient opté pour cette nouvelle organisation du travail permettant de choisir de 1 à 4 jours de télétravail par semaine.

DÉVELOPPEMENT : UNE ACTIVITÉ SOUTENUE, DES RÉSULTATS SOLIDES, UNE RÉSILIENCE AVÉRÉE FACE À UN CONTEXTE INCERTAIN

Malgré le contexte sanitaire, La Mutuelle Générale a réalisé un bon niveau de performance pour 2021 et a consolidé sa situation financière.

La performance commerciale et la baisse continue des frais (18,1 % en 2021 contre 18,5 % en 2020) ont contribué à ces résultats positifs. Les comptes

de La Mutuelle Générale témoignent de la résilience de l'entreprise.

Le résultat net combiné du groupe s'élève à 10,8 M€ contre 10,6 M€ en 2020.

Le tableau ci-dessous présente le résultat net de chacune des entités :

(en K€)	Résultat net	
	2020	2021
La Mutuelle Générale	9 500,0	6 800,0
MG Union	239,5	12,7
Mutaris Caution	184,8	-92,0

Un développement continu et diversifié

Alors que le marché de l'assurance santé et de la prévoyance a été fortement disputé en 2021, le bilan commercial 2021 de La Mutuelle Générale dépasse les objectifs fixés avec une production d'affaires nouvelles de plus de 86 millions d'euros, en progression de 8 % par rapport à 2020. La part du collectif représente 73 % de cette production nouvelle. Ainsi, en 2021, la mutuelle a conquis plus de 2 500 nouvelles entreprises clientes, ce qui porte le nombre total à près de 11 100 à fin 2021. Au total, le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 1,25 milliard d'euros, en légère progression par rapport à 2020.

La Mutuelle Générale a également déployé des actions pilotes en partenariat avec un bancassureur afin d'appuyer la force de vente de la banque dans la distribution de produits d'assurance complémentaire santé et de proposer aux adhérents de la Mutuelle des produits d'assurance habitation et auto.

Pour son année de lancement, la plateforme de services Flex, dédiée à faciliter le quotidien et à améliorer la qualité de vie au travail des salariés, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,1 million d'euros et a remporté un premier grand compte dans le secteur du travail temporaire.

Une satisfaction client toujours en hausse

Le bon niveau des indicateurs de qualité de service, à nouveau en progression par rapport à l'année passée, atteste des efforts d'amélioration continue entrepris par la Mutuelle depuis plusieurs années. En 2021, La Mutuelle Générale a notamment mis en gestion avec succès le contrat de prévoyance collective des fonctionnaires Orange.

PERFORMANCES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DU GROUPE LA MUTUELLE GÉNÉRALE

Les taux de croissance de la majorité des économies développées sont revenus fin 2021 à leurs niveaux de fin 2019. L'expansion mondiale

se poursuit malgré l'aggravation de la pandémie, les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et la hausse des prix de l'énergie.

L'inflation quant à elle demeure en hausse toutes zones confondues laissant aux banques centrales la difficulté d'arbitrer leur politique monétaire entre croissance et inflation.

Dans ce contexte, le portefeuille financier de La Mutuelle Générale a été résilient. Notre portefeuille obligataire sous mandat bénéficie toujours d'une notation moyenne A-.

La poche action a fait l'objet d'une stratégie de couverture qui s'est révélée performante, elle a aussi bénéficié de points d'entrée très favorables, ce qui nous a permis de profiter du fort rebond des marchés.

Dans le contexte de taux durablement bas, La Mutuelle Générale a initié une réduction progressive de sa poche obligataire d'entreprises au profit d'une réallocation sur des obligations souveraines, des dettes privées.

Le résultat financier du Groupe s'élève à 60,5 millions d'euros, en hausse par rapport à 2020 en raison principalement de la baisse du poste Charges Financières pour un montant de -9,1 M€ (18,7 M€ en 2021 vs 27,8 M€ en 2020).

Le résultat technique du Groupe déficitaire de 29 M€ affiche une baisse de 10,5 M€ par rapport à 2020 (-18,5 M€).

Au final, le résultat technique et financier du Groupe s'élève à 31,5 millions d'euros.

RÉSULTAT TECHNIQUE ET FINANCIER

(en M€)	2021
Résultat technique	
Primes acquises	1 248,7
Charges des sinistres	1 068,7
Solde de souscription	179,9
Frais et autres charges techniques	227,8
Solde de cessions en réassurance	18,9
Résultat	-29,0
Résultat financier	
Produits	79,1
Revenus des placements	61,8
Autres produits	4,5
Profits sur réalisations	12,9
Charges	18,7
Frais de gestion et autres charges	16,9
Pertes sur réalisations	1,8
Résultat	60,5
Résultat technique et financier	31,5

Les résultats s'apprécient au regard de la ventilation du chiffre d'affaires et de la structure du portefeuille d'actifs.

CHIFFRE D'AFFAIRE ASSURANTIEL VENTILÉ PAR RISQUE

(en M€)	2020		2021	
Garanties	Montant	Poids	Montant	Poids
Individuel*	568,5	46 %	543,9	44 %
Collectif	661,2	54 %	701,8	56 %
Total	1 229,6	100 %	1 248,7	100 %

Le Groupe affiche une croissance du chiffre d'affaires (+1,5 %). L'évolution du marché collectif (+40,6 millions d'euros) compense le recul du marché individuel (-21,6 millions d'euros).

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS

Valeur de marché

(en M€)	2020		2021		
Classe d'actifs	Montant	Poids	Montant	Poids	Variation
Produits de taux	2 159,1	72 %	2 089,1	71 %	-70,0
Actions	263,9	9 %	302,0	10 %	38,1
Immobilier	422,4	14 %	392,5	13 %	-29,9
Autres (Dépôts auprès des cédantes)	146,2	5 %	157,1	5 %	10,9
Total	2 991,2		2 940,6		-50,9

Le portefeuille d'actifs du groupe La Mutuelle Générale a diminué de près de 51 millions d'euros en 2021. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des taux sur la période, que ne compense pas la très bonne performance de la poche actions.

B / Système et gouvernance

La gestion des risques du groupe La Mutuelle Générale s'appuie sur une vision globale des risques auxquels est exposée l'entreprise. Ainsi, un ensemble de politiques décrit le système de gouvernance et la façon d'intégrer la gestion des risques au cœur des activités du Groupe.

Le management et la maîtrise des risques via un dispositif de contrôle interne concernent d'ailleurs tous les acteurs de l'entreprise, chacun avec des responsabilités et des implications différentes selon les sujets.

En 2021, la gouvernance du groupe La Mutuelle Générale et de ses entités n'a pas fait l'objet d'évolution majeure.

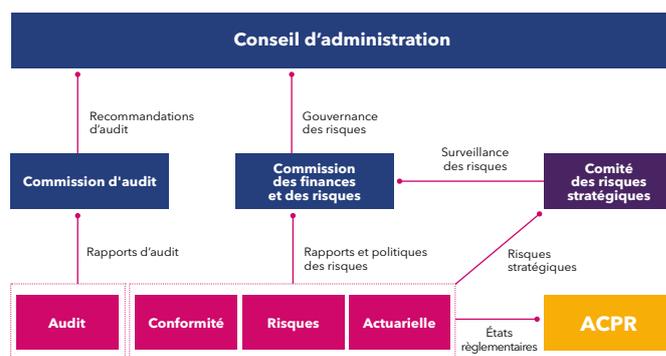
UNE GOUVERNANCE IMPLIQUÉE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE SOLVABILITÉ II

Dans le respect des valeurs mutualistes, la gouvernance du groupe La Mutuelle Générale repose sur deux principes majeurs : la représentativité des adhérents et la collégialité entre les structures politiques et opérationnelles. Chaque entité du Groupe est concernée par ces principes.

La gouvernance politique s'appuie sur le conseil d'administration qui détermine les orientations et veille à leur application et s'appuie notamment sur les travaux réalisés par :

- Le bureau, composé de membres élus au sein du conseil d'administration, qui doit en préparer les travaux. Il assure le pilotage stratégique de la Mutuelle, la cohésion globale et la coordination des travaux des commissions et des comités du conseil d'administration ;
- Les commissions, qui ont un rôle d'étude et de réflexion, avant la prise de décision par les conseils d'administration.

La gouvernance opérationnelle est organisée autour du Comité exécutif (Comex), en charge de proposer un plan stratégique et de le mettre en œuvre après validation par le conseil d'administration, au travers de plans opérationnels et des politiques organisationnelles (rémunération, recrutement, etc.) associés au plan stratégique.



LE PILOTAGE DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance du groupe La Mutuelle Générale comprend un **système de gestion des risques** piloté par la fonction clé Gestion des risques. Ce pilotage repose sur :

- Une organisation claire, détaillant le rôle et les responsabilités de l'ensemble des acteurs concernés ;
- Des processus précis ;
- Un corpus documentaire des politiques de risque détaillant notamment les règles d'appétence aux risques.

La principale règle d'appétence aux risques se traduit par un suivi du capital de solvabilité requis (SCR) encadré par des zones de surveillance. En cas de franchissement de seuils, des règles ont été définies, dans la politique du Groupe, afin de permettre rapidement un retour en zone normale.

Ces seuils, définis dans le contexte de mise en œuvre de la Directive Solvabilité II, pourront être adaptés au regard des évolutions de l'environnement (exigences du marché, mise en place d'un partenariat avec solidarité financière, évolutions réglementaires...).

*Les contrats collectifs de groupes ouverts à adhésion facultative sont inclus dans le périmètre des contrats individuels.

Indicateur	Mesure	Zone de non-conformité	Zone de surveillance	Zone normale
R = Ratio de couverture du SCR par les fonds propres éligibles	% SCR	R < 105 %	105 % ≤ R < 160 %	R ≥ 160 %

Par dérogation au seuil d'appétence de 160 % défini au niveau du Groupe, un seuil de 120 % a été défini pour Mutaris Caution compte tenu de son activité en run-off.

Le groupe La Mutuelle Générale a par ailleurs identifié 10 risques stratégiques classés par famille de risque. Validés par le conseil d'administration, ces risques sont pris en compte dans le pilotage de l'activité du Groupe.

10 RISQUES STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS



C / Profil de risque

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels est exposé le groupe La Mutuelle Générale, la quantification de ces expositions et les mesures de protection face à ces risques.

Élément clé de Solvabilité II, le capital de solvabilité requis (SCR) est le niveau de capital permettant au groupe La Mutuelle Générale de faire face à des pertes imprévues.

Les risques sont à 99 % portés par l'entité La Mutuelle Générale.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES DU GROUPE LA MUTUELLE GÉNÉRALE

Risques du groupe La Mutuelle Générale Formule standard	Capital requis (SCR) en M€	En %*
Risques de marché financier	320,7	50 %
Risques de souscription des garanties santé	206,1	32 %
Risques de souscription des garanties vie	30,7	5 %
Risques de souscription des garanties non-vie	0,8	0 %
Risques de défaut des contreparties	47,3	7 %
Risques opérationnels	39,4	6 %

*En pourcentage de la somme des SCR par risque

Ainsi, au regard de la structure du portefeuille, les principaux contributeurs au SCR sont les **risques de marché, et de souscription des garanties santé**.

D / Valorisation à des fins de solvabilité

Le point ci-après présente le bilan économique en application de la Directive Solvabilité II. La différence entre la valorisation des actifs et la valorisation des passifs (provisions techniques et autres passifs) correspond aux fonds propres.

LE PRINCIPE DE VALORISATION SOLVABILITÉ II

L'établissement du bilan prudentiel a été réalisé, en 2021, selon des méthodes et hypothèses comparables à celles utilisées en 2020.

À l'actif du bilan

Notre organisme n'a pas utilisé de modèle interne de valorisation de ses actifs. En ce sens, il n'y a pas d'incertitude particulière quant à la valorisation de nos actifs.

Au passif du bilan

L'ensemble des provisions techniques a été évalué en mode déterministe selon le principe de la meilleure estimation (Best Estimate) et conformément aux principes des actes délégués issus de la directive et parus au *Journal officiel* de l'Union européenne le 17 janvier 2015.

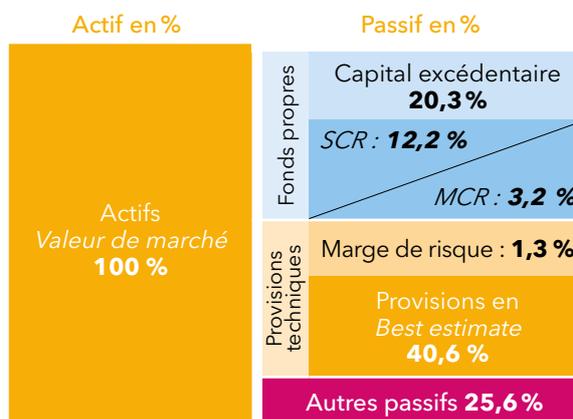
Concrètement, cette évaluation consiste à ne pas intégrer de marge de prudence explicite et à se fonder sur des hypothèses propres plutôt que sur des hypothèses réglementaires.

Les mesures transitoires portant sur les taux et sur les provisions techniques ne sont pas appliquées dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des engagements d'assurance.

Pour ce qui concerne la marge de risque, la méthode de calcul retenue est l'approche fondée sur la durée des engagements.

Le bilan du groupe La Mutuelle Générale au 31 décembre 2021 s'élève à 4 065,2 millions d'euros et se présente ainsi :

DÉCOMPOSITION DU BILAN EN %



E / Gestion du capital

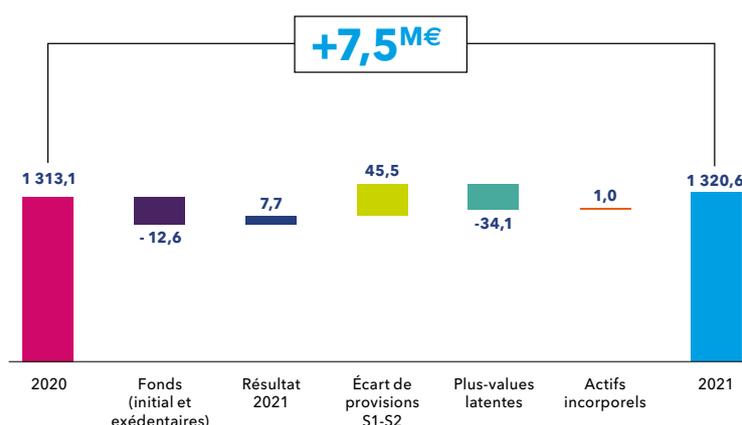
LES FONDS PROPRES

Pour notre organisme, les fonds propres éligibles s'élèvent à 1 320,6 M€ et intégralement classés en Tier 1.

Les fonds propres S2 sont en hausse de +7,5 M€. Les évolutions réglementaires conjuguées à l'effet de la courbe des taux expliquent l'essentiel de la variation.

Le schéma ci-dessous résume les principales évolutions des fonds propres.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN M€)

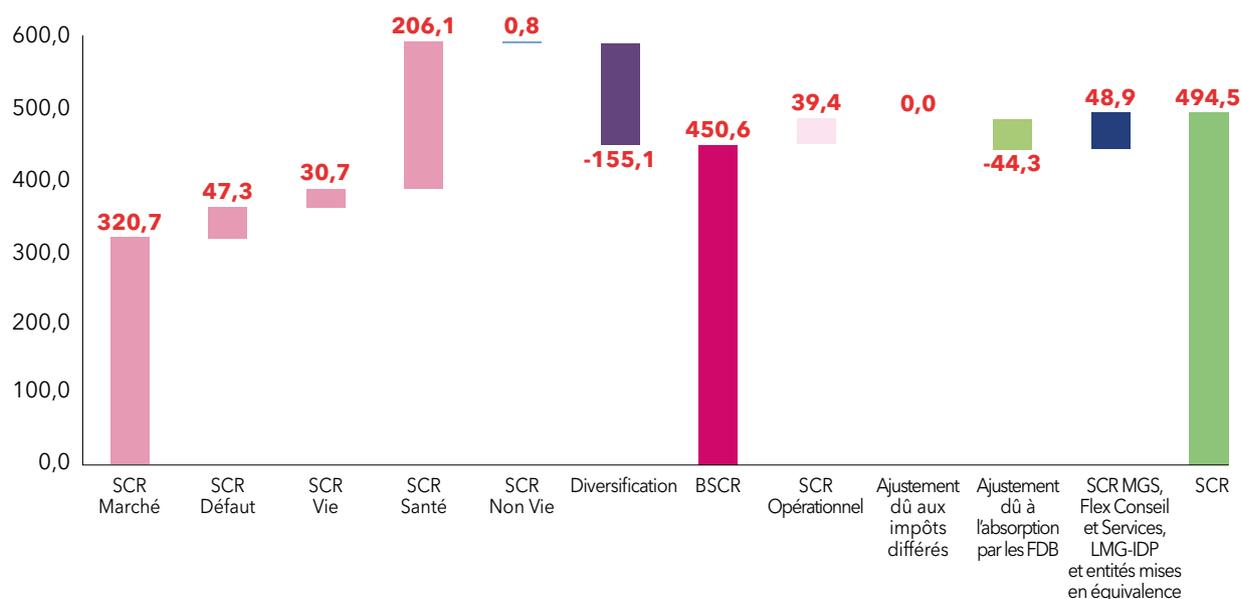


EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE CAPITAL

À noter

L'ensemble des chiffres présentés dans ce rapport sont issus de calculs réalisés en intégrant un correcteur de volatilité à la courbe des taux.

DÉCOMPOSITION DU SCR DU GROUPE LA MUTUELLE GÉNÉRALE



Niveau de couverture (en M€)

2021

SCR	494,5
Fonds propres disponibles	1 320,6
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 320,6
Taux de couverture du SCR	267 %
MCR	130,1
Fonds propres disponibles	1 320,6
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 320,6
Taux de couverture du MCR	1 015 %

EN CONCLUSION...

Le groupe La Mutuelle Générale dispose d'un niveau de fonds propres couvrant largement les exigences de capital (MCR et SCR).

Le taux de couverture du SCR a diminué de 23 points entre 2020 et 2021, du fait d'une très légère hausse des fonds propres (+0,6 %) qui ne permet pas de compenser l'effet défavorable de la hausse sensible du SCR (+9,4 %).

Pour La Mutuelle Générale, le taux de couverture du SCR est de 265 % au 31/12/2021, contre 288 % au 31/12/2020.

Pour Mutaris Caution, le taux de couverture du MCR* est de 163 % au 31/12/2021 contre 173 % au 31/12/2020.

Pour MG Union, le taux de couverture du MCR* est de 311 % au 31/12/2021 contre 310 % au 31/12/2020.

*Le taux de couverture du MCR étant inférieur à celui du SCR, le taux de couverture à considérer est MCR/fonds propres.

A/Activité et résultats

Activité	12
Résultats de souscription	16
Résultats des investissements	17
Résultats des autres activités	19
Autres informations	19

A / ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A1 / Activité

A.1.1 Informations générales

LA MUTUELLE GÉNÉRALE

Experte des métiers de l'assurance santé et de la prévoyance depuis plus de 75 ans, La Mutuelle Générale assure 1,5 million de personnes et réalise un chiffre d'affaires de 1,26 milliard d'euros.

Sur un marché très concurrentiel, notre mutuelle a bâti son savoir-faire et sa réputation avec les contrats de ses clients historiques, La Poste et Orange. Aujourd'hui, nos offres s'adressent aux entreprises de toutes tailles comme aux particuliers.

Au-delà du remboursement des frais de santé et des prestations liées aux aléas de la vie, La Mutuelle Générale a toujours porté une attention particulière à l'accompagnement personnalisé de ses adhérents grâce à des services innovants, notamment dans le domaine de la prévention en santé, et aussi grâce à l'offre de soins proposée dans ses centres médicaux et dentaires.

Depuis 2020, La Mutuelle Générale a diversifié ses activités en lançant Flex, une start-up de services destinés à faciliter la vie quotidienne et à améliorer la qualité de vie au travail des salariés.

Acteur de l'économie sociale et solidaire, La Mutuelle Générale est une « Mutuelle 45 » régie par le Code de la Mutualité. Notre statut de société de personnes à but non lucratif et au fonctionnement démocratique implique l'absence d'actionnaires à rémunérer ; notre mutuelle peut ainsi consacrer son excédent d'exploitation au seul bénéfice de ses adhérents, aux actions de solidarité et à l'autofinancement de ses investissements.

Synthèse des produits commercialisés

Le portefeuille de La Mutuelle Générale est composé de multiples produits dans le cadre de règlements mutualistes ou de contrats collectifs couvrant les garanties suivantes :

- Garanties Vie : temporaire décès, capital décès, obsèques, vie entière, rente de conjoint, rente éducation, rente « handicapés », rente « orphelins » ;
- Garanties Non-Vie : complémentaire santé, incapacité - invalidité, dépendance.

Mutaris Caution

Mutaris Caution est une union de mutuelles, personne morale de droit privé relevant du Code de la Mutualité créée et agréée pour la branche 15 (Caution) par :

- La Mutuelle Générale (LMG), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité ;

- La Mutuelle Nationale territoriale (MNT), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité.

Mutaris Caution est une entité du Groupe La Mutuelle Générale.

Mutaris Caution a pour objet d'apporter sa caution mutualiste aux engagements contractés par les membres participants des mutuelles ou unions adhérentes, en vue de l'acquisition, de la construction ou de l'amélioration de leur habitat ou de celui de leurs ayants droit, auprès des établissements de crédit ayant conclu une convention de cautionnement avec l'Union et dans les conditions définies par ce règlement.

L'année 2021 s'est poursuivie dans des conditions similaires à 2020.

Le portefeuille de Mutaris Caution est en run-off depuis le 31/12/2015, Mutaris Caution continue à garantir les engagements Caution souscrits avant le 31 décembre 2015.

MG Union

MG Union est une union de mutuelles, personne morale de droit privé relevant du Code de la Mutualité ayant pour membres :

- La Mutuelle Générale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité ;
- La Tutélaire, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, dont le portefeuille historique est constitué d'actifs et retraités de fonctionnaires de La Poste et France Télécom.

MG Union est une entité du Groupe La Mutuelle Générale.

MG Union a notamment pour objet de réaliser des opérations d'assurance collective pour couvrir les membres participants des groupements adhérents à l'union ainsi que leurs ayants droit contre les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie.

Elle est dédiée au développement des contrats d'assurance collective obligatoire. Elle couvre les risques santé et prévoyance vie et non-vie. Elle travaille avec les mutuelles du Groupe, et notamment La Tutélaire, adhérente depuis le 29 septembre 2010, dans le cadre d'un accord de partenariat.

Le portefeuille de MG Union couvre les garanties suivantes :

- Garanties non-vie : complémentaire santé, incapacité - invalidité ;
- Garanties vie : capital décès, rente de conjoint, rente éducation.

Au 01/01/2021, MG Union a repris ses contrats qui étaient assurés par La Mutuelle Générale sur l'exercice 2020. Les sinistres survenus en 2020 ont fait l'objet d'une reprise de passif par MG Union au moment du transfert.

Pour rappel, au 01/01/2020, il n'y avait pas eu de reprise de passif pour les sinistres antérieurs à 2019 au moment du transfert des contrats à La Mutuelle Générale.

Le Groupe La Mutuelle Générale

Conformément à l'article L356-1 du Code des assurances relatif aux groupes relevant du régime dit « Solvabilité II », le Groupe La Mutuelle Générale est constitué d'une mutuelle de Livre II, **La Mutuelle Générale entité dominante du Groupe**, de deux Unions de Livre II (MG Union et Mutaris Caution), d'une Union de Livre III (MG Services), d'une société Flex Conseil et Services, créée pour la commercialisation des services et de la Société Civile LMG-Immobilier De Placements.

Ce rapport narratif se concentre principalement sur les activités d'assurance du Groupe au regard de l'impact faible en matière de risques et de solvabilité des activités de MG Services, Flex Conseil et Services et des autres participations financières mises en équivalence, ces dernières ayant une gouvernance et des moyens opérationnels distincts de ceux du Groupe La Mutuelle Générale.

Au regard de la nature juridique de ces organismes relevant du code de la mutualité, La Mutuelle Générale n'a pas de personnes juridiques ou physiques qui détiennent directement une participation qualifiée dans l'entreprise.

La Mutuelle Générale regroupe les moyens de développement, de gestion, les fonctions supports, pour le compte des autres entités du Groupe, à savoir MG Union, MG Services, Mutaris Caution, Flex Conseil et Services et la Société Civile LMG-Immobilier de placements.

LMG-Immobilier De Placements est une société civile, dédiée à la gestion patrimoniale de biens ou droits immobiliers de toute nature, en particulier de parts de fonds et de sociétés d'immobilier de Placements.

LMG-IDP a pour objectif de porter les parts des fonds d'immobiliers de placements, afin de permettre à La Mutuelle Générale d'optimiser annuellement la distribution des revenus et/ou plus-values de ce portefeuille dans la comptabilité sociale de La Mutuelle Générale.

En 2021, le périmètre de combinaison n'a pas connu de modification par rapport à celui de 2020.

Du fait du poids de l'activité de La Mutuelle Générale au sein du Groupe, la gouvernance de cette entité s'étend également aux autres entités du Groupe, dont MG Union et Mutaris Caution. Ainsi, le Bureau et les Commissions constituées au sein du Conseil d'administration de La Mutuelle Générale, sont souvent composés d'administrateurs communs aux trois entités et étudient donc les dossiers dans l'intérêt de chacune des entités et du Groupe La Mutuelle Générale.

Synthèse des produits commercialisés

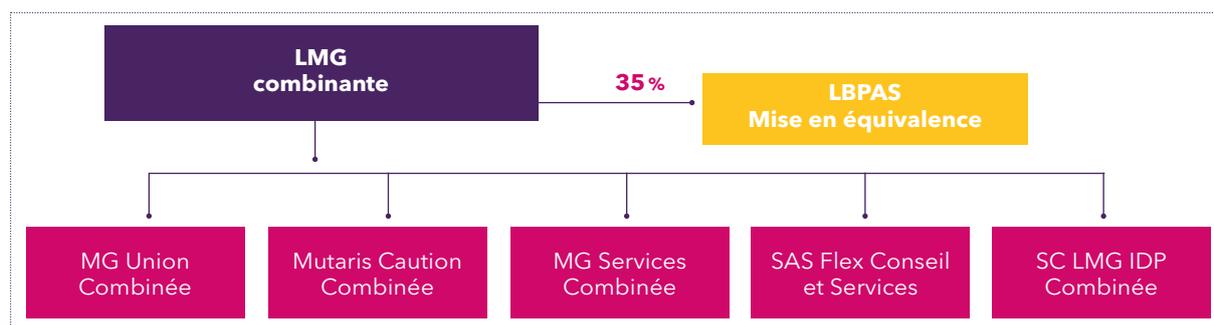
Le portefeuille du Groupe La Mutuelle Générale est composé de multiples produits dans le cadre de règlements mutualistes ou de contrats collectifs couvrant les garanties suivantes :

- Garanties vie : temporaire décès, capital décès, obsèques, vie entière, rente de conjoint, rente éducation, rente « handicapés », rente « orphelins » ;
- Garanties non-vie : complémentaire santé, incapacité - invalidité, dépendance.

A.1.2 Principales tendances et facteurs d'impact de l'évolution de l'activité de l'entité

L'environnement et les faits marquants 2021

À nouveau très fortement marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, l'exercice 2021 constitue la première année de mise en œuvre du projet d'entreprise de La Mutuelle Générale, baptisé « Ensemble 2023 ». Quatre axes de travail ont été définis en lien avec notre Raison d'être, autour de nos offres, de notre activité de services Flex, de notre organisation de travail et de nos actions de solidarité.



La transformation de l'organisation du travail, afin d'améliorer la performance de l'entreprise tout en favorisant la qualité de vie des collaborateurs, est l'un des axes majeurs de cette feuille de route à trois ans. Fruit d'une démarche de co-construction interne, l'accord de mise en œuvre de l'Open travail a été signé à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales. Fin 2021, 96 % des collaborateurs de la Mutuelle avaient opté pour cette nouvelle organisation du travail permettant de choisir de 1 à 4 jours de télétravail par semaine.

Pour accompagner cette nouvelle organisation du travail, et au-delà, pour faire face à la progression exponentielle de la cybercriminalité, la Mutuelle déploie un ensemble d'actions et de dispositifs pour maîtriser ce risque majeur.

Contribution exceptionnelle liée à l'épidémie de Covid-19

Cette contribution due par les organismes mentionnés au I de l'article L. 862-4 du code de la sécurité sociale dont le taux est de 3,9 % a fait l'objet d'une provision d'un montant de 32,6 M€ comptabilisée dans les comptes 2020. En janvier 2021, un 1^{er} versement a été réalisé pour un montant de 22 M€, un autre versement de 10,7 M€ s'est effectué en janvier 2022.

Alors que le marché de l'assurance santé et de la prévoyance a été fortement disputé en 2021, le bilan commercial 2021 de La Mutuelle Générale dépasse les objectifs fixés avec une production d'affaires nouvelles de plus de 86 millions d'euros, en progression de 8 % par rapport à 2020. La part du collectif représente 73 % de cette production nouvelle. Ainsi, en 2021, la mutuelle a conquis plus de 2 500 nouvelles entreprises clientes, ce qui porte le nombre total à près de 11 100 à fin 2021. Au total, le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 1,25 milliard d'euros, en légère progression par rapport à 2020.

La Mutuelle Générale a également déployé des actions pilotes en partenariat avec un bancassureur afin d'appuyer la force de vente de la banque dans la distribution de produits d'assurance complémentaire santé et de proposer aux adhérents de la Mutuelle des produits d'assurance habitation et auto.

Pour son année de lancement, la plateforme de services Flex, dédiée à faciliter le quotidien et à améliorer la qualité de vie au travail des salariés, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,1 million d'euros et a remporté un premier grand compte dans le secteur du travail temporaire.

Enfin, le bon niveau des indicateurs de qualité de service, à nouveau en progression par rapport à l'année passée, atteste des efforts d'amélioration continue entrepris par la Mutuelle depuis plusieurs années. En 2021, La Mutuelle Générale a notamment mis en gestion avec succès le contrat de prévoyance collective des fonctionnaires Orange.

A.1.3 Stratégie de développement

La Mutuelle Générale a poursuivi ses travaux d'amélioration de ses offres et de ses outils de vente.

L'offre standard modulaire prévoyance a été déployée avec succès et étendue à nos courtiers via un extranet qui leur est dédié.

Les outils à disposition de la force de vente ont continué à évoluer afin d'intégrer l'impact réglementaire lié à la résiliation infra-annuelle. Une nouvelle solution de téléphonie a été déployée auprès des commerciaux.

Sur le volet collectif, La Mutuelle Générale a renforcé sa maîtrise des risques avec d'une part l'intégration d'une solution de contrôle de la situation financière de nos prospects et clients, et d'autre part une optimisation des actions sur les clients en défaut de paiement, avec notamment la création d'une cellule de recouvrement.

Sur le marché de l'individuel, La Mutuelle Générale a entrepris deux actions pilotes en partenariat avec un bancassureur afin de :

- Tester l'appétence de nos adhérents à l'assurance habitation et auto ;
- Appuyer la force de vente du bancassureur à la distribution de son offre Santé.

La Mutuelle Générale a réalisé en 2021 une production commerciale de 86,3 M€ :

- Les contrats collectifs représentent 73 % de cette production. Les ventes de produits standards s'élèvent à plus de 14 M€. Les contrats sur-mesure atteignent un niveau record de 49,1 M€. La performance a été tirée par le courtage, à la fois sur le standard et le sur-mesure.
- Les contrats individuels représentent 27 % de cette production, soit 23 M€.

Les perspectives pour 2022 : poursuite du projet d'entreprise « Ensemble 2023 »

Les missions prioritaires 2022 de La Mutuelle Générale s'inscriront dans le cadre des quatre enjeux du nouveau projet d'entreprise « Ensemble 2023 » :

- Se mobiliser aux côtés des entreprises en faveur de la protection et de la qualité de vie de leurs collaborateurs ;

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

- Accompagner les seniors en leur proposant une offre affinitaire au service de leur bien-être ;
- Concilier accroissement de la performance et meilleur équilibre de vie des collaborateurs ;
- Renforcer les actions de solidarité, notamment au service du lien intergénérationnel.

L'année 2022 s'inscrit donc dans la continuité de 2021 en termes de déclinaison des grands axes du projet d'entreprise « Ensemble 2023 » :

La Mutuelle Générale poursuit sa stratégie de diversification : test de distribution de l'offre IARD (Multirisques habitation et Automobile) auprès des adhérents LMG et pérennisation de l'accompagnement des forces de vente d'un bancassureur en assurance santé.

L'offre d'assurances et de services proposée aux seniors sera enrichie et adaptée : refonte de l'offre Santé Itinéo Senior, projet d'évolution des garanties dépendance pour les adhérents statutaires, enrichissement de l'offre de services dédiés aux seniors, etc.

Les engagements solidaires de La Mutuelle Générale, portés par les élus et les collaborateurs, seront renforcés, notamment par l'intermédiaire du lancement de la nouvelle fondation d'entreprise La Mutuelle Générale. Celle-ci est destinée à soutenir les projets qui contribuent au bien-vieillir, à l'amélioration de la qualité de vie et au renforcement de la solidarité entre les générations.

A.1.4 Chiffres clés*

Le chiffre d'affaires assurantiel de l'exercice 2021 s'est élevé à 1 248,7 M€, en hausse de 1,5 % (+19,1 M€) par rapport à 2020, avec notamment les constats suivants :

- Le poids du marché collectif augmente en 2021 de 2,4 points à 56,2 % tandis que le poids de l'individuel baisse d'autant pour atteindre 43,8 % ;
- Le chiffre d'affaires Santé reste largement dominant dans le portefeuille avec une part de 75 %.

L'union Mutaris Caution est en run-off depuis le 1^{er} décembre 2015 pour tous les nouveaux dossiers de caution.

CHIFFRES D'AFFAIRES ASSURANTIELS VENTILÉS PAR SEGMENT

(en M€)	2020		2021	
	Montant	Poids (en %)	Montant	Poids (en %)
La Mutuelle Générale - Santé	927,1	75%	921,8	74%
La Mutuelle Générale - Prévoyance	302,5	25%	326,2	26%
MG Union	0,0	0%	0,6	0%
Mutaris Caution	0,0	0%	0,0	0%
Total	1 229,6	100 %	1 248,7	100 %

Chiffres clés

1,5 million

DE PERSONNES PROTÉGÉES

75 ans

D'EXPÉRIENCE

Données au 31 décembre 2021

*En dehors de toute précision (exemple : projeté), tous les chiffres 2021 sont ceux du réalisé de l'exercice.

Avec un résultat combiné de 10,8 millions d'euros (contre 10,6 M€ en 2020), la solidité financière du Groupe, dont les fonds propres combinés (comptes sociaux) s'élèvent désormais à 675 millions, s'est renforcée.

Dans le contexte de crise sanitaire, La Mutuelle Générale a stabilisé son chiffre d'affaires et consolidé sa position financière. Ces résultats positifs témoignent de la justesse de sa stratégie et de sa transformation réussie. Ils s'appuient notamment sur la qualité de sa performance commerciale, et le respect de sa trajectoire de baisse de frais (18,1 % en 2021).

Le résultat net de l'exercice 2021 s'élève pour La Mutuelle Générale à 6,8 M€ contre 9,5 M€ en 2020.

Le résultat net de l'exercice 2021 s'élève pour Mutaris Caution à -92 K€ contre +184,8 K€ en 2020. La dégradation du résultat de Mutaris Caution s'explique principalement par une baisse du résultat technique reflétant une hausse de la sinistralité par rapport à 2020.

Le résultat net de l'exercice 2021 s'élève pour MG Union à 12,7 K€ contre +239,5 K€ en 2020.

Le Groupe rassemble 1 916 collaborateurs. Présent sur l'ensemble du territoire français, il compte d'importantes plateformes de gestion au service de ses adhérents : 4 sites principaux de gestion, 2 plateformes de relations adhérents.

A.1.5 Organes externes de contrôle

Commissaires aux comptes

Cabinet MAZARS, 61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DÉFENSE Cedex

représenté par Christophe BERRARD
et Nicolas DUSSON

PricewaterhouseCoopers Audit, SA,
63, rue de Villiers - 92208 NEUILLY-SUR-SEINE

représenté par Christine BILLY et Alain DELAGE

ACPR

La Mutuelle Générale est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4, Place de Budapest - CS 92459
- 75436 PARIS Cedex 09

A2 / Résultats de souscription

A.2.1 Performance des activités de souscription

Le tableau ci-après présente les résultats des performances techniques du Groupe (hors produits financiers).

(en M€)	2020	2021	Écart
Primes acquises	1 229,6	1 248,7	19,1
Charges des sinistres	1 001,7	1 068,7	67,0
Solde de souscription	227,9	179,9	-48,0
Frais et autres charges techniques	243,6	227,8	-15,9
Solde de cessions en réassurance	-2,8	18,9	21,7
Résultat technique	-18,5	-29,0	-10,4

Le résultat technique du Groupe est de -29 M€, il reste déficitaire et affiche une baisse de 10,4 M€ par rapport à 2020 (-18,5 M€).

RÉSULTAT TECHNIQUE VENTILÉ PAR ENTITÉ

(en M€)	2020	2021	Écart
La Mutuelle Générale - Santé	20,8	-26,9	-47,7
La Mutuelle Générale - Prévoyance	-39,8	-2,2	37,6
MG Union	0,3	0,2	-0,1
Mutaris Caution	0,2	-0,1	-0,3
Résultat technique	-18,5	-29,0	-10,4

A3 / Résultats des investissements

A.3.1 Composition du portefeuille

Afin d'analyser les résultats de la gestion d'actifs, le tableau ci-dessous présente la comparaison de la valeur du portefeuille en valeur de Marché (VM) ainsi que les variations entre 2021 et 2020 par classes d'actifs.

Groupe La Mutuelle Générale (en M€)	2020	2021		
	Valeur de Marché	Valeur de Marché	Écarts	Variation 2020 / 2021
Produit de taux	2 159,1	2 089,1	-70,0	-3,2 %
Obligations souveraines	293,6	355,7	62,1	21,1 %
Obligations entreprises	1 664,1	1 487,6	-176,5	-10,6 %
Monétaire	16,2	14,7	-1,6	-9,6 %
Dettes privées	185,2	231,2	46,0	24,8 %
Actions	263,9	302,0	38,1	14,4 %
Actions cotées	175,1	190,8	15,7	9,0 %
Actions non cotées	88,8	111,2	22,3	25,2 %
Immobilier	422,4	392,5	-29,9	-7,1 %
Autres	146,2	157,1	10,9	7,5 %
TOTAL	2 991,5	2 940,6	-50,9	-1,7 %

Les principales évolutions observables sont les suivantes :

Les taux de croissance de la majorité des économies développées sont revenus fin 2021 à leurs niveaux de fin 2019. L'expansion mondiale se poursuit malgré l'aggravation de la pandémie, les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et la hausse des prix de l'énergie.

L'inflation quant à elle demeure en hausse toutes zones confondues laissant aux banques centrales la difficulté d'arbitrer leur politique monétaire entre croissance et inflation, ce qui a permis de limiter la hausse des taux.

Face à cet environnement La Mutuelle Générale a initié une réduction progressive de sa poche obligataire d'entreprises (-176 M€). Une réallocation a été réalisé au bénéfice des obligations souveraines (+62 M€) et des dettes privées (+46 M€).

Les Actions

Face à une conjoncture favorable des marchés actions, La Mutuelle Générale a continué à accroître son encours sur cette classe d'actif (+38,1 M€).

La partie cotée de cette poche a augmenté de près de 16 M€. La Mutuelle Générale a diversifié son allocation dans sa partie cotée en profitant de points d'entrée favorables.

En plus de son fonds dédié Lazard, elle a investi dans de nouveaux fonds et a trouvé de nouvelles thématiques d'investissement (la nutrition, ...). Cela n'a pas été l'unique axe de développement, La Mutuelle Générale a également conforté sa poche de non cotée (+22,3 M€) à la fois par de nouveaux investissements et par la réalisation d'appels de fonds relatif à des engagements pris précédemment sur nos fonds en portefeuille.

L'Immobilier

Ayant atteint notre limite d'allocation cible et face aux nombreuses incertitudes vis-à-vis de ce secteur consécutif à la crise sanitaire, nous n'avons pas procédé à de nouveaux investissements sur cette classe d'actif.

La diminution du montant de la poche de 30 millions d'euros s'explique par la vente de l'immeuble « Kremlin Bicêtre ».

Autres

La rubrique « Autres » est composée des prêts, des dépôts et cautions.

La variation de 11 millions d'euros observée entre 2020 et 2021 correspond aux dépôts espèces dans le cadre des activités de réassurance.

A.3.2 Résultats des activités d'investissement

REVENUS FINANCIERS PAR CLASSE D'ACTIFS ET VARIATIONS PAR RAPPORT À N-1

Les principales variations de résultat financier par actifs pour l'année 2021 sont décrites ci-dessous :

- **Pour les taux :** les revenus financiers de cette classe d'actifs ont baissé de 3,8 millions d'euros à la suite de la diminution de notre poche obligataire, résultat de la mise en œuvre de la politique d'investissement, dans un contexte de taux bas.

Les plus-values sont en hausse de 1,8 million d'euros notamment grâce à la cession de parts de nos fonds communs de placement (FCP) obligataires.

Classe d'actifs (en M€)	TAUX		
	Montant 2020	Montant 2021	variation
Revenus financiers nets	41,6	37,7	-3,8
+/- values nettes	1,0	2,8	1,8
Produits financiers nets	-1,0	-1,3	-0,4

- **Pour les actions :** l'augmentation de 3,5 M€ de nos revenus financiers s'explique principalement par la performance de notre fonds dédié Lazard Horizons qui a profité du rebond exceptionnel des marchés actions durant cette année et de la distribution d'un dividende exceptionnel de la part de LBPAS.

Classe d'actifs (en M€)	ACTIONS		
	Montant 2020	Montant 2021	variation
Revenus financiers nets	4,1	7,6	3,5
+/- values nettes	0,1	0,0	-0,1
Produits financiers nets	0,0	0,0	0,0

- **Pour la classe d'actifs « Diversification » :** la hausse de 3,4 M€ de notre revenu financier est la résultante de l'augmentation de nos investissements dans la dette privée durant l'année.

La variation positive des plus-values de 4,5 M€ est due à la reprise de provision réalisée grâce à la vente de la clinique du Parisis, du résultat exceptionnel lié à la vente des SCI Palais de la mutualité et du Couloud.

Classe d'actifs (en M€)	DIVERSIFICATION		
	Montant 2020	Montant 2021	variation
Revenus financiers nets	2,7	6,1	3,4
+/- values nettes	3,4	7,9	4,5
Produits financiers nets	-1,6	-2,2	-0,5

- **Pour la classe « Immobilier » :** la baisse des revenus financiers de -1,3 M€ est la résultante de la baisse des revenus de nos fonds impactés par la crise sanitaire (notamment hôteliers) et de la diminution de la redistribution du résultat immobilier en provenance de la SC LMG IDP.

Les plus-values de cette classe d'actif sont légèrement positives (0,42 M€) grâce à la cession de la clinique du Parisis.

Classe d'actifs (en M€)	IMMOBILIER		
	Montant 2020	Montant 2021	variation
Revenus financiers nets	8,0	6,7	-1,3
+/- values nettes	2,0	2,4	0,4
Produits financiers nets	0,0	0,0	0,0

En conclusion, nos revenus financiers sont en légère hausse de 1,8 M€, ainsi que nos plus-values de plus de 6,6 millions d'euros.

Classe d'actifs (en M€)	TOTAL		
	Montant 2020	Montant 2021	variation
Revenus financiers nets	56,3	58,1	1,8
+/- values nettes	6,5	13,1	6,6
Produits financiers nets	-2,6	-3,5	-0,9

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

RÉSULTAT FINANCIER ET VARIATIONS PAR RAPPORT À N-1

Le tableau ci-après présente le résultat financier du Groupe.

Résultat financier (en M€)	2020	2021	Variation
Produits (a) = (b) + (c) + (d)	77,1	79,1	2,0
Revenus des placements (b)	57,1	61,8	4,7
Actions	4,1	7,6	3,5
Immobilier	8,0	6,7	-1,3
Obligations	45,0	47,5	2,5
Autres produits (c)	3,5	4,5	1,0
Profits sur réalisations (d)	16,6	12,9	-3,7
Charges (e)	27,8	18,7	-9,1
Frais de gestion et autres charges	17,9	16,9	-1,0
Pertes sur réalisations	9,9	1,8	-8,1
Résultat (a) - (e)	49,3	60,5	11,1

Le résultat financier 2021 s'élève à 60,5 M€, contre 49,3 M€ l'année dernière, soit une hausse de 11,1 M€.

Cette hausse provient majoritairement d'une diminution du poste charges financières de -9,1 millions d'euros conjuguée à la hausse de nos produits financiers de 2 millions d'euros.

Cette hausse de 2 millions d'euros, s'explique par l'augmentation des revenus de nos placements de + 4,7 millions d'euros en actions et de 1,1 millions d'euros en « autres produits » (titres diversifiés).

La baisse de nos charges provient de la diminution du poste « pertes sur réalisations » (-8.1 M€) à la suite d'une baisse des pertes constatées à la suite de la réalisation de ventes de placements obligataires (moins de mouvements de ventes pour ajuster le risque dans le portefeuille obligataire) par rapport à 2020.

La baisse des « profits sur réalisation » (-3,7 M€) s'explique également par une baisse des mouvements sur le portefeuille obligataire pour compenser les opérations d'ajustement du risque. Cette baisse est moins importante que celle des pertes car la bonne tenue des marchés ont conduit à des reprises de provisions sur l'année.

A4 / Résultats des autres activités

Au 31 décembre 2021, le groupe La Mutuelle Générale n'exerce pas d'autres activités que celles déjà décrites ci-dessus. Ainsi, le résultat du groupe La Mutuelle Générale comprend d'une part les produits et charges non techniques et d'autre part la charge ou le produit d'impôt sur les sociétés.

A5 / Autres informations

Dans le contexte sanitaire et financier incertain, il convient de rappeler l'importance de nos fonds propres mais également les conclusions des précédents exercices ORSA où la solidité du Groupe avait été affirmée y compris dans des scénarios de stress comparables à ceux observés au plus fort de la crise sanitaire.

B/ **Système de gouvernance**

Informations générales sur le système de gouvernance	21
Exigences et compétence et honorabilité	25
Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	26
Système de Contrôle Interne	29
Fonction d'Audit interne	32
Fonction Actuarielle	34
Sous-traitance	34
Autres informations	35

B / SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B1 / Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe répond aux principes structurants de la Directive Solvabilité II, précisément aux articles 41 à 49 de la Directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du Code de la Mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués.

Dans le respect des valeurs mutualistes, la gouvernance du Groupe La Mutuelle Générale repose sur deux principes majeurs applicables à chacune des entités du Groupe : la représentation des adhérents et la collégialité entre les structures politiques et opérationnelles.

La gouvernance politique

Sociétés de personnes et non de capitaux, les entités du groupe La Mutuelle Générale offrent à chaque adhérent la possibilité de participer activement à son organisation et d'être un acteur clé de son développement. Les adhérents peuvent ainsi participer aux décisions du Groupe de deux manières : en se présentant comme élus et en votant pour les délégués qui les représenteront lors des Assemblées générales.

La gouvernance opérationnelle

Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, de la réglementation européenne Solvabilité II, le groupe La Mutuelle Générale a mis en place son nouveau système de gouvernance - dit des « 4 yeux » permettant un double avis sur les décisions importantes.

Conformément à cette réglementation, deux « dirigeants effectifs » ont ainsi été désignés : le Président et le Directeur Général.

Quatre responsables référents des « fonctions clés » du Groupe ont également été nommés et placés sous l'autorité de la Direction générale, permettant une surveillance indépendante des fonctions opérationnelles et une meilleure maîtrise des risques. Ces fonctions clés sont :

- La gestion des risques ;
- L'audit interne ;
- La fonction actuarielle ;
- La vérification de la conformité des décisions de l'entreprise avec les réglementations.

Les dirigeants effectifs rendent compte au Conseil d'administration. Ils doivent faire preuve de compétence, expérience et honorabilité. Les critères de leur nomination sont validés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

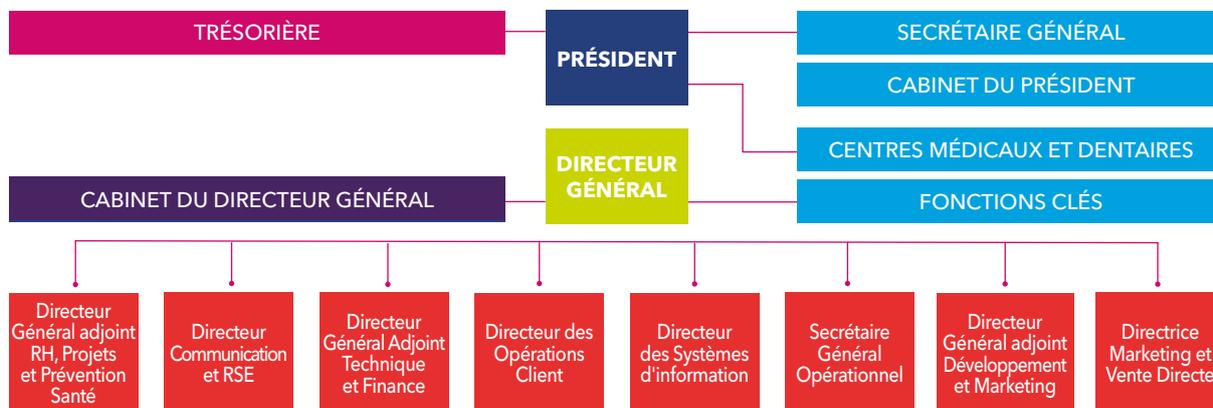
L'objectif de cette organisation respectant le principe des quatre yeux est de garantir une gestion saine et efficace de l'activité et une parfaite transparence vis-à-vis des autorités de contrôle auxquelles elle rend compte.



B.1.1 Système de gouvernance

Présentation de la structure de gouvernance de l'entité / du Groupe prudentiel

L'organigramme simplifié des fonctions opérationnelles de la mutuelle est le suivant :



Instances de gouvernance du Groupe

Du fait du poids de l'activité de La Mutuelle Générale au sein du groupe, la gouvernance de cette entité s'étend également aux autres entités du groupe, dont MG Union et Mutaris Caution. Ainsi, le Bureau et les Commissions constituées au sein du Conseil d'administration de La Mutuelle Générale, sont souvent composés d'administrateurs communs aux trois entités et étudient au final les dossiers dans l'intérêt de chacune des entités et du groupe La Mutuelle Générale.

Le Conseil d'administration et le bureau

Le Conseil d'administration

La Mutuelle Générale est administrée par un Conseil d'administration composé d'au maximum 47 membres élus parmi les membres participants et les membres honoraires. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour une durée de 6 ans. Les mandats sont renouvelables par tiers tous les deux ans. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président.

Le Conseil d'administration détermine les orientations et veille à leur application. Il arrête toute mesure permettant à chaque entité de garantir constamment les engagements qu'elle prend vis-à-vis des membres participants et de leurs ayants droit. Il fixe les principes directeurs que celle-ci se propose de suivre en matière de placements.

Le Conseil d'administration opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entité.

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration arrête les comptes annuels et établit un rapport de gestion qu'il présente à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration est responsable des politiques des risques et de gouvernance ainsi que du suivi des risques stratégiques.

Autant que nécessaires, des réunions techniques du Conseil d'administration permettent d'aborder des thèmes aux enjeux importants pour l'avenir de la mutuelle (équilibres techniques, évolution de l'offre, gouvernance, solvabilité...), des experts pouvant être sollicités pour éclairer les Conseils d'administration sur les aspects techniques évoqués. Deux représentants des salariés de la mutuelle assistent avec voix consultatives aux réunions du Conseil d'administration de La Mutuelle Générale.

Dans le cadre de leurs attributions, les Conseils d'administration sont appelés à se prononcer sur des propositions qui doivent au préalable avoir été étudiées par :

- Le Comité Exécutif (ou COMEX), dans sa composition normale ou élargie, instance de pilotage de la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises par les instances politiques ;
- Les Commissions ;
- Le Bureau.

Le Bureau

Le bureau est composé de membres élus au sein du Conseil d'administration, qui doit en préparer les travaux. Il assure le pilotage stratégique de la mutuelle, la cohésion globale et la coordination des travaux des commissions et des comités du Conseil d'administration.

Les commissions en charge des contrôles

Les Commissions, qui se réunissent chacune au moins 2 fois par an et autant que de besoin, ont un rôle d'étude et de réflexion, puis de proposition au Bureau avant la prise de décision par les Conseils d'administration. Les Comités mettent en œuvre des décisions dans le cadre d'un périmètre de compétences préalablement défini et rendent compte de leur action au Conseil d'administration.

La Commission d'Audit est chargée d'évaluer la bonne application des décisions des Conseils d'administration, de signaler les dysfonctionnements constatés et de proposer les mesures de redressement qu'elle juge nécessaires. Elle a un devoir d'alerte auprès du Président et rapporte directement devant les Conseils d'administration. Le Président de la Commission d'audit participe au Bureau autant que de besoin.

La Commission des Finances et des Risques a pour rôle de préparer les travaux des Conseils d'administration en assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Elle doit également s'assurer, en liaison avec les commissaires aux comptes, que le Groupe dispose des moyens financiers nécessaires à son activité. Elle examine et émet un avis sur les comptes annuels, le rapport de gestion présenté par le Trésorier aux Conseils d'administration.

La Commission des finances et des risques conseille les Conseils d'administration sur la stratégie globale de gestion des risques et l'appétence en matière de risques actuels et futurs, l'assiste dans le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques au niveau opérationnel et lui apporte un avis sur les différentes politiques de risques.

Elle instruit et examine :

- Les rapports et comptes rendus des fonctions clés, les rapports et états réglementaires Solvabilité II, avant leur présentation au Conseil d'administration ;
- Les politiques de risques, qu'elle soumet à l'approbation du Conseil d'administration ;
- L'examen régulier de la cartographie des risques ;
- Le processus d'élaboration de l'ORSA soumis au Conseil d'administration ;
- Les lettres, les échanges avec l'Autorité de contrôle.

Le Comité des risques financiers est chargé de contrôler les conditions dans lesquelles sont réalisés les placements par la Direction financière. Par ailleurs, il se porte garant du respect des décisions prises par les Conseils d'administration en matière de placements.

Le Comité des risques stratégiques est chargé de surveiller la maîtrise de l'ensemble des risques stratégiques portés par le Groupe et suit les plans d'actions. Il rend régulièrement compte de son suivi à la Commission des finances et des risques.

Le Comité des nominations, rémunérations et gouvernance composé de représentants politiques et opérationnels, est chargé de valider les propositions de rétribution des cadres supérieurs, y compris le Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, et les fonctions clés.

Les dirigeants effectifs

La Mutuelle Générale s'est mise en conformité avec les exigences du nouveau régime prudentiel qui impose à tous les organismes d'assurance de désigner au moins deux personnes en charge de la « direction effective » de l'organisme. Cette obligation est inscrite dans l'article L. 211-13 du Code de la mutualité : « la direction effective des mutuelles ou unions [...] est assurée par au moins deux personnes ». Ces deux personnes portent la responsabilité lors de la prise de décisions stratégiques et importantes. L'absence ou l'empêchement momentané d'un des deux dirigeants effectifs du Groupe ne met pas en péril la continuité de direction de l'organisme. Aucun dirigeant effectif n'a de domaine réservé.

Pour La Mutuelle Générale, les deux dirigeants effectifs sont le Président et le dirigeant opérationnel (Directeur Général), à savoir :

- M. Patrick SAGON (Président) ;
- M. Christophe HARRIGAN (dirigeant opérationnel, Directeur Général).

Les instances de gouvernance opérationnelle

Le management opérationnel est organisé autour du Comité Exécutif.

Le COMEX est chargé de la mise en œuvre des plans opérationnels et des politiques opérationnelles (rémunération, recrutement, etc.) associées au plan stratégique.

Le COMEX est constitué des membres suivants :

- Les dirigeants effectifs (Président, Directeur Général) ;
- Les directeurs généraux adjoints, le secrétaire général opérationnel et les directeurs responsables de grands domaines d'activité stratégiques et opérationnelles

Le Directeur Général préside le COMEX qui se réunit d'une manière générale une fois par semaine. L'ordre du jour, établi par le Directeur Général, est validé par le Président.

Le COMEX rend compte de son activité aux instances politiques de La Mutuelle sous la forme d'un reporting régulier notamment d'un tableau de bord opérationnel.

Les fonctions clés

En adéquation avec l'article L.211-12 du Code de la mutualité, le groupe La Mutuelle Générale a mis en place les quatre fonctions clés réglementaires définies par la directive Solvabilité II. Pour chacun des articles de cette directive, les responsables des fonctions clés du Groupe et de chaque entité sont :

- Article 44 - fonction « Gestion des risques » : le directeur des risques ;
- Article 46 - fonction « Vérification de la conformité » : le directeur des affaires juridiques ;
- Article 47 - fonction « Audit Interne » : la Directrice de l'Audit Interne ;
- Article 48 - fonction « Actuarielle » : le Directeur du Contrôle Interne.

Les responsables des fonctions clés accèdent à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de leur mission et disposent de l'indépendance nécessaire à la production d'un travail de qualité, exempt de conflits d'intérêts, et ainsi jouer pleinement leur rôle de conseil et d'information du Conseil d'administration.

Dans le respect de la réglementation, le Groupe s'engage à ce que ces quatre fonctions clés aient :

- Un lien avec les instances dirigeantes (article L.211-13 du Code de la mutualité) : les détenteurs des fonctions clés ont la possibilité d'être entendus par le Conseil d'administration ou l'un de ses comités sur simple demande. Ils sont par ailleurs entendus à minima une fois par an afin de présenter le rapport lié à la fonction clé occupée ;
- Un niveau hiérarchique leur permettant de remplir correctement leurs missions ;
- Une indépendance vis-à-vis des fonctions opérationnelles ;
- Un respect des règles de compétences et d'honorabilité.

B.1.2 Politique et pratiques de rémunération

La politique de rémunération du Groupe s'applique à toutes les entités. Dans ce cadre, le dispositif de rémunération veille à ce que les attributions de rémunération n'encouragent pas une prise de risque au-delà des limites de tolérance aux risques du Groupe et ne menacent pas la capacité du Groupe à conserver des fonds propres appropriés. Le dispositif doit être cohérent et promouvoir une gestion saine et efficace du risque. Il doit permettre d'éviter les situations de conflits d'intérêts.

Politique de rémunération de l'AMSB

Dans l'article 50 de ses statuts, le Groupe La Mutuelle Générale a précisé les règles de rémunération concernant ses administrateurs qui permettent d'assurer une indépendance dans la prise de décision.

Au travers de la composition de son Comité des nominations, rémunérations et gouvernance, qui est composé d'une représentation politique et opérationnelle, le Groupe La Mutuelle Générale s'assure de veiller au respect de sa politique de

rémunération. Le comité valide les propositions de rétribution des cadres supérieurs, y compris le Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, et les fonctions clés.

Politique de rémunération des salariés

Le Groupe La Mutuelle Générale a défini une politique de rémunération.

Cette politique s'applique à tous les salariés du Groupe constitué autour de La Mutuelle Générale, elle définit les règles en matière de rémunération notamment pour contrôler les conditions de la rémunération variable. Les rémunérations fixes de base sont conformes aux pratiques de place et respectent les minima conventionnels.

Caractéristiques des régimes de retraite complémentaire des membres de la direction et des titulaires de poste clés

La Mutuelle Générale n'a pas mis en place de régime de retraite complémentaire et de retraite anticipée pour les membres du Conseil d'administration, les dirigeants effectifs, les membres du comité exécutif et les responsables des fonctions clés.

B.1.3 Adéquation du dispositif de gouvernance aux risques

Les principaux objectifs du système de gestion des risques du Groupe La Mutuelle Générale sont :

- D'intégrer la gestion du risque au cœur du processus décisionnel et de la stratégie ;
- De participer à la protection de la mutuelle ;
- D'assurer la conformité avec la réglementation ;
- De développer une culture de gestion du risque.

Le Groupe a mis en place un dispositif de gestion des risques reposant sur une organisation claire détaillant le rôle et les responsabilités de tous les acteurs concernés, des processus et un corpus documentaire des politiques de risques qui détaille notamment les règles d'appétence aux risques.

La règle principale d'appétence aux risques se traduit par un encadrement du SCR et du MCR par des zones de surveillance. En cas de franchissement des seuils, des règles ont été définies dans la politique de gestion globale des risques pour permettre un retour en zone normale.

Indicateur	Mesure	Zone de non-conformité	Zone de surveillance	Zone normale
R = Ratio de couverture du SCR par les fonds propres éligibles	% SCR	R < 105 %	105 % ≤ R < 160 %	R ≥ 160 %

Le ratio du MCR doit respecter les mêmes zones de contrôle que celles du SCR explicitées dans le tableau ci-dessus. Le suivi de ces indicateurs est assuré dans le cadre des productions trimestrielles et annuelles des QRT avec analyse des éléments de variation. Afin de s'assurer de la pérennité du Groupe, les exercices ORSA permettent de projeter ces ratios et de les stresser. Par dérogation à l'appétence définie au niveau du Groupe, un seuil d'appétence au risque de 120 % a été défini pour Mutaris Caution compte tenu de son activité en run-off :

Indicateur	Mesure	Zone de non-conformité	Zone de surveillance	Zone normale
R = Ratio de couverture du SCR par les fonds propres éligibles	% SCR	R < 105 %	105 % ≤ R < 120 %	R ≥ 120 %

B2 / Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1 Politiques et processus pour garantir la compétence et l'honorabilité des dirigeants

L'exigence d'honorabilité des dirigeants

Le groupe La Mutuelle Générale s'engage à respecter les obligations en matière d'honorabilité et à procéder à toutes les déclarations nécessaires auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L114-21 du Code de la Mutualité.

Il a mis en place un processus de demande et d'actualisation des extraits de casiers judiciaires de ses administrateurs et dirigeants.

L'exigence de compétence des dirigeants et des administrateurs

La Mutuelle Générale apprécie l'adéquation des compétences de ses dirigeants sur la base des éléments ci-dessous :

- Expérience des dirigeants effectifs ;
- Qualités de direction d'entreprise et compétences techniques et opérationnelles en assurance (assurance et marchés financiers, système de gouvernance et gestion des risques, analyse actuarielle et financière, réglementation des assurances).

En ce qui concerne les administrateurs, conformément à l'article L.114-21 VIII du Code de la Mutualité, leur compétence est appréciée à la fois individuellement et de façon collégiale, à partir de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment celles exercées en tant que président d'un conseil ou d'un comité. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise.

Le groupe La Mutuelle Générale a déterminé les domaines dans lesquels une compétence collective devait être présente au sein du Conseil d'administration :

- Marchés de l'assurance ;
- Marchés financiers ;
- Stratégie de la mutuelle et du Groupe ;
- Modèle économique de la mutuelle et du Groupe,
- Gouvernance sous Solvabilité II ;
- Réglementation du secteur de l'assurance.

Afin, d'assurer la compétence de ses Conseils d'administration dans les domaines précités, le groupe La Mutuelle Générale a mis en place une offre de formation complète et adaptée, dont les modalités sont fixées chaque année.

B.2.2 Politiques et processus pour garantir la compétence et l'honorabilité des responsables des fonctions clés

L'exigence d'honorabilité des porteurs de fonctions clés

Le groupe La Mutuelle Générale s'engage à respecter les obligations en matière d'honorabilité et à procéder à toutes les déclarations nécessaires auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article 34 de la Directive Solvabilité II.

Le Groupe a mis en place un processus de demande et d'actualisation des extraits de casiers judiciaires des détenteurs des fonctions clés ou du responsable en interne d'une fonction clé externalisée.

L'exigence de compétence des porteurs de fonctions clés

Le groupe La Mutuelle Générale apprécie l'adéquation des compétences et de l'expérience des personnes sélectionnées.

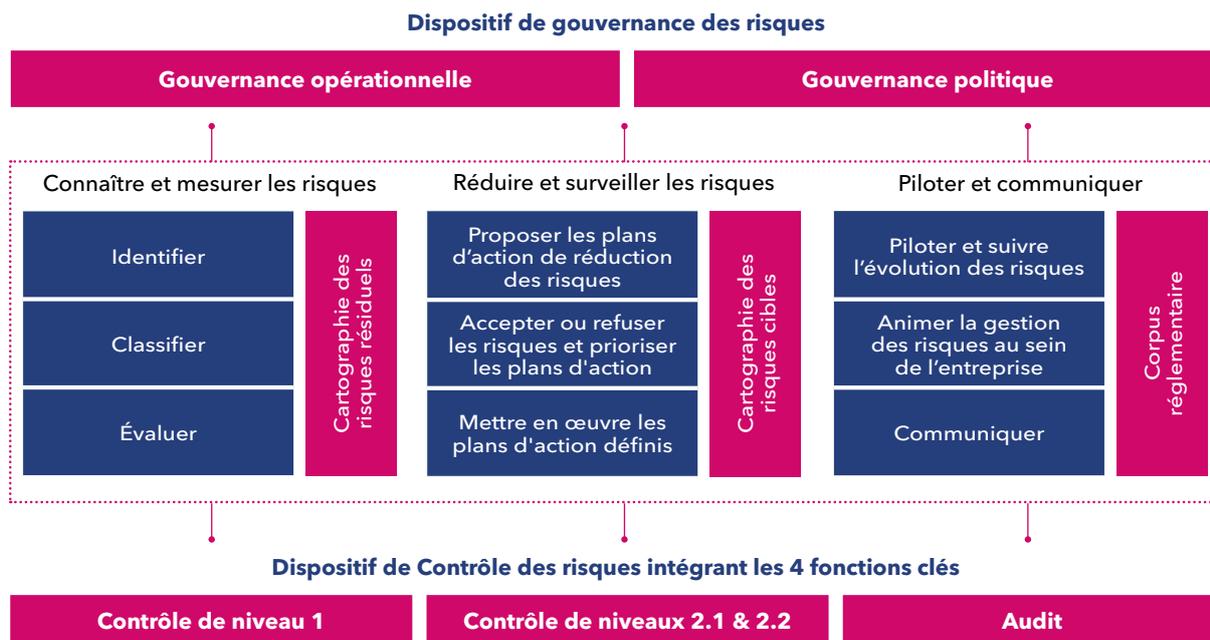
Les critères de compétences retenus sont :

- La fonction Gestion des risques : une expérience professionnelle significative liée au risque dans le domaine de la Banque/Finance/ Assurance, et une bonne compréhension du marché de l'assurance, des marchés financiers, de la réglementation de l'assurance ;
- La fonction vérification de la conformité : une expérience professionnelle en lien avec le contrôle interne ou une activité juridique et une bonne compréhension du marché de l'assurance, de la réglementation, des principes du contrôle interne ;
- La fonction audit interne : une expérience professionnelle significative et une bonne compréhension du marché de l'assurance, de la réglementation, des principes de l'audit interne ;
- La fonction actuarielle : une expérience professionnelle en actuariat en lien avec la gestion des risques assurantiels et une bonne connaissance et une compréhension du marché de l'assurance, des techniques mathématiques actuarielles et financières, des normes de calculs en Solvabilité II.

B3 / Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Description du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques repose tout d'abord sur un dispositif de gouvernance des risques représenté par le schéma ci-dessous :



Le système de gestion des risques du groupe La Mutuelle Générale comprend également des politiques et sous-politiques de risques s'étendant à toutes ses entités et articulées comme suit :



Chaque politique décrit l'appétence du groupe La Mutuelle Générale au périmètre de risque couvert, les responsabilités des acteurs du Groupe pour sa déclinaison et sa mise en œuvre opérationnelle, le processus de sa mise à jour et de validation.

B.3.2 Connaissance et mesure des risques

Le Groupe construit une cartographie des risques résiduels, c'est-à-dire en tenant compte des moyens de maîtrise existants.

Identification des risques

Trois approches complémentaires sont mises en œuvre pour assurer une vision exhaustive des risques du Groupe :

- **L'approche Top-Down** permet d'identifier les risques stratégiques ;
- **L'approche Bottom-Up** permet de consolider les risques identifiés par les opérationnels ;
- **L'approche par les incidents** permet de regrouper les incidents majeurs détectés par les opérationnels.

Classification des risques

Les risques sont classés selon le standard IFACI afin d'être associés à l'une des 4 familles suivantes : Les risques financiers, assurantiers, opérationnels et environnementaux.

Évaluation des risques

Chaque risque est évalué selon ses spécificités et une méthodologie de cotation appropriée :

- Les outils de cotations des **risques financiers et assurantiers** s'appuient sur les fondements de Solvabilité II :
 - Pilier 1 : les règles de calcul standards,
 - Pilier 2 : l'ORSA,
 - Des indicateurs économiques et comptables ;
- Les outils de cotations des **risques opérationnels et environnementaux** s'appuient sur des échelles internes de survenance et d'impact :
 - Probabilité de survenance,
 - Échelle d'impact financier,
 - Échelle d'impact non financier.

Les risques opérationnels et environnementaux sont rattachés à des actions de maîtrise à mettre en œuvre :

- **Surveillance simple** : le risque est suivi au niveau opérationnel et fait l'objet de contrôles de 1^{er} niveau ;
- **Surveillance renforcée** : le risque est suivi au niveau opérationnel et fait l'objet de contrôles de 1^{er} et 2^e niveau ;
- **Plan d'action recommandé** : le risque est suivi en comité des risques stratégiques, fait l'objet d'un plan de contrôles et éventuellement d'un plan de réduction ;
- **Plan d'action systématique** : le risque et son plan d'action de maîtrise sont suivis en comité des risques stratégiques.

Enfin les risques sont répartis en trois niveaux :

- Les **risques stratégiques** sont définis comme ceux pouvant affecter fortement le profil de risque du groupe La Mutuelle Générale, ils sont arbitrés par le comité des risques stratégiques et présentés au Conseil d'administration pour approbation de leur classification ;
- Les **risques majeurs** sont ceux pouvant affecter significativement le profil de risque du groupe La Mutuelle Générale ;
- Les **risques élémentaires** sont ceux susceptibles de n'affecter que faiblement le profil de risque du groupe La Mutuelle Générale.

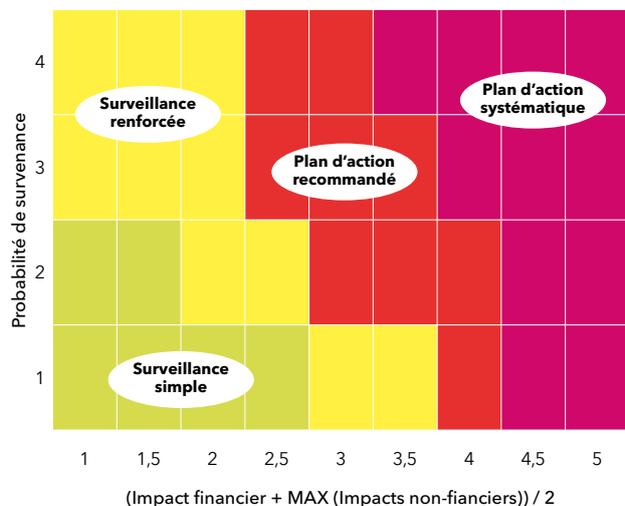
B.3.3 Cartographie des risques

La cartographie des risques du groupe La Mutuelle Générale a pour objectif de lister l'ensemble des risques répertoriés par la Direction du Contrôle Interne et la direction des Risques.

La cartographie construite doit permettre de distinguer les risques par zones de couleurs (vert, jaune, orange, rouge) selon leur criticité et leur probabilité afin d'en faciliter le suivi.

Principes

La cartographie des risques présente l'ensemble des risques en les distribuant selon leur fréquence de survenance et leurs impacts. Le croisement de ces informations les positionne sur une zone à laquelle est associée une typologie de surveillance et de maîtrise.



Identification des Risques stratégiques

La cartographie des risques stratégiques représente les principaux risques du Groupe. Elle est préparée par la Direction des Risques puis revue avec les membres du Comité des risques stratégiques et validée par les instances politiques. La cartographie des risques stratégiques se construit suivant un processus à trois phases :



Les processus d'identification, d'évaluation et de validation des risques sont décrits dans la politique générale des risques du Groupe.

B.3.4 Évaluation interne des risques et de la solvabilité

Le processus ORSA, piloté par la Direction des Risques au titre de la fonction clé de Gestion des risques, exige une coordination entre les équipes opérationnelles (Direction Technique, Direction Financière, Direction des Systèmes d'Information, Direction des Risques, ...) afin de présenter une évaluation complète des risques au comité des risques stratégiques, aux dirigeants effectifs puis aux Conseils d'administration. Le processus ORSA mobilise ainsi tous les niveaux de la mutuelle en suivant une approche Top-Down et Bottom-Up.

Les principales étapes du processus de validation de l'ORSA sont les suivantes :

- Réalisés conjointement par la Direction Technique et la Direction des Risques : identification des scénarios, calculs ;
- Sous la responsabilité de la Direction des risques : rédaction du rapport ;
- Validation du rapport par les instances opérationnelles puis politiques (comité des risques stratégiques, Commission des finances et des risques, Conseil d'administration) et envoi à l'ACPR ;
- Mise à jour et suivi des indicateurs et des plans d'actions de pilotage de l'ORSA.

Contenu des stress tests réguliers

Dans le cadre de l'ORSA, le Groupe réalise des projections à travers différents scénarii représentant un environnement dégradé :

- À l'actif : détermination des scénarii en fonction des principales expositions sur les marchés financiers ;
- Au passif : détermination des scénarii en fonction des principaux engagements de l'organisme notamment au travers des P/C et d'un choc sur le portefeuille des adhérents.

Compte tenu de l'évolution de la courbe des taux et de l'exposition de la Mutuelle Générale tant au niveau de l'actif (par la détention d'obligations) qu'au niveau du passif (avec l'impact sur le niveau de provision), il a été fait le choix de modéliser plusieurs tests de résistance intégrant diverses évolutions de la courbe des taux. Il a été également modélisé des stress tests de type pandémie, en combinant les chocs à l'actif et au passif.

Fréquence du rapport

Par défaut, la fréquence de réalisation de l'ORSA est annuelle. En cas de modification significative de son profil de risques, le Groupe a prévu de pouvoir réaliser des ORSA ponctuels. L'outil utilisé permet de le faire.

Respect permanent des exigences réglementaires et de l'appétence définie

Dans le rapport ORSA, le Groupe s'assure que les projections réalisées, et ce y compris dans le cas des scénarii de stress, permettent de démontrer qu'il respecte son appétence au risque et les exigences réglementaires sur l'horizon de projection et dans le cadre de la stratégie définie par les instances de gouvernance.

Exploitation des résultats de l'ORSA

Au travers de ses résultats, l'ORSA constitue le socle de la révision des risques stratégiques en apportant une vision prospective sur l'évolution de l'exposition aux risques du Groupe. Ainsi, le rapport ORSA permet d'évaluer le besoin de renforcer ou non les plans d'actions existants.

B.3.5 Mise en œuvre du dispositif par famille de risques

Les risques stratégiques représentent les risques qui pourraient affecter significativement le Groupe (financièrement, en termes d'image, ...). Leur liste est inventoriée par la Direction des Risques puis revue avec les membres du Comité des risques stratégiques et validée par les instances politiques. Chaque risque est suivi par un plan d'action.

Le groupe La Mutuelle Générale a identifié 10 risques stratégiques classés par famille de risque. Validés par le conseil d'administration, ces risques sont pris en compte dans le pilotage de l'activité du Groupe.



B.3.6 La fonction Gestion des risques

La fonction Gestion des risques assure le pilotage de l'ensemble des risques de l'entreprise et du dispositif de maîtrise des risques décrit ci-dessus.

Le Secrétaire Général Opérationnel assure la fonction clé Gestion des risques.

La direction des risques est rattachée au Secrétariat Général Opérationnel qui comprend la Direction du Contrôle Interne (DCI), la Direction des Risques (DRI), la Direction de la Sécurité et de la Qualité Des Données qui sont les principaux acteurs de la maîtrise des risques.

Le directeur des risques est en charge des missions suivantes :

- Identifier, évaluer et gérer les risques ;
- Assister la Direction générale dans le cadre de sujets liés à la gestion des risques ;
- Gérer le profil de risque ;
- Gérer le contrôle permanent ;
- Formaliser la cartographie des risques ;
- S'assurer de la prise en compte des nouveaux risques ;
- Suivre les plans d'actions d'atténuation des risques ;
- Mettre en œuvre l'ORSA ;
- Reporter régulièrement sur les risques stratégiques aux instances de gouvernance.

Coordination des 4 fonctions clés :

La fonction Gestion des risques est également en charge de la coordination des 4 fonctions clés à travers la tenue de réunions périodiques dont l'objectif est de travailler de concert, de partager l'information et d'optimiser l'établissement des rapports des différentes fonctions et du reporting auprès du Directeur Général.

Cette coordination fonctionnelle permet de mieux articuler les lignes de défense en matière de plan de contrôle, de partager l'approche et la cartographie des risques, d'assurer une veille réglementaire transverse, de nouer des synergies et des partages d'expérience.

B4 / Système de Contrôle Interne

B.4.1 Le contrôle interne

La définition par les instances dirigeantes d'une politique en matière de contrôle interne constitue un préalable à la mise en place du dispositif de contrôle interne.

En matière de contrôle interne, il existe 3 politiques validées par le Conseil d'administration :

- **La Politique Risques Opérationnels et Environnementaux** qui s'attache à l'identification, à l'évaluation et à la mise en place d'actions de maîtrise de ces risques ;
- **La Politique de Contrôle Interne** s'attachant à présenter le Plan de Contrôle Interne ;
- **La Politique de lutte contre la Fraude, le Blanchiment et le Financement du Terrorisme** qui traduit le dispositif mis en œuvre.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques, notamment ceux de ne pas atteindre les objectifs fixés, le contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe.

Plus particulièrement, le contrôle interne vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- Le bon fonctionnement des processus internes concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- La fiabilité des informations financières.

La Direction du Contrôle Interne a rationalisé son approche en s'appuyant plus fortement sur une vision de sécurisation des processus de l'entreprise afin d'identifier les risques et construire le Plan de Contrôle Interne de l'entreprise. Ce référentiel des processus/risques/contrôles est désormais formalisé dans un outil partagé avec le Direction des Systèmes d'Information sur l'architecture d'entreprise et mis à disposition sur l'intranet de l'entreprise et les directions peuvent alimenter celui-ci des procédures détaillées, guides, formulaires... nécessaires à la bonne réalisation de ces processus.

Description du dispositif de contrôle interne

L'élaboration d'une cartographie des risques résiduels permet de distinguer les processus pour lesquels un contrôle interne a été mis en place de ceux pour lesquels la maîtrise est encore à améliorer. Pour les premiers, l'étape suivante du contrôle interne sera principalement constituée d'audits et pour les seconds, la Direction du Contrôle Interne anime des travaux de réflexion sur les risques et les actions de contrôle à mettre en place.

La cartographie des risques résiduels du groupe La Mutuelle Générale, permet également la définition des priorités au sein du plan programme des actions principales de maîtrise des risques.

La cartographie des risques permet ainsi de positionner chaque risque au regard de son poids résiduel dans des « zones » auxquelles sont associées des dispositifs de maîtrise :

- Surveillance simple ;
- Surveillance renforcée ;
- Plan d'action recommandé ;
- Plan d'action systématique.

Les risques résiduels les plus significatifs se voient associer un plan d'action de maîtrise. En complément, un ensemble de contrôles et d'indicateurs permettent de les surveiller et d'en suivre l'évolution dans le temps.

Le contrôle interne dispose également d'une base d'incidents ou des événements intervenus, manifestations visibles de la survenance des risques, ainsi qu'un reporting sur l'évolution des risques ou les dysfonctionnements significatifs.

Cela doit permettre de confronter l'auto-évaluation des risques à la réalité en quantifiant la probabilité de survenance et l'impact réel de ceux-ci.

Objectifs et missions du dispositif de contrôle interne

La mise en œuvre et le suivi des actions de contrôle interne existent au quotidien dans toutes les activités du groupe La Mutuelle Générale, les contrôles de niveau 1 étant directement intégrés dans les processus et outils de gestion. Les contrôles de niveau 2.1 et 2.2 font l'objet d'une formalisation progressive dans le système d'information du contrôle interne, matérialisant ainsi le plan de contrôle interne de l'entreprise.

Le processus de mise en œuvre du Plan de Contrôle Interne se décompose selon les étapes suivantes :

- **Analyse des événements de risques dans les processus** : identifiés lors des revues de processus ou à l'occasion de projets, les événements de risques dans les processus sont d'une maille plus fine que les risques opérationnels ;
- **Évaluation des risques** : les événements à risque sont évalués sur la base d'échelles d'impacts et de probabilité identiques à celles utilisées pour la gestion des risques opérationnels ;
- **Constat des activités de maîtrise existantes et à mettre en œuvre** : il s'agit d'actions de prévention, de détection (contrôles de niveau 1) de correction/protection (contrôles de niveau 2) ;
- **Industrialisation dans l'outil de gestion des risques** : cela permet ainsi de formaliser le Plan de Contrôle Interne de niveau 2 et d'en suivre sa réalisation.

Rôles et gouvernance du système de contrôle interne

Le contrôle interne concerne l'ensemble des processus du Groupe. La Direction du Contrôle Interne (DCI) a la responsabilité de son déploiement au travers d'un dispositif d'ensemble comprenant notamment la conception et la mise en place du système d'information du groupe La Mutuelle Générale, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle.

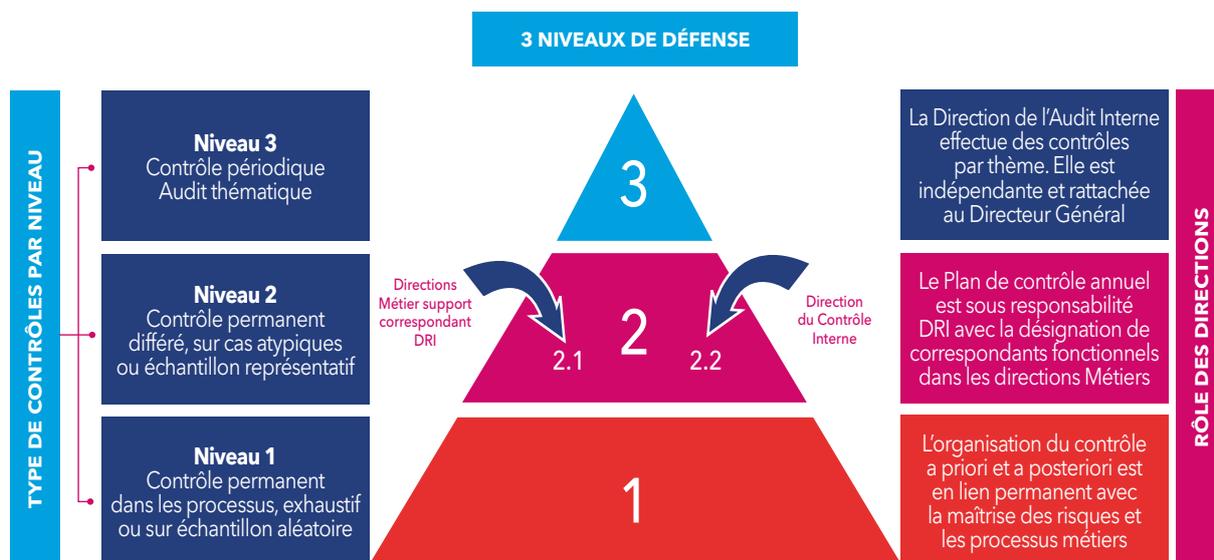
Les risques les plus fréquemment cités ou ayant le poids le plus significatif sont retenus et intégrés dans l'outil de gestion des risques pour des **campagnes d'autoévaluations**. Il est de la responsabilité de chaque directeur, propriétaire des risques sur son périmètre de responsabilité, de les évaluer semestriellement. La méthode d'évaluation du risque se calque sur la même échelle que lors des entretiens annuels avec les directeurs (approche Bottom-Up).

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Dispositif de contrôles

Le dispositif de maîtrise des risques comprend 3 niveaux de défense, chaque collaborateur, selon son niveau de responsabilités, étant acteur de ces contrôles.

L'organisation de ces contrôles est schématisée ci-dessous :



- **1^{er} niveau** : il est effectué par l'ensemble des collaborateurs du groupe La Mutuelle Générale par des actions de maîtrise automatiques ou manuelles intégrées aux processus opérationnels et concerne l'ensemble des directions. Il est immédiat, systématique et permanent. Il vise à garantir la régularité, la sécurité et la validité de toutes les opérations, ainsi que le respect des mesures liées à la surveillance des risques associés à ces opérations ;
- **2^e niveau** : il s'agit de contrôles opérationnels, a posteriori, systématiques, permanents mais suivant une périodicité adaptée selon leur nature. Ils ont pour objectif de vérifier la régularité et la conformité des opérations et de suivre certains types particuliers de risques. Il est distingué :
 - **Les contrôles de niveau 2.1 sous la responsabilité du manager** réalisés a posteriori et à une périodicité définie par lui afin d'assurer la régularité, la conformité des opérations, le pilotage des risques dans les processus.
 - **Les contrôles de niveau 2.2 sous la responsabilité de la Direction du Contrôle Interne** pour piloter l'ensemble du dispositif et suivre plus particulièrement la réalisation du Plan de Contrôle Interne.

Les fonctions Actuarielle, Gestion des risques, et Vérification de la conformité interviennent au titre de ce 2^e niveau.

- **3^e niveau** : l'évaluation du dispositif de contrôle relève des missions de la fonction clé Audit Interne. Effectués par la Direction de l'Audit Interne, ces contrôles sont périodiques et visent à garantir la conformité de toutes les opérations. Ils peuvent être déclenchés pour enquêter suite à la survenance d'un incident important.

B.4.2 La fonction de vérification de la conformité

Description du dispositif de vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est présente au sein du groupe La Mutuelle Générale depuis le 17 décembre 2015, elle est rattachée au Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L.211-13 du Code de la Mutualité. Cette disposition dans l'organisation permet également :

- Un lien avec les instances dirigeantes : le Responsable de la fonction vérification de la conformité peut être entendu par le Conseil d'administration ou l'un de ses Comités sur simple demande. Par ailleurs, l'activité de la fonction vérification de la conformité est présentée une fois par an à la Commission des finances et des risques,
- Une indépendance vis-à-vis des autres directions,
- Un respect des règles de compétence et d'honorabilité.

La Fonction vérification de la conformité contribue à prévenir et maîtriser les risques de non-conformité.

Objectifs et missions de la fonction de vérification de la conformité

La Fonction vérification de la conformité de La Mutuelle Générale s'assure que le dispositif de gestion des risques de non-conformité lié aux activités d'assurance et de réassurance de la mutuelle permet de répondre aux exigences légales et réglementaires.

La Fonction vérification de la conformité donne une assurance raisonnable aux dirigeants quant à la maîtrise de ces risques de non-conformité liés aux activités d'assurance et de réassurance de la mutuelle, contribuant ainsi à la confiance de toutes les parties prenantes et à la satisfaction des clients.

Pour exercer ses missions, la fonction vérification de la conformité élabore et met en place les outils et procédures suivantes :

- Un suivi de la veille permettant de s'assurer que les évolutions réglementaires sont prises en compte ;
- Une cartographie des risques de non-conformité ;
- Un plan de conformité ;
- Une procédure de contrôle des risques de non-conformité.

La Fonction vérification de la conformité met en place les contrôles de conformité de niveau 2 sur les domaines identifiés dans la cartographie des risques de non-conformité.

En matière de reporting interne, la fonction vérification de la conformité est chargée de rendre régulièrement compte à la Direction Générale, au Secrétaire Général Opérationnel, et au moins une fois par an à la Commission des finances et des risques, dans le cadre du compte-rendu d'activité de la fonction vérification de la conformité.

Rôles et gouvernance du système de vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité a la responsabilité du déploiement du dispositif de conformité au sein de La Mutuelle Générale. Elle a notamment pour rôle de conseiller et d'alerter le Conseil d'administration et les dirigeants effectifs. Elle assure également la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe La Mutuelle Générale sur les risques de non-conformité en matière d'assurance et de réassurance.

La fonction vérification de la conformité est sous la responsabilité du Directeur des Affaires Juridiques.

Les travaux de l'exercice 2021 ont permis de structurer et de poursuivre la mise en place de la Fonction vérification de la conformité au sein de La Mutuelle Générale, notamment grâce aux

recommandations d'un audit de la Fonction de vérification de la conformité réalisé en 2021.

B5 / Fonction d'audit interne

B.5.1 Présentation de la fonction audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

La fonction d'audit interne a notamment pour objectif :

- D'évaluer l'adéquation et l'efficacité du Système de Contrôle Interne et les autres éléments du système de Gouvernance ;
- De mettre en œuvre la politique d'audit interne ;
- De proposer et mettre en œuvre un plan d'audit annuel voire pluriannuel basé sur les risques majeurs du Groupe ;
- De formuler les recommandations nécessaires à la maîtrise des risques et de s'assurer dans ce cadre de la pertinence des plans d'actions proposés par les acteurs concernés ;
- De suivre la mise en œuvre de ses recommandations ;
- De produire un rapport annuel d'activité à destination du Conseil d'administration.

L'Audit Interne est en charge de deux types de missions :

- Des missions d'assurance (« apporter l'assurance de la maîtrise des activités ») et
- Des missions de conseil (« apporter un avis, un éclairage particulier sur une situation donnée ou un dysfonctionnement »).

B.5.2 Mise en œuvre opérationnelle de la fonction audit interne

Rôles et gouvernance de l'audit interne

La Direction de l'Audit Interne (DAI) intervient dans le cadre d'une politique de l'audit interne, d'une charte de l'audit interne, réexaminées tous les ans, et d'un plan d'audit interne. Elle est rattachée à la Direction Générale, Au-delà de ce rattachement hiérarchique, un rattachement

fonctionnel à la Commission d'Audit du Conseil d'administration est également assuré. Cette organisation contribue à garantir l'indépendance de la DAI.

Le Directeur Général fait exécuter la politique d'audit interne. Il veille à ce que les moyens et l'organisation nécessaires à son application soient adaptés. Il valide le plan d'audit annuel voire pluriannuel proposé par le Directeur de l'audit interne et peut saisir l'audit interne pour une mission hors plan. Il veille également à ce que les recommandations soient menées à bien et en rend compte au Conseil d'administration.

Les membres du Comex sont associés à la fois dans le cadre de l'élaboration du plan d'audit et dans chaque mission d'audit. Les Directions opérationnelles contribuent, sans entrave, à la réalisation des missions de l'audit interne et sont porteuses des actions de maîtrise pour leurs domaines de responsabilité.

Construction du plan d'audit interne et communication des résultats de l'audit interne

Conformément à la politique d'audit interne de La Mutuelle Générale*, le responsable de l'audit interne établit le plan annuel d'audit en prenant en compte :

- La cartographie des risques stratégiques et majeurs de l'ensemble des activités de La Mutuelle Générale (univers d'audit), afin de définir des priorités d'audit en cohérence avec le plan stratégique du Groupe et son appétence aux risques ;
- Les attentes de la Gouvernance de La Mutuelle Générale et les moyens à disposition de l'audit interne (ressources internes, prestataires externes...);
- La couverture des domaines d'activités et des risques par les 1^{er} et 2^e lignes de maîtrise.

Le plan d'audit est approuvé par le Directeur Général avant sa validation par le Conseil d'administration sur proposition de la Commission d'audit. Il peut faire l'objet, en cours d'année, d'une révision approuvée par le Directeur Général et le Président de la Commission d'audit, avant sa validation par le Conseil d'administration.

Communication des résultats de l'audit interne et reporting de la fonction audit interne

Pour les missions d'assurance, les rapports d'audit sont communiqués aux Directions concernées, aux membres du Comex, de la Commission d'audit et du Bureau.

Au cours des rencontres avec le Directeur Général et des réunions de la Commission d'audit, ainsi que lors des ateliers réunissant les fonctions clés, le responsable de la DAI fait notamment état

de l'avancement du plan d'audit de l'exercice en cours, des résultats des audits (diagnostics et recommandations), des activités et des ressources mobilisées de la DAI.

La Direction de l'audit interne élabore, une fois par an, le rapport général d'activité et d'évaluation de la fonction audit interne à destination du Directeur Général, de la Commission d'audit et du Conseil d'administration.

Enfin, il convient de souligner que les suivis d'audit donnent lieu à des points d'avancement et à la rédaction d'un rapport de suivi, communiqués aux responsables audités, aux membres du COMEX, de la Commission d'audit, du Bureau et aux Directeurs du Contrôle Interne et des Affaires Juridiques.

Dispositif de suivi des recommandations de l'audit

Conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (norme n° 2500), la DAI a mis en place un dispositif adapté, qui s'est renforcé en 2020, pour suivre la mise en œuvre de ses recommandations :

- D'une manière générale, un 1^{er} suivi d'audit est réalisé 6 mois après la diffusion du rapport d'audit, ou dans un délai plus court si les échéances du plan d'actions ou la criticité des risques résiduels le justifient ;
- Un 2^e suivi est systématiquement organisé par la DAI, en fonction des résultats relevés par la DAI, au cours du 1^{er} suivi, pour s'assurer de la mise en œuvre complète des plans d'actions ;
- Si besoin, un 3^e suivi peut être organisé afin d'assurer un suivi exhaustif des actions non encore clôturées lors du 2^e suivi.

Selon les situations, la DAI organise également des points d'avancement intermédiaires (entre 2 rapports de suivi) visant à s'assurer que les actions en retard sont engagées pour respecter les échéances fixées avec ses interlocuteurs.

B.5.3 Indépendance et compétence de la fonction audit interne

L'audit interne est exercé d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles, y compris des autres fonctions clés.

L'indépendance de l'audit interne est assurée par son double rattachement, hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement à la Commission d'audit du Conseil d'administration.

L'audit interne de La Mutuelle Générale n'exerce aucune fonction opérationnelle et est libre de toute influence qui pourrait porter atteinte à son indépendance et à son impartialité de la part des autres fonctions ou de la Gouvernance.

*Dernière actualisation de la politique d'audit interne validée par le Conseil d'Administration le 25/11/2021

Les auditeurs internes doivent signaler avant le lancement de chaque audit tout potentiel conflit d'intérêts et ne peuvent contrôler des activités qu'ils ont eux-mêmes exercées dans les 2 ans précédant la mission. Ils respectent et appliquent les principes fondamentaux de déontologie de la profession : l'intégrité, l'objectivité, la confidentialité et la compétence.

Afin de leur permettre d'améliorer de manière continue leurs compétences, les auditeurs internes s'engagent à suivre des formations et/ou tout événement de nature à accroître l'efficacité et la qualité de leurs travaux. Pour garantir l'objectivité de ses travaux, la DAI s'appuie sur une approche méthodologique et systématique dans l'organisation des missions d'audit.

Enfin, tous les ans, le Directeur de l'audit interne / responsable de la fonction clé confirme son indépendance devant la Commission d'audit et devant le CA au moment de la présentation du rapport de la fonction clé.

B6 / Fonction Actuarielle

B.6.1 Présentation de la fonction actuarielle

Solvabilité II prévoit pour les organismes d'assurance une fonction clé dite Actuarielle devant émettre un rapport annuel au Conseil d'administration. En la matière, la réglementation se décline ainsi en trois niveaux d'exigences rappelés ci-dessous :

Exigences de niveau 1 : l'Article 48 de la Directive fixe les missions de la fonction actuarielle

- Sur les **provisions techniques** : coordination du calcul, validation des méthodes, vérification de la qualité des données, comparaison entre projections et observations, information du management ;
- Avis sur la **politique de souscription** : caractère suffisant des cotisations, analyse de l'inflation, du risque juridique, de l'évolution de la composition du portefeuille, étude sur le risque d'anti-sélection ;
- Avis sur la **politique de réassurance** : cohérence de la politique de réassurance avec l'appétit au risque, le profil de risque, la politique de souscription et les provisions techniques... et évaluation de la performance de la couverture de réassurance.

Exigences de niveau 2 : l'Article 272 des Actes Délégués (voir annexe 1) détaille les tâches relatives à la fonction actuarielle et impose la production d'un rapport actuariel au moins annuel, à destination de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, dans lequel la fonction actuarielle :

- Documentera les travaux réalisés et leurs résultats ;
- Identifiera les lacunes éventuelles et émettra des recommandations.

Exigences de niveau 3 : une notice sur la gouvernance émise par l'ACPR fournit des recommandations relatives à la réalisation des missions et tâches de la fonction actuarielle décrites dans les mesures de niveaux 1 et 2 (contenu et modalités de réalisation).

B.6.2 Modalités de mise en œuvre opérationnelle de la fonction actuarielle

Comme tous les autres responsables de fonction clé, celui de la fonction actuarielle est rattaché au Directeur Général pour exercer sa mission.

Le responsable de la fonction actuarielle est également Directeur du Contrôle Interne. Cette responsabilité lui permet d'avoir une visibilité transverse sur l'ensemble des risques opérationnels du groupe La Mutuelle Générale. Plus spécifiquement par rapport à la fonction actuarielle, celui-ci a directement accès aux risques opérationnels et leur prise en compte dans les risques majeurs ou stratégiques du Groupe et la mise en place du Plan de Contrôle Interne concernant particulièrement la qualité des données.

Les travaux de la fonction actuarielle s'appuient sur les politiques de risques validées par toutes les entités du Groupe La Mutuelle Générale et principalement :

- Politique de gestion globale des risques
- Politique de gouvernance et de surveillance des produits
- Politique de souscription
- Politique de gestion du risque de provisionnement
- Politique de réassurance
- Politique ORSA
- Politique de qualité des données dans le cadre de Solvabilité II.

B7 / Sous-traitance

B.7.1 Politique de sous-traitance

Toute direction opérationnelle ayant pris la décision d'externaliser une prestation doit suivre la procédure et les règles de la politique Achat (appel d'offres, respect des seuils d'engagement fixés, ...) et de la Direction des Ressources Humaines (analyse des impacts humains et instruction de l'éventuel processus d'information consultation des instances représentatives du personnel). À titre dérogatoire, la délégation de gestion des contrats collectifs fait l'objet d'un processus spécifique d'externalisation.

Les étapes clés du processus d'externalisation

Le processus d'externalisation se décompose en quatre étapes clés distinctes :

- La qualification de la prestation de service à externaliser : sa nature et son caractère (importante ou critique) ;
- La sélection du prestataire (en conformité avec la procédure d'Achats du Groupe) ;
- L'analyse de risques du dossier d'externalisation (aspects juridiques ; fiscaux ; sociaux) ;
- L'éventuelle réalisation du processus d'information consultation des Instances Représentatives du Personnel ;
- La contractualisation du dossier d'externalisation.

Qualification de la prestation de service à externaliser

Chaque direction opérationnelle à l'initiative d'un projet d'externalisation, et préalablement au lancement du projet, doit déterminer la nature de la prestation et si l'activité ou la fonction opérationnelle concernée est importante ou critique.

Pour ce faire, la direction opérationnelle s'appuie notamment sur les critères suivants :

- La facilité de transférer l'activité à externaliser à un autre prestataire dans des délais n'impactant pas l'activité de la direction opérationnelle ;
- L'ampleur du montant du contrat ;
- La perte financière estimée en cas de défaillance du prestataire ;
- L'impact estimé sur le chiffre d'affaires (en %) en cas de défaillance du prestataire ;
- Le niveau de dépendance du prestataire à l'égard du groupe La Mutuelle Générale ;
- Le caractère systémique de la prestation (effet « cascade » en cas de dysfonctionnement / incident rencontré entre le prestataire et une autre société d'assurance) ;
- La sensibilité de l'activité à externaliser aux problématiques de sécurité des systèmes d'information et des données ;
- Les impacts sociaux.

Pour chaque projet d'externalisation pouvant amener à une classification importante ou critique, la direction opérationnelle concernée doit se rapprocher de la Direction des Risques pour vérifier la classification envisagée et l'intégrer au processus de validation par la gouvernance et prévenir le cas échéant l'ACPR.

B.7.2 Missions / fonctions sous-traitées

Le Conseil d'administration de la mutuelle a validé une politique écrite d'externalisation des prestations importantes ou critiques qui définit les principes retenus pour toute opération d'externalisation de prestations importantes ou critiques. Elle vise à couvrir toutes les phases liées

à l'externalisation et à préciser les règles, les rôles et les responsabilités en matière d'identification, de qualification, de contractualisation, de connaissance, de suivi et de contrôle des prestataires externes en tenant compte des enjeux propres à chaque prestation.

Selon l'activité sous-traitée, les moyens de maîtrise du prestataire mis en place sont notamment :

- **Un dispositif de pilotage** : désignation d'un responsable de la prestation externalisée importante ou critique, suivi, reporting intégrant le niveau de service et la mise à jour des indicateurs définis lors de la contractualisation de la prestation ;
- **Un dispositif de contrôle permanent** : contrôles de 1^{er} et 2nd niveaux définis et réalisés par le prestataire, contrôles permanents de 2nd niveau définis et réalisés par le responsable de la prestation au sein du Groupe, des contrôles à distance (contrôles sur pièces), des contrôles sur place (due diligence) réalisés par la DRI en collaboration, mission d'audit pilotée par la Direction de l'Audit interne.

Les prestataires importants ou critiques font l'objet d'une évaluation après un processus d'étude et de sélection des principaux prestataires entrant dans le cadre de la Directive Solvabilité II.

Cette évaluation est réalisée sur la base de 5 critères relatifs à la criticité du processus (Assurantiel et/ou Réglementaire), au coût financier annuel, à l'impact financier en cas de retard/défaut, à la substituabilité et au nombre d'adhérents impactés.

Ainsi, les prestataires importants ou critiques sont les suivants :

- Ostrum Asset Management, gestionnaire par délégation d'actifs financiers pour le compte de La Mutuelle Générale ;
- Génération / Verlingue : déléataire de gestion ;
- Mercer : déléataire de gestion ;
- Gras Savoye : déléataire de gestion ;
- Almerys : gestionnaire du Tiers-Payant ;
- Atos : hébergeur de nos moyens de production informatique, prestataire de services en nuage « cloud » ;
- Salesforce : fournisseur du logiciel de Gestion de la relation client (CRM), prestataire de services en nuage « cloud ».

B8 / Autres informations

Le groupe La Mutuelle Générale n'a pas d'autre information à porter à la connaissance du lecteur.

C/Profil de risque

Risque de souscription	38
Risque de marché	40
Risque de crédit	43
Risque de liquidité	44
Risque opérationnel	44
Autres risques importants	46
Autres informations	46

C / PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le groupe La Mutuelle Générale est exposé, la quantification de ces expositions et les mesures de protection face à ces risques.

Les risques auxquels le Groupe est exposé résultent de son activité sur les marchés financiers, et de son activité assurantielle sur les risques de santé de prévoyance et de caution.

Les risques sont principalement portés par l'entité La Mutuelle Générale.

Elément clé de la Directive Solvabilité II, le capital de solvabilité requis (SCR) est le niveau de capital permettant au groupe La Mutuelle Générale de faire face à des pertes imprévues.

Le groupe La Mutuelle Générale a fait le choix de retenir la **formule standard** d'évaluation du SCR.

GRUPE

Risques du groupe La Mutuelle Générale Formule standard	Capital requis (SCR) en M€	En %*
Risques de marché	320,7	50 %
Risques de souscription des garanties santé	206,1	32 %
Risques de souscription des garanties vie	30,7	5 %
Risques de souscription des garanties non-vie	0,8	0 %
Risques de défaut des contreparties	47,3	7 %
Risques opérationnels	39,4	6 %

*En pourcentage de la somme des SCR par risque

Ainsi, au regard de la structure du portefeuille, les principaux contributeurs au SCR sont les risques de marché, de souscription des garanties santé, et de défaut des contreparties.

LA MUTUELLE GÉNÉRALE

Risques de La Mutuelle Générale Formule standard	Capital requis (SCR) en M€	En %*
Risques de marché	369,7	53 %
Risques de souscription des garanties santé	206,0	30 %
Risques de souscription des garanties vie	30,7	4 %
Risques de souscription des garanties non-vie		0 %
Risques de défaut des contreparties	45,7	7 %
Risques opérationnels	39,3	6 %

MG UNION

Risques de MG Union Formule standard	Capital requis (SCR) en M€	En %*
Risques de marché	0,69	39 %
Risques de souscription des garanties santé	0,15	8 %
Risques de souscription des garanties vie	0,01	0 %
Risques de souscription des garanties non-vie		0 %
Risques de défaut des contreparties	0,87	50 %
Risques opérationnels	0,04	2 %

*En pourcentage de la somme des SCR par risque

MUTARIS CAUTION

Risques de Mutaris Caution Formule standard

	Capital requis (SCR) en M€	En %*
Risques de marché	0,68	28 %
Risques de souscription des garanties santé		0 %
Risques de souscription des garanties vie		0 %
Risques de souscription des garanties non-vie	0,84	34 %
Risques de défaut des contreparties	0,91	37 %
Risques opérationnels	0,04	2 %

C1 / Risque de souscription

C.1.1 L'exposition au risque de souscription

Le risque de souscription est principalement lié :

- Au processus de tarification pouvant conduire à une sous-évaluation des primes destinées à couvrir les charges et les sinistres ;
- À une dérive de sinistralité et de coût conduisant à l'augmentation des engagements de l'assureur.

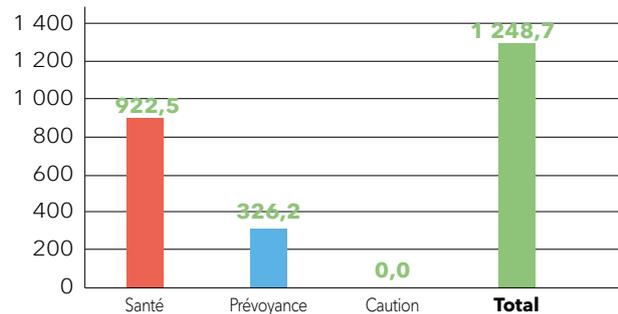
Les tableaux ci-contre exposent le profil de risque du Groupe.

Ce profil est représenté par les primes acquises et les provisions brutes de réassurance :

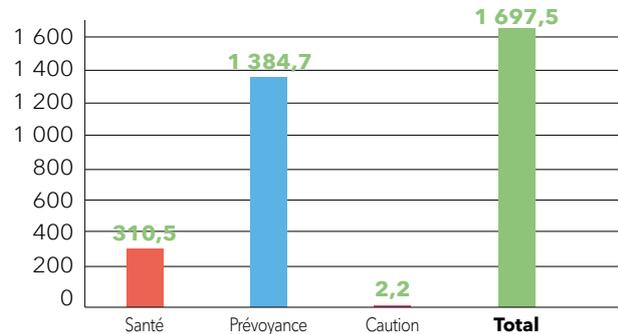
Avec 74 % de primes portées par les garanties de santé, le Groupe est fortement exposé au risque de sous-évaluation des primes.

Les garanties de prévoyance, constituent en revanche l'exposition principale aux risques liés au provisionnement.

COTISATIONS ACQUISES BRUTES DE RÉASSURANCE EN M€



PROVISIONS EN BEST ESTIMATE BRUTES DE RÉASSURANCE EN M€



C.1.2 Concentration associée au risque de souscription

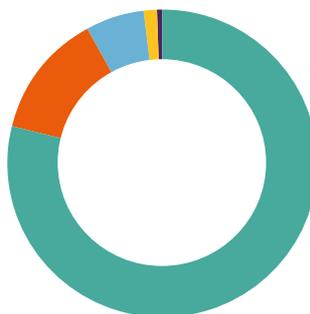
La formule standard impose une décomposition du SCR de souscription en trois sous-modules adaptés aux différentes garanties :

- Le SCR des garanties non-vie noté SCR Non-vie concerne la caution ;
- Le SCR des garanties vie noté SCR Vie concerne les garanties décès (rente de conjoint, rente d'orphelin...) de l'ensemble des segments de prévoyance ;
- Le SCR des garanties santé noté SCR santé, est lui-même composé de 3 modules :
 - Le SCR santé NSLT concerne les frais de soins et également l'incapacité des segments non statutaires ;
 - Le SCR santé SLT concerne l'incapacité spécifique du segment statutaire, l'invalidité et la dépendance ;
 - Le SCR santé catastrophe couvre les risques d'accident de masse, de concentration géographique et de pandémie.

La décomposition du SCR de souscription présentée dans le graphe suivant montre une **forte concentration** du risque sur la **santé NSLT** (79 % du SCR de de souscription).

Ce profil de risque de souscription du Groupe reflète naturellement l'activité assurantielle principale du Groupe, la santé.

SCR DE SOUSCRIPTION : 237,7 M€



- **188,3 M€** SCR santé NSLT
- **30,7 M€** Risques de souscription des garanties vie
- **15,3 M€** SCR santé SLT
- **2,5 M€** SCR catastrophe
- **0,8 M€** Risques de souscription des garanties non-vie

Comparaison 2021/2020 du SCR de souscription

La contribution de chacun des modules du SCR de souscription présentée ci-dessous montre une hausse de celui-ci en 2021 par rapport à 2020 qui s'explique principalement par l'augmentation du module SCR santé NSLT.

(en M€)	2020	2021	Écart
Risques de souscription	230,1	237,7	7,6
Risques de souscription des garanties santé	195,8	206,1	10,3
SCR santé SLT	23,9	15,3	-8,6
SCR santé NSLT	168,8	188,3	19,6
SCR catastrophe	3,1	2,5	-0,6
Risques de souscription des garanties vie	33,2	30,7	-2,5
Risques de souscription des garanties non-vie	1,1	0,8	-0,2

C.1.3 Les mécanismes d'atténuation du risque de souscription

L'impact des risques techniques est en général appréhendé selon les axes suivants : le sous-provisionnement des engagements existants, la dérive de la sinistralité courante (en prévoyance ou santé) ou l'insuffisance de ressources d'exploitation pour couvrir les frais et commissions.

Maîtrise de la sinistralité (prévoyance et santé)

En prévoyance et santé, les contrats étant classiquement souscrits pour une durée annuelle et renouvelable au 1^{er} janvier de l'année suivante, la maîtrise de l'équilibre entre les tarifs et les garanties proposées repose avant tout sur un dispositif annuel de surveillance du portefeuille.

En amont, des actions concrètes visant à limiter les dérives de dépenses ont été mises en place :

- Déploiement des centres médicaux et des réseaux de soins ;
- Propositions de programmes de prévention afin de sensibiliser les clients aux enjeux de santé publique ;
- Conseils auprès des employeurs pour optimiser les garanties proposées dans le cadre des contrats collectifs ;
- Renforcement de lutte contre la fraude avec la mise en place d'un dispositif global de contrôle des opérations.

Réassurance prévoyance et santé

Un plan de réassurance de notre organisme a été établi dans le but d'optimiser les couvertures des risques mais aussi d'en simplifier la gestion.

Ces protections sont portées par plusieurs réassureurs de premier plan, présentant tous une solidité financière satisfaisante.

Le calcul du SCR santé catastrophe dans la formule standard tient compte de ces couvertures de réassurance permettant ainsi d'atténuer le SCR de souscription. Le gain effectué est de 86,2 M€.

Maîtrise du provisionnement

Chaque année, dans le cadre des travaux de clôture des comptes, l'analyse des boni-mali de liquidation de rentes est effectuée par risque et par portefeuille. Pour son portefeuille historique, le Groupe utilise, en plus des tables réglementaires, des tables de provisionnement certifiées par un actuaire indépendant dans le but de maîtriser son risque technique.

Maîtrise des ressources et frais d'exploitation

Le développement de l'activité sur nos cœurs de métiers, dans un objectif d'économies d'échelle et de maîtrise budgétaire, représente un enjeu majeur et permanent de la stratégie du Groupe.

Un programme continu de gains de productivité a été mis en place. Il couvre différents aspects de la maîtrise des ressources et des frais d'exploitation : refonte des processus, automatisation, non-remplacement systématique des départs en retraite...

C2 / Risque de marché

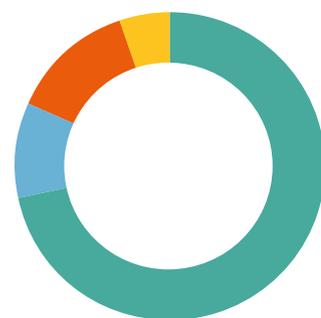
C.2.1 L'exposition au risque de marché

L'exposition au risque de marché par classe d'actifs est induite par la constitution du portefeuille d'investissement du Groupe.

Au 31/12/2021, la valeur de marché du portefeuille s'élève à 2 940,6 millions d'euros, soit une baisse de 50,9 millions d'euros par rapport à 2020.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs selon les natures de ses actifs.

	Valeur de marché 2021		
	Montant	Poids	Variation
Produit de taux	2 089,1	71,0 %	-70,0
Obligations souveraines	355,7	12,1 %	62,1
Obligations entreprises	1 487,6	50,6 %	-176,5
Monétaire	14,7	0,5 %	-1,6
Dettes privées	231,2	7,9 %	46,0
Actions	302,0	10,3 %	38,1
Actions cotées	190,8	6,5 %	15,7
Actions non cotées	111,2	3,8 %	22,3
Immobilier	392,5	13,3 %	-29,9
Autres	157,1	5,3 %	10,9
TOTAL	2 940,6		-50,9



- 71,0 % Produits de taux
- 13,3 % Immobilier
- 10,3 % Actions
- 5,3 % Autres

Le portefeuille est essentiellement constitué de produits de taux à hauteur de 71 % (vs 73 % en 2020), dont les obligations souveraines, les obligations d'entreprise, les dettes privées et le monétaire.

C.2.2 Concentration associée au risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte résultant des fluctuations des instruments financiers composant le portefeuille du groupe La Mutuelle Générale.

Le groupe La Mutuelle Générale est exposé à 6 risques standards pour un organisme mutualiste : le risque de taux, de crédit (spread), action, immobilier, concentration et change.

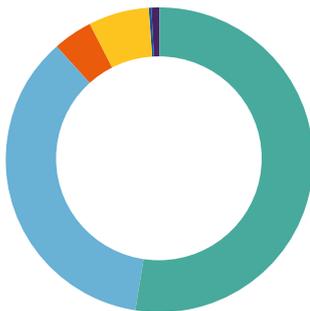
Le pilotage des investissements du Groupe s'effectue via une politique se déclinant à partir d'une allocation d'actifs garante du respect du principe de la « personne prudente », valable pour l'ensemble des actifs.

Dans ce contexte de taux durablement bas, le Groupe a mis en œuvre sa politique d'investissements avec les mesures suivantes :

- Augmentation de la durée des actifs ;
- Renforcement des investissements dans les actions cotées et non cotées ainsi que dans des stratégies de diversification en vue d'augmenter le rendement du portefeuille ;
- Maîtrise du coût en capital (SCR).

Le SCR de marché représente 50 % de la somme des composantes des SCR de la formule standard.

SCR DE MARCHÉ : 320,7 M€



- 168,8 M€ Risque de spread
- 115,5 M€ Risque action
- 21,4 M€ Risque de taux
- 12,8 M€ Risque immobilier
- 0,4 M€ Risque de change
- 1,9 M€ Risque de concentration

Les 3 principaux contributeurs au SCR de marché sont par ordre décroissant les risques de spread, action et d'immobilier. Il s'agit d'une ventilation assez classique par rapport aux acteurs prévoyance-santé du marché.

Hypothèses sur la sensibilité des placements à la volatilité

Il est important de noter que le portefeuille est conforme aux hypothèses de la formule standard. En effet, notre organisme ne dispose pas de manière significative d'instruments dérivés dont la valeur serait sensible aux niveaux de volatilité des taux, ou des actions.

Le risque de spread désigne le risque d'écart de taux d'une obligation émise par un organisme par rapport aux taux du marché. Ce risque dépend de la santé financière de l'entité et de sa qualité de crédit qui est synthétisée par sa notation (rating).

Ce risque représente 53 % de la somme des composantes du SCR de marché du groupe La Mutuelle Générale. Il s'élevait à 65 % en 2020.

Le niveau élevé et le poids de ce risque s'expliquent par l'allocation du portefeuille de placements. Les obligations (hors obligations d'État) représentent près de 51 % du portefeuille, soit un niveau standard dans ce secteur.

Le risque immobilier : le risque immobilier mesure la sensibilité de la valeur des actifs immobiliers à un changement de valeur sur le marché immobilier. Ce risque concerne tous les immeubles, quel qu'en soit leur usage (immobilier d'exploitation, immobilier de placement).

Le capital requis au titre du risque immobilier représente 4 % de la somme des composantes du SCR de marché en 2021. Il s'élevait à 12 % en 2020.

Le risque actions : le risque action mesure la sensibilité de la valeur des actifs à un changement de valeur sur le marché des actions.

Le SCR actions représente 36 % (vs 14 % en 2020) de la somme des composantes du SCR de marché.

Le risque de taux : le risque de taux correspond principalement au risque relatif à l'évolution du niveau des taux, à la baisse ou à la hausse.

Le capital requis pour couvrir ce risque représente 7 % (vs 8 % en 2020) du SCR de marché.

Le risque de concentration vient de la survenance d'une perte importante liée au défaut d'une contrepartie et du fait que le risque sur un portefeuille augmente avec sa concentration :

- Sur un même émetteur ou un Groupe ;
- Dans un même domaine d'activité ;
- Dans une même zone géographique.

Le capital requis au titre du risque de concentration représente moins de 1 % du SCR marché.

Le risque de change intégré à la formule standard, est lié à l'incertitude du taux de change d'une monnaie par rapport à une autre à court ou moyen terme.

Le capital requis au titre du risque de change représente moins de 1 % du SCR marché.

Afin de se conformer à l'orientation 3 de la notice ACPR* sur le calcul du SCR en formule standard du 17/12/2015, La Mutuelle Générale a reclassé les parts de la société civile « LMG Immobilier de placements », ainsi que celles dans les SCI du « risque sur immobilier » en « risque sur actions », tout en qualifiant ces parts d'actions stratégiques choqués à 22 %.

Le caractère stratégique de la société civile « LMG Immobilier de placements » et des SCI a été documenté.

En effet, la détention de notre participation dans les SC et SCI s'inscrit dans un cadre stratégique, compte tenu de la détention des droits de vote, d'une part conséquente du capital de ces sociétés (au-delà de 20 %) qui permet d'exercer une influence notable.

Comparaison 2020/2021 du SCR de marché

(en M€)	2020	2021	Écart
SCR de marché	289,5	320,7	31,2
Risque de taux	23,6	21,4	-2,2
Risque action	41,1	115,5	74,4
Risque Immobilier	35,1	12,8	-22,3
Risque de spread	188,1	168,8	-19,3
Risque de change	0,9	0,4	-0,5
Risque de concentration	0,7	1,9	1,2

C.2.3 Les mécanismes d'atténuation du risque de marché

Ce chapitre a pour objectif de décrire les actions mises en œuvre pour maîtriser les risques liés aux marchés financiers auxquels l'entité est exposée.

Stratégie de gestions des actifs

Le groupe La Mutuelle Générale a mis en œuvre une démarche de pilotage des investissements via une politique opérationnelle d'investissement associée à un processus d'allocation d'actif garant du respect du principe de la personne prudente.

La grille d'allocation d'actifs, surveillée par le Conseil d'administration, permet de structurer la répartition des investissements en fixant des limites par catégorie de placement.

Afin de compenser la baisse des taux, la Direction des Investissements et de la Trésorerie a proposé de mettre en place une nouvelle allocation qui a été validée par le Conseil d'administration du 25 novembre 2021. L'objectif est de s'adapter au contexte de baisse durable des taux, et d'aller chercher plus de rendement afin de tenir nos objectifs de résultat financier.

Les principales modifications ont porté sur les allocations cibles des catégories d'investissement suivant :

- L'allocation des Obligations classiques passe de 62 % à 57 %. La répartition au sein de cette classe d'actif a été simplifiée et réduite à 2 sous-groupes :
 - Les obligations souveraines dont la proportion passe de 7 % à 20 %,
 - Les obligations privées englobent les obligations d'entreprises et les obligations financières. Sa proportion passe de 35 % à 37 % ;
- Les « Autres produits de taux », anciennement les « Titres diversifiés » voient leur allocation augmentée à 15 % (vs 12 %). Cette classe est également simplifiée à 2 sous-segments :

*Pour les placements en actions dans une société ayant exclusivement pour activité la gestion d'installations, l'administration d'immeubles, la conception de projets immobiliers ou des activités similaires, les entreprises appliquent le sous-module « risque sur actions ».

PROFIL DE RISQUE

Catégorie d'investissement	Composition	Allocation cible
Obligations classiques	Total obligations classiques	57 %
	Obligations souveraines	20 %
	Obligations privées	37 %
Autres produits de taux	Total autres produits de taux	15 %
	Dettes privées	8 %
	Alternatifs	7 %
Actions	Total actions	10 %
	Actions internationales	1 %
	Actions Zone Euro	5 %
	Autres actions (capital investissement)	4 %
Actions réels	Total actifs réels	13 %
	Immobilier (placement)	8 %
	Infrastructures	5 %
Stratégique	Total titres stratégiques	4 %
	Prêts stratégiques	1 %
	Immobilier stratégique	1 %
	Actions stratégiques	2 %
Trésorerie	Total trésorerie	1 %
Total (%)		100 %

- Les « Dettes privées » dont la proportion passe de 9 % à 8 %,
- Les « Alternatifs » qui regroupent les anciens sous-segments : Produits structurés, Obligations convertibles et la Gestion diversifiée. Cette classe d'actifs représentera 7 % de notre nouvelle allocation.
- Au sein de l'allocation actions, qui est à 10 % de notre allocation, le poids du capital investissement (Autres actions) est porté à 4 % (vs 3 %), celui des « Actions internationales » augmente à 1 % (vs 0 %), quand aux « Actions Zone Euro », cette classe reste à 5 % ;
- La classe d'actif « Immobilier » se transforme en « Actifs réels ». Notre allocation regroupe l'immobilier de placement dont la proportion se réduit, passant de 12 % à 8 %, ainsi que les « infrastructures » dont le poids sera de 5 % ;
- La classe « Stratégiques » voit son poids diminuer de 1 point à 4 % (vs 5 %).

Contrôle du risque de marché

Le groupe La Mutuelle Générale surveille mensuellement l'évolution de son stock de plus ou moins-values latentes afin de vérifier qu'il est bien en adéquation avec les objectifs de résultat financier.

Afin de tenir compte des taux d'intérêts bas, le groupe La Mutuelle Générale a diversifié ses investissements, principalement dans l'immobilier et la dette privée.

Surveillance des risques de marché

La gestion des placements et des risques financiers s'organise autour du système de gouvernance suivant :

- Mise en place de règles sur l'allocation d'actifs ;
- Surveillance de l'allocation stratégique des placements ;
- Mise en œuvre de l'allocation stratégique et des orientations de gestion sur les placements.

C3 / Risque de crédit

C.3.1 L'exposition au risque de crédit

Le risque de défaut (crédit) se définit comme le risque de perte de valeur d'un actif financier, résultant de l'incapacité de la contrepartie à satisfaire ses engagements financiers (remboursement de la dette ou paiement des intérêts, etc.).

Le SCR défaut correspond au montant de capital nécessaire pour couvrir le risque de défaut.

Deux types de contrepartie sont considérés :

- Les contreparties de type 1, contreparties notées telles que les réassureurs et les banquiers ;
- Les contreparties de type 2, contreparties non notées, comme les créances sur les intermédiaires.

Les montants des placements et avoirs soumis au risque de défaut de type 1 sont présentés ci-dessous :

(en M€)	2021
Avoirs en banque	29,3
Trésorerie	0,8
Autres dépôts avec un terme supérieur à un an	13,2
Dépôts auprès des cédantes	136,5
Prêts sans garanties	17,2

La principale exposition concerne les dépôts auprès des cédantes.

Les expositions de type 2 sont pour 177,9 M€ classées en moins de 3 mois et pour 18,2 M€ en plus de 3 mois.

C.3.2 Concentration associée au risque de crédit

Le montant du SCR défaut des contreparties s'élève à 47,3 millions d'euros au 31/12/2021 dont 4,6 millions d'euros pour les contreparties de type 1 et 43,8 millions d'euros pour celles de type 2.

Notons une hausse de 3,7 millions d'euros du SCR défaut par rapport à l'exercice précédent.

C.3.3 Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit

Le **choix des réassureurs** intervenant sur les couvertures fait l'objet d'une attention particulière. Il est en effet essentiel de s'assurer de leur solidité financière et de leur capacité à honorer leurs engagements.

La démarche de sélection des réassureurs s'inscrit dans une optique de diversification des intervenants et d'appréciation des réassureurs via leur notation existante sur les marchés financiers.

À cet égard, le Groupe choisit de ne travailler qu'avec des réassureurs de premier plan (solidité financière permettant de limiter le risque de contrepartie). Ainsi, les réassureurs retenus doivent avoir une note supérieure ou égal à A-.

Si cette limite est dépassée, une alerte est communiquée aux membres de la commission des Finances et des Risques.

Des garanties sont par ailleurs demandées auprès des réassureurs (dépôts ou nantissements en représentation des provisions techniques).

Les dépôts et nantissements viennent en déduction des montants de Best Estimate cédés dans le calcul du SCR de défaut type 1.

C4 / Risque de liquidité

C.4.1 L'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre rapidement dans des conditions satisfaisantes les titres du portefeuille pour honorer ses engagements en termes de règlements de sinistres.

Pour honorer ses engagements à court terme, le Groupe suit le montant mensuel des versements de prestations et les montants disponibles en fonction de leur durée de mise à disposition (trésorerie, comptes sur livret, dépôts à terme, actions...). Au regard de ce suivi, les montants disponibles sous 30 jours permettent de couvrir les prestations sachant qu'ils peuvent être complétés par les montants dégagés par les obligations arrivant à échéance, ceci traduisant un risque faible de liquidité.

C.4.2 Concentration associée au risque de liquidité

Il n'y a pas de concentration du risque de liquidité pour le groupe la Mutuelle Générale.

C.4.3 Prise en compte du bénéfice inclus dans les primes futures

Les montants du bénéfice attendu inclus dans les primes futures au 31/12/2021 ont été évalués à 25,6 millions d'euros.

C5 / Risque opérationnel

C.5.1 L'exposition au risque opérationnel

Parmi l'ensemble des risques opérationnels recensés selon le processus décrit précédemment, certains d'entre eux ont été identifiés comme **stratégiques** : ils représentent des risques qui, s'ils se produisaient, pourraient affecter significativement le groupe La Mutuelle Générale (financièrement, en termes d'image, ...). Leur liste est inventoriée par la DRI puis revue avec les membres du Comité des risques stratégiques et validée par les instances politiques. Chaque risque est suivi par un plan d'action.

Les cinq risques opérationnels identifiés comme stratégiques sont :

- Le défaut de qualité de service ;
- La non-maîtrise des coûts de fonctionnement (défaut de compétitivité) ;
- Le risque d'exécution du Projet d'entreprise « Ensemble 2023 » ;
- Le risque de fraude et de sécurité des systèmes d'information ;
- Risque de pandémie.

C.5.2 Concentration associée au risque opérationnel

Les risques opérationnels sont rattachés à des actions de maîtrise à mettre en œuvre définies selon une carte de zones où ils se positionnent suivant la valeur du couple de donnée (criticité / probabilité) présenté précédemment.

La valorisation du risque opérationnel est faite conformément à la formule standard et ne fait donc pas l'objet d'un modèle spécifique. Le SCR opérationnel est de 39,4 M€ au 31/12/2021.

C.5.3 Les mécanismes d'atténuation du risque opérationnel

Contrôle du Risque de défaut de qualité de service

Les principaux chantiers sont les suivants :

- Déclinaison opérationnelle du plan d'amélioration de la qualité de traitement des opérations ;
- Poursuite du déploiement de la nouvelle organisation DOC (Direction Opérations Clients) et hausse de la productivité en cible ;
- Refonte du processus de réclamations, et du processus cotisations ;
- Sécurisation des opérations avec le renforcement des contrôles (Lutte contre la Fraude) ;
- Déploiement nouvel espace Adhérent et Entreprise ;
- Automatisation de la mise en gestion collective et individuelle Santé ;
- Suivi des partenaires.

Les indicateurs de mesure de la qualité de service sont en amélioration :

- Un taux de réclamations de 1 % en baisse par rapport à l'année dernière (1,5 %) ;
- Un délai moyen de liquidation des prestations de 2,7 jours meilleur qu'en 2020 et conforme à l'objectif de 3 jours ;
- Une satisfaction client de 4,49 sur 5, en légère hausse par rapport à 2020 et meilleur que l'objectif de 4,3.

Principales réalisations au 31/12/2021 :

Dans le contexte de crise sanitaire, la qualité de service sur les opérations clients a été maintenue à un niveau élevé de performance tout au long de l'année 2021.

- L'automatisation des process s'est poursuivie en 2021 pour améliorer la qualité et la fluidité des opérations à travers plusieurs initiatives inscrites dans le plan programme qui ont été livrées :
 - Refonte du processus de réclamations,
 - Automatisation du système d'affiliation digitale des salariés en santé (Espace entreprise : affiliation digitale en masse des salariés en toute autonomie par les RH / Espace affiliation eBIA, nouveau parcours 100% digital pour les salariés),
 - Optimisation de la gestion déléguée,
 - Optimisation Prévoyance : mise en production du module Contrôle ;
- Le processus de production des Traitements de Fin d'Année s'est bien déroulé et a été optimisé.

Contrôle du Risque de non maîtrise des coûts de fonctionnement

Un important plan d'économies a été mis en œuvre ces dernières années afin de faire baisser le niveau global des frais.

Le taux de frais est en légère baisse à 18,1 % en 2021 vs 18,5 % en 2020.

Dans le budget 2022, les frais resteront bien maîtrisés par rapport à 2021.

Contrôle du Risque d'exécution du Projet d'entreprise « Ensemble 2023 »

Des initiatives et livrables démontrent le bon avancement du projet d'entreprise :

- Sur l'axe de travail Organisation, l'accord de l'Open Travail a été déployé avec succès ;
- Sur l'axe de travail Solidarités, La Fondation de La Mutuelle Générale a lancé son appel à projets 2021, pour soutenir plusieurs projets dans la prévention et l'accompagnement des personnes atteintes de maladies neurodégénératives. La Mutuelle Générale a signé plusieurs partenariats avec Vaincre la Mucoviscidose, La Ligue contre le Cancer ;
- Sur l'axe de travail Assurances, l'année 2021 a été consacrée au cadrage des offres (Partenaires MRH). Un test pilote a été lancé en assurance auto et habitation avec la participation de commerciaux La Mutuelle Générale pour mesurer l'appétence de nos clients à souscrire ces produits ;
- Sur l'axe de travail Services, l'offre Flex est commercialisée auprès d'une centaine de clients (Entreprises, Dirigeants et auto-entrepreneurs) avec un bon retour des clients et partenaires. Elle sera étoffée en janvier 2022 avec un pack sénior (B2C). Un premier Grand Compte (1 400 salariés) a souscrit à une offre Flex.

Contrôle du risque de Fraude et sécurité des systèmes d'information

La Mutuelle Générale continue à renforcer son dispositif de sécurité à travers la mise en œuvre d'un programme pluriannuel, la construction d'un plan de Cyber-résilience et la culture du risque Cyber (sensibilisation/formation).

Contrôle du risque de pandémie

Le dispositif mis en place a permis à La Mutuelle Générale de poursuivre son activité avec des bons indicateurs de performances.

La Mutuelle Générale a versé en 2021 un complément de taxe Covid-19 (1,3 % du chiffre d'affaires santé) qui dégrade le résultat technique de 4,3 M€ en 2021.

La sinistralité Santé est repartie à la hausse (effet rattrapage et report de soins).

En prévoyance individuelle, une hausse importante de la sinistralité pour les garanties Vie Statutaires a été observée, elle s'explique par une aggravation de la mortalité de nos adhérents due à la fois à un effet âge (l'âge moyen du portefeuille augmente) et à un effet Covid-19, des règlements concernant la survenance de 2020 réalisés en année comptable 2021.

Du fait de l'amélioration de la situation sanitaire et de la situation financière des entreprises, il n'a été comptabilisé qu'un complément de dotation de 115 k€ pour la provision pour créances douteuses qui s'élevait à fin 2020 à 4,9 M€.

Les perspectives sanitaires se dégradent en fin d'année 2021 avec le nouveau Variant Omicron qui génère des restrictions même s'il subsiste encore une incertitude sur sa sévérité et l'efficacité des vaccins.

La maîtrise du risque est réévaluée à la baisse (risque de hausse de l'absentéisme, de désorganisation des chaînes de production et de perturbations de la chaîne d'approvisionnement, de hausse de la sinistralité...).

C6 / Autres Risques importants

Le groupe La Mutuelle Générale n'a pas d'autre information à porter à la connaissance du lecteur.

C7 / Autres informations

Le groupe La Mutuelle Générale n'a pas d'autre information à porter à la connaissance du lecteur.

D/Valorisation à des fins de solvabilité

Actifs	49
Provisions techniques	51
Autres passifs	53
Impôts différés	54
Méthodes de valorisations alternatives	54
Autres informations	54

D / VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Nous présentons ci-dessous le Bilan du groupe La Mutuelle Générale illustrant les variations 2020 / 2021 et distinguant les comptes combinés et les comptes prudentiels. Les différents postes seront détaillés et commentés dans la suite de ce rapport.

(en M€)	ACTIF			
	Comptes combinés		Solvabilité II	
	2020	2021	2020	2021
Placements	2 622,7	2 605,9	2 847,3	2 796,4
Provisions Techniques cédées	682,5	752,9	644,7	703,0
Prêts et prêts hypothécaires	11,8	12,2	11,8	12,2
Créances	359,3	379,9	171,1	198,0
Autres actifs	353,3	363,9	372,3	355,6
TOTAL	4 029,6	4 114,6	4 047,2	4 065,2

(en M€)	PASSIF			
	Comptes combinés		Solvabilité II	
	2020	2021	2020	2021
Fonds propres et passifs subordonnés	667,2	674,8	1 313,1	1 320,6
Impôts différés Passif	0,0	0,0	163,7	153,8
Total provisions techniques	2 270,7	2 330,5	1 697,5	1 702,9
Provisions non techniques	17,0	19,6	18,9	20,8
Dettes et autres	1 074,8	1 089,8	853,9	867,0
TOTAL	4 029,6	4 114,6	4 047,2	4 065,2

Le bilan prudentiel solvabilité II s'apprécie en valeur de marché alors que le bilan social est en valeur historique, d'où les différences suivantes :

- Les écarts de valorisation entre les actifs financiers (valeur de marché versus valeur comptable), pour +190,5 M€ ;
- Les écarts de valorisation des fonds propres, pour +645,8 M€ ;
- Les écarts de valorisation des provisions techniques cédées (valorisation Best Estimate versus valorisation comptes sociaux), pour -9,6 M€.

Les impôts différés au passif (IDP) pour 153,8 M€ et à l'actif (IDA) pour un même montant. Il faut noter que la position d'IDA nette d'IDP est considérée comme intégralement non recouvrable au 31/12/2021. Aussi, le montant d'IDA inscrit au bilan est limité aux IDP.

D1 / Actifs

D.1.1 Valeur des actifs et méthodologie pour l'évaluation aux fins de solvabilité

Notre organisme n'a pas utilisé de modèle interne de valorisation de ses actifs. En ce sens, il n'y a pas d'incertitude particulière quant à la valorisation de nos actifs.

L'ensemble des placements financiers a été valorisé à la valeur de marché sur la base de titres cotés sur un marché organisé (hors les participations, l'immobilier et les prêts).

Pour l'immobilier d'exploitation, la valorisation se base sur des expertises immobilières réalisées annuellement et sur l'évolution du bilan (valorisation annuelle).

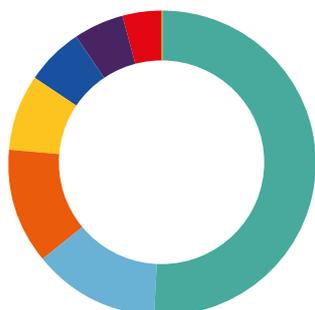
Concernant les participations et les entreprises liées de La Mutuelle Générale, les méthodes de valorisation pour l'établissement du bilan prudentiel sont les suivantes :

- Pour La Banque Postale Assurance Santé, détenue à 35 %, nous appliquons la méthode de mise en équivalence corrigée sur la base du dernier rapport SFCR de La Banque Postale Assurance Santé ;
- Pour Flex Conseil et Services, filiale détenue à 100 %, la méthode de mise en équivalence corrigée a été appliquée.
- Pour la participation Société de la Tour Eiffel, nous appliquons un prix coté sur un marché actif (EIFF, cotée sur Euronext Paris, SRD).

D.1.2 Différences méthodologiques entre l'évaluation aux fins de solvabilité et les états financiers

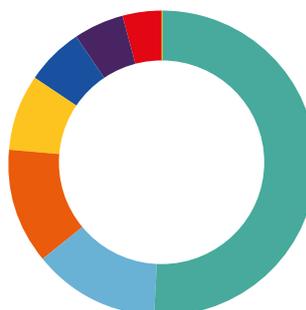
La composition du portefeuille de placements et de la trésorerie évalués en valeur de marché se présente ainsi au 31/12/2021

GRUPE :



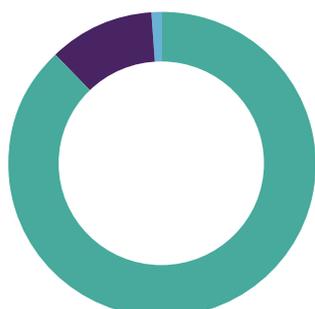
- 50,6 % Obligation d'entreprises
- 13,3 % Immobilier
- 12,1 % Obligations souveraines
- 7,9 % Dettes privées
- 6,5 % Actions cotées
- 5,3 % Autres
- 3,8 % Actions non cotées
- 0,5 % Monétaire Groupe

LA MUTUELLE GÉNÉRALE :



- 50,5 % Obligation d'entreprises
- 13,4 % Immobilier
- 12,1 % Obligations souveraines
- 7,9 % Dettes privées
- 6,5 % Actions cotées
- 5,3 % Autres
- 3,8 % Actions non cotées
- 0,5 % Monétaire La Mutuelle Générale

MG UNION :



- 88,0 % Obligation d'entreprises
- 11,7 % Autres
- 0,3 % Immobilier

MUTARIS CAUTION :



- 90,1 % Obligation d'entreprises
- 9,9 % Obligation souveraines

Dans les comptes combinés :

- Les **actifs immobiliers** sont comptabilisés à leur valeur historique. La dotation aux amortissements est calculée conformément à la réglementation en vigueur en matière de décomposition par élément, et de durée d'amortissement pour chacun d'eux ;
- Les **actions, OPCVM et autres titres non amortissables** sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations ;
- Les **participations (non cotées)** sont évaluées sur la base de la valeur de l'actif net ajusté. Sinon, la valeur de marché est prise en compte ;
- Les **obligations et autres titres assimilés** sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Les décotes ou surcotes des valeurs amortissables sont amorties sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle. Afin de faciliter les comparaisons, les soldes des surcotes ou décotes et les intérêts courus, qui sont normalement dans les comptes de régularisations, ont été reclassés dans les rubriques des actifs concernés de la colonne comptes combinés.

Dans les comptes en norme Solvabilité II :

- Les **actifs immobiliers** sont comptabilisés en valeur de marché ; celle-ci est fondée sur une expertise faite par un expert indépendant ;
- Les **actions, OPCVM et autres titres non amortissables** sont inscrits au bilan en valeur de marché. Celle-ci correspond à la valeur négociée sur un marché réglementé, évaluée sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu ;
- Les **participations (non cotées)** sont évaluées sur une base identique à celle retenue dans les comptes combinés ;
- Les **obligations et autres titres assimilés** sont inscrits au bilan en valeur de marché. Celle-ci correspond à la valeur négociée sur un marché réglementé, évaluée sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. Les montants en valeur de marché sont hors amortissement des surcotes ou décotes et hors coupons courus.

Pour les dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie, prêts et prêts hypothécaires, créances nées d'opérations d'assurance, créances nées d'opérations de réassurance, trésorerie et équivalent trésorerie, la valeur en norme prudentielle est égale à la valeur des comptes combinés.

D.1.3 Descriptions des hypothèses retenues

Concernant les futures décisions de gestion

Le Groupe n'a pas pris en compte de futures décisions de gestion concernant l'évaluation de nos placements financiers. En l'espèce, la projection de notre gestion actif-passif est fondée sur une stratégie fixée au pas 0 et indépendante des stress appliqués dans le cadre des évaluations de l'ORSA.

La stratégie (« Allocation cible des stocks ») correspond à la répartition de l'ensemble des placements en valeur de marché et des flux à chaque pas de projection, entre les différentes classes d'actifs, selon l'allocation cible définie initialement.

De même, les chroniques de rendement sont indépendantes des stress subis par nos actifs financiers.

Concernant le comportement des preneurs

Compte tenu des garanties proposées par le Groupe (pas d'épargne), la modélisation du comportement des preneurs est sans objet concernant l'évaluation des actifs.

À noter

Le groupe La Mutuelle Générale n'est pas concerné par les garanties illimitées.

D2 / Provisions techniques

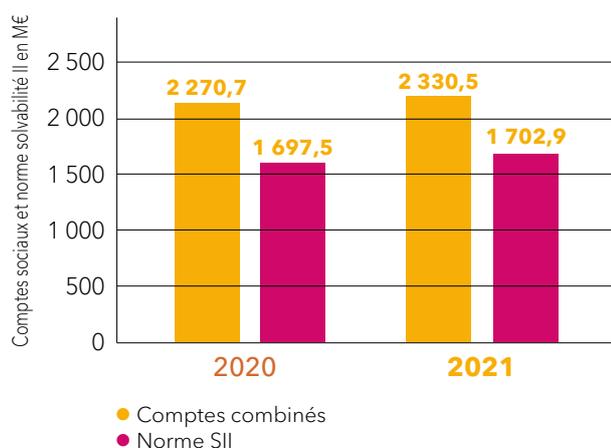
D.2.1 Valeur des provisions techniques

L'ensemble des provisions techniques a été évalué en mode déterministe selon le principe de la meilleure estimation (Best Estimate) et conformément aux principes des Actes délégués issus de la directive parus au Journal officiel de l'Union européenne le 17/01/2015. Concrètement, cette évaluation consiste à ne pas intégrer de marge de prudence explicite et à se fonder sur des hypothèses propres plutôt que sur des hypothèses réglementaires.

À ces provisions techniques calculées selon le principe de la meilleure estimation s'ajoute une marge de risque.

Les écarts de valorisation des provisions techniques brutes de réassurance entre le bilan social et le bilan en norme Solvabilité II sont mis en évidence dans le graphe ci-dessous :

PROVISIONS TECHNIQUES 2020-2021



En 2021, le montant des provisions techniques en norme Solvabilité II (Provisions en meilleure estimation + marge de risque) s'élèvent à 1 702,9 M€ contre 2 330,5 M€ pour les comptes combinés.

L'écart de 627,5 M€ traduit essentiellement l'impact, désormais récurrent, du changement de modèle de calcul des provisions effectué en 2016.

En effet, par le passé, le Groupe avait choisi de constituer des réserves significatives calculées d'une façon viagère, vis-à-vis de ses adhérents statutaires, comptabilisée dans le bilan social et dans le bilan prudentiel.

La Directive Solvabilité II impose cependant un horizon de calcul des réserves limité à une année.

La clôture des comptes combinés en fast close génère également un écart significatif de valorisation entre les comptes combinés et les comptes en norme Solvabilité II du fait

de l'estimation des cotisations et prestations des mois de novembre et décembre 2021 au lieu des données réelles utilisées pour la valorisation en normes Solvabilité II.

Notons que la variation des provisions techniques en normes Solvabilité II entre 2020 et 2021 (5,4 millions d'euros) traduit principalement l'impact des évolutions du portefeuille et des hypothèses de calcul.

D.2.2 Méthodes de valorisation retenues

Le calcul de la meilleure estimation est conforme à l'alinéa 2 de l'article 77 de la Directive Européenne 2009/138/EC prenant en compte les prévisions de flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie futurs provenant de l'engagement contractuel et discrétionnaire attendu doivent être évalués avec des données fiables et avec les méthodes actuarielles et techniques statistiques les plus adéquates, fondées sur des informations actuelles crédibles, des hypothèses réalistes et l'expérience du portefeuille.

Dans ce contexte, les flux utilisés dans les calculs des meilleures estimations présentées dans ce rapport sont conformes aux flux de trésorerie listés dans l'article 28 des Actes délégués issus de la directive (dans la mesure où ceux-ci sont liés à des contrats d'assurance et de réassurance existants).

Notamment pour les entités La Mutuelle Générale et MG Union :

- Les versements de prestations aux preneurs et aux bénéficiaires ;
- Les versements que l'entreprise d'assurance devra effectuer pour fournir des prestations contractuelles en nature ;
- Les dépenses qui seront engagées aux fins d'honorer les engagements d'assurance et de réassurance ;
- Les paiements de primes et flux de trésorerie supplémentaires résultant de ces primes.

Et, pour Mutaris Caution :

- Les versements de prestations liées aux sinistres survenus et non payés ainsi qu'aux sinistres futurs non encore survenus liés aux contrats pluriannuels existants ;
- Les recouvrements liés aux sinistres antérieurs et futurs ;
- Les dépenses qui seront engagées pour la gestion et les recouvrements.

La meilleure estimation des risques santé et décès est déterminée à partir de cadences de règlement et pour les autres risques, une modélisation fine tête par tête est réalisée sur la base :

- Du portefeuille d'encours au 31/12/2021 ;
- Du portefeuille d'assurés au 31/12/2021 ;

- Du montant de charge de sinistralité estimée pour chaque année (fondé sur un S/P pour les garanties annuelles) ;
- De cadences de règlement.

Pour Mutaris Caution :

- La meilleure estimation liée aux sinistres bruts de recours correspond à la somme actualisée à la courbe des taux sans risque des encours par génération multipliés par un taux d'incidence ;
- La meilleure estimation liée aux récupérations correspond à la somme actualisée à la courbe des taux sans risque des encours par génération multipliés par un taux d'incidence puis multipliés par une cadence de recouvrement ;
- Les meilleures estimations des frais sur sinistres et la meilleure estimation des frais sur récupérations sont respectivement calculées proportionnellement à la meilleure estimation liée aux sinistres bruts de recours et au montant de récupérations sur prestations futures et antérieures.

Les paramètres techniques sont les suivants :

- **Tables de mortalité et de maintien** certifiées ou réglementaires selon les garanties ;
- **Règle de sélection des sinistres** : les sinistres tête par tête à provisionner sont identifiés selon la durée observée entre la date de dernier jour indemnisé et la date de calcul. Cette durée dépend de la nature du risque ;
- **Taux d'incidence Caution** : le taux d'incidence dépend de l'ancienneté du prêt, il est calibré comme le maximum des taux observés sur les 5 dernières années ;
- **Taux de recouvrement Caution** : le taux de recouvrement dépend de l'ancienneté du défaut, il est calibré comme le taux lissé sur les observations des 5 dernières années.
- **Actualisation** : le calcul est effectué avec la courbe des taux sans risque au 31/12/2021 communiquée par l'EIOPA avec application d'un correcteur de volatilité ;
- **Revalorisation future** : le taux de revalorisation économique future est décomposé entre un taux

contractuel et un taux discrétionnaire. Ce dernier doit donc respecter les contraintes contractuelles et réglementaires et être conforme aux pratiques observées par le passé. Les taux contractuels sont nuls au 31/12/2021.

Les réserves générales NSLT, provisions de « lissage » des résultats, sont intégrées aux BE de primes, et non plus aux BE de sinistres. Ce changement de traitement n'a pas d'impact sur le montant des provisions best estimate, ni sur le montant du SCR santé NSLT (une note détaillant notre argumentaire a été transmise à l'ACPR).

Le Groupe ne calcule aucune provision comme un tout : les provisions sont calculées via la meilleure estimation et la marge pour risque. Notre organisme n'est pas concerné par une éventuelle dissociation.

Dans le cadre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, des courbes de taux d'intérêt sans risque forward sont calculées à chaque pas de projection.

Description du niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Dans le cadre de ses activités de contrôle des provisions techniques, fonction actuarielle a réalisé une quinzaine de tests de sensibilités sur les provisions S2 afin de déterminer la robustesse des provisions face à des changements spontanés. Au regard de ces tests de sensibilité, les provisions S2 apparaissent suffisamment robustes.

Différences méthodologiques entre l'évaluation aux fins de solvabilité et les états financiers

Comme autorisé dans les Orientations Nationales Complémentaires aux Spécifications Techniques pour l'exercice 2013 de préparation à Solvabilité II, le risque invalidité a été traité en santé similaire à la vie (Santé SLT), en considérant ce risque comme dépendant de lois biométriques. En effet, les provisions invalidité en cours sont calculées tête par tête, à partir de tables réglementaires.

Les garanties sont classées dans les lignes d'activité suivantes :

Garantie	Classement en norme actuelle	Classement en norme Solvabilité II
Frais de soin de santé	Non vie	Frais de soin (Santé NSLT)
Incapacité de travail	Non vie	Perte de revenus (Santé NSLT)
Invalidité	Non vie	Rentes/capital issus des contrats non vie (Santé SLT)
Invalidité en attente	Non vie	Perte de revenus (Santé NSLT)
Maintien des garanties décès	Vie	Autres contrats vie (Vie)
Dépendance	Non vie	Rentes/capital issus des contrats non vie (Santé SLT)
Capital invalidité	Non vie	Rentes/capital issus des contrats non vie (Santé SLT)
Décès statutaire	Vie	Vie avec PB (Vie)
Décès	Vie	Autres contrats vie (Vie)
Rente de conjoint	Vie	Autres contrats vie (Vie)
Rente éducation	Vie	Autres contrats vie (Vie)
Caution	Non vie	Non vie - assurance crédit (Non-Vie)

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Description des créances découlant de la réassurance et des véhicules de titrisation

Le calcul des meilleures estimations des provisions cédées en réassurance correspond à la somme, par année de survenance, des parts cédées au(x) réassureur(s), par application des taux de cession aux assiettes de cotisations, prestations et de meilleures estimations brutes.

- Cotisations cédées : application du taux de cession en réassurance (obtenu en sommant les taux quote-part pour chacun des réassureurs aux cotisations brutes ;
- Prestations et provisions cédées (par nature vie ou non-vie) : agrégation des variables correspondantes au niveau de chaque traité de réassurance.

Notre organisme n'est pas concerné par les véhicules de titrisation, seules les créances découlant des contrats de réassurance sont donc décrites ici.

Les créances sur les réassureurs représentent uniquement des provisions techniques cédées.

Marge de risque

Selon l'article 77 de la Directive Européenne 2009/138/EC, la marge de risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques soit équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance.

La méthode de calcul retenue pour la marge de risque est l'approche fondée sur la durée des engagements (simplification n°4 des spécifications techniques du 30 avril 2014).

La Marge de risque du Groupe s'élève à 51,3 M€ au 31/12/2021.

La ventilation de la marge de risque globale est ensuite effectuée au prorata du poids des provisions de chaque segment de garanties.

(en M€)	Groupe	La Mutuelle Générale	MG Union	Mutaris Caution
Marge de risque	51,3	50,8	0,2	0,3

D3 / Autres passifs

Valeur des autres passifs et méthodologie pour l'évaluation aux fins de solvabilité.

Pour chaque catégorie importante des autres passifs, les valeurs Solvabilité II sont les suivantes au 31/12/2021 (la valorisation selon les comptes combinés est mentionnée en regard) :

Postes (en M€)	Comptes combinés	Solvabilité II	Écart
Provisions autres que les provisions techniques	4,2	4,2	0,0
Provision pour retraite et autres avantages	15,3	16,6	1,2
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	627,5	627,5	0,0
Impôts différés passifs	0,0	153,8	153,8
Dettes envers les établissements de crédit	25,4	25,4	0,0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0,5	0,5	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance	49,1	36,5	-12,6
Dettes nées d'opérations de réassurance	94,3	54,6	-39,6
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	117,0	117,2	0,2
Dettes subordonnées	0,0	0,0	0,0
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	0,0	0,0	0,0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	0,0	0,0	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	176,1	5,4	-170,7

L'article 9 des Actes délégués issus de la directive mentionne que les entreprises d'assurance et de réassurance comptabilisent les actifs et les passifs conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission en vertu du règlement (CE) n° 1606/2002. Toutefois, par dérogation aux paragraphes 1 et 2 de l'article 9 des Actes délégués et, en particulier, dans le respect du principe de proportionnalité énoncé à l'article 29, paragraphes 3 et 4, de la directive 2009/138/CE, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent comptabiliser et valoriser un actif ou un passif en se fondant sur la méthode de valorisation qu'elles utilisent pour l'élaboration de leurs états financiers annuels ou consolidés, à condition que :

- a. La méthode de valorisation soit conforme à l'article 75 de la directive 2009/138/CE ;
- b. La méthode de valorisation soit proportionnée à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise ;
- c. L'entreprise ne valorise pas cet actif ou ce passif conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission en vertu du règlement (CE) no 1606/2002 dans ses états financiers ;
- d. La valorisation des actifs et des passifs conformément aux normes comptables internationales imposerait à l'entreprise des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

C'est cette dérogation que nous avons retenue compte tenu de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de notre organisme. Les valeurs comptables et prudentielles sont donc égales à l'exception des provisions pour retraite qui sont valorisées en intégrant la courbe des taux sans risque.

D4 / Impôts différés

Les principes appliqués sous Solvabilité II sont issus des principes IAS12 : les impôts différés sont calculés à chaque différence temporaire entre la situation comptable et la situation fiscale. Les différences temporaires sont de deux ordres :

- Les différences temporaires existant dans les comptes individuels ;
- Les différences temporaires créées par les ajustements de valeur nécessaires pour établir le bilan Solvabilité II.

Pour chaque poste du bilan, les impôts différés sont déterminés en fonction de l'écart de valorisation entre la norme Solvabilité II et les comptes combinés. Selon le signe (positif ou négatif) de cet écart, un montant d'impôts différés (actif ou passif) est constitué. Il est obtenu par application du taux global d'imposition des comptes 2021 de 26,34 %* à l'écart de valorisation observé.

Pour le portefeuille du Groupe, le montant d'impôts différés inscrit à l'actif et au passif du bilan s'élève à 153,8 M€.

D5 / Méthodes de valorisation alternatives

Le groupe La Mutuelle Générale n'a pas d'autre information à porter à la connaissance du lecteur.

D6 / Autres informations

Le groupe La Mutuelle Générale n'a pas d'autre information à porter à la connaissance du lecteur.

*Dont 25,5 % au titre de l'impôt sur les sociétés et 3,3 % au titre des contributions

E / Gestion du capital

Fonds propres	56
Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	61
Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	63
Différences entre la formule standard et le modèle interne utilisé	63
Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	64
Autres informations	64

E / GESTION DU CAPITAL

E1 / Fonds propres

E.1.1 Processus de gestion des fonds propres

Le processus de gestion des fonds propres consiste à piloter le montant et la qualité des instruments les composant.

Chaque année, les fonds propres sont augmentés, après validation du conseil d'administration, à partir de l'affectation des résultats.

Lorsqu'ils ont besoin d'être renforcés, le processus doit intégrer :

- Une analyse de la faisabilité et des conséquences quant à une émission des titres tels les certificats mutualistes, les titres participatifs, les titres subordonnés éligibles aux fonds propres de base ou tout instrument autorisé par la réglementation ;
- Une analyse de l'opportunité, de la faisabilité et des conséquences quant à une valorisation des fonds propres auxiliaires - rappels de cotisation, lettres de crédit, etc. - dans le bilan ;
- Un suivi, après émission, des titres éligibles au capital réglementaire, en matière :
 - de classement dans les différentes catégories d'éligibilité à la couverture du SCR et du MCR ;
 - de respect des clauses contractuelles et des modalités opérationnelles ;
 - d'opportunité de rembourser les titres de manière anticipée ou de les racheter.

Pour optimiser sa gestion des fonds propres et sa maîtrise des risques, le groupe La Mutuelle Générale a mis en place, conformément à l'article 44 de la Directive Solvabilité II, une gestion des risques visant à atteindre un niveau de rentabilité cible, tout en atténuant les aléas bilanciaux.

Le Groupe effectue un ORSA chaque année afin de vérifier sa solvabilité dans le temps et la suffisance de ses fonds propres. Des exercices ORSA exceptionnels peuvent être réalisés en complément lorsqu'une décision stratégique modifie significativement le profil de risque du Groupe.

Cette démarche conduit à la réalisation de calculs actif/passif qui aident à simuler des comportements de marché, en déterminant les scénarios de calcul des flux futurs d'actifs et de passifs prenant en compte leurs interactions.

Ils permettent ainsi de mesurer les effets de décisions stratégiques prises par le conseil d'administration et la sensibilité de notre Groupe aux variations de l'environnement économique.

Ces simulations contribuent également à tester sa capacité à assurer le paiement de la totalité de ses engagements pris envers des adhérents, dans un contexte particulièrement défavorable.

À noter que le groupe La Mutuelle Générale n'est pas concerné par la fongibilité et la transférabilité de ses fonds propres (article 359 du règlement délégué).

Processus d'évaluation des fonds propres

Le processus de clôture comptable et financière comporte une phase d'inventaire des engagements s'appliquant au Groupe. Ces travaux sont confiés à la direction financière.

Dans ce même processus, la révision comptable et financière permet de s'assurer de la bonne prise en compte des clauses réglementaires ou contractuelles associées à des éléments de fonds propres, lorsqu'elles existent.

Conformité des fonds propres

Le Groupe analyse en permanence sa conformité avec les exigences réglementaires de Solvabilité II en matière de fonds propres.

Cette analyse comprend :

- Les éventuels futurs changements importants dans son profil de risque ;
- La quantité et la qualité de ses fonds propres sur l'ensemble de sa période de planification des activités ;
- La composition de ses fonds propres par niveau (« Tier ») et la façon dont cette composition peut changer à la suite de rachats, de remboursements et d'arrivées à échéance durant la période couverte par le plan d'activité.

Surveillance des fonds propres

En cas de besoin pour renforcer la gestion des fonds propres ou pour éviter qu'ils ne se dégradent, la direction financière pourrait proposer de recourir à des instruments de fonds propres, tout en restant en conformité avec les orientations fixées par le conseil d'administration.

En particulier, la direction financière étudie les états réglementaires relatifs aux fonds propres » qui :

- Analysent la composition et les mouvements des éléments constitutifs des fonds propres et des emprunts subordonnés admis en fonds propres par catégorie (fonds propres de base, auxiliaires) et par Tier (mesurant leur capacité à être disponible pour absorber les pertes) ;
- Présentent les fonds propres disponibles et éligibles pour couvrir le MCR et le SCR et leur ratio de couverture.

GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre du contrôle de deuxième niveau, la direction des Risques analyse régulièrement les risques liés aux fonds propres. Dans le cas où le groupe La Mutuelle Générale se rapprocherait

de la zone de non-conformité à l'appétence définie dans ses politiques de risques (SCR < 105 %), la direction des Risques doit alerter la gouvernance afin d'engager un plan de rétablissement.

E.1.2 Composition et évolution des fonds propres

Classification des fonds propres par Tier

La valorisation prudentielle des différents postes des fonds propres est la suivante :

Poste	Valeur Solvabilité II	Tier
Fonds initial	La valorisation en normes Solvabilité II est égale à celle des comptes sociaux (fonds d'établissement)	Tier 1
Comptes mutualistes subordonnés	La valorisation en normes Solvabilité II est égale à celle des comptes sociaux (non concerné)	-
Fonds excédentaires	La valorisation en normes Solvabilité II est égale à celle des comptes sociaux (non concerné)	Tier 1
Réserve de réconciliation	Différence entre les fonds propres Solvabilité II et les fonds propres des comptes sociaux	Tier 1
Dettes subordonnées	La valorisation en normes Solvabilité II est égale à celle des comptes sociaux	Tier 1 restreint
Montant égal position nette impôts différés actifs	Le montant des impôts différés à l'actif est issu du bilan en norme Solvabilité II	Tier 3
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	Non concerné	-
Fonds Propres non inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères Solvabilité II	Non concerné	-
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit et instituts financiers	Non concerné	-

Caractéristiques prises en compte pour le classement

Fonds propres de niveau 1 sont constitués d'éléments :

- Occupant un rang inférieur à toutes les autres créances en cas de liquidation de l'entreprise d'assurance ou de réassurance ;
- Ne comprenant pas de caractéristiques susceptibles de causer l'insolvabilité de l'entreprise d'assurance ou de réassurance ou d'accélérer le processus qui la conduirait à l'insolvabilité ;
- Susceptibles d'absorber des pertes générées par les activités de l'entité.

Pour les dettes émises, ces éléments :

- Sont dépourvus de date d'échéance. La première occasion contractuelle de rembourser ou de racheter ne se produit pas avant cinq ans à compter de la date d'émission ;
- Ne sont remboursables (ou rachetables) que dans la période comprise entre cinq et dix ans suivant la date d'émission, et lorsque l'organisme dépasse son capital de solvabilité requis ;
- Ne sont remboursables (ou rachetables) qu'au choix de l'organisme sous condition de l'autorisation préalable de l'autorité de contrôle ;
- Laisser à l'entité « une liberté totale sur les distributions en rapport avec cet élément ».

Les Fonds propres de niveau 1 restreint

Les passifs subordonnés respectant la classification Tier 1 avec la clause dite de « grand-père » sont classés en Tier 1 restreint.

Les Fonds propres de niveau 2

Ces éléments occupent un rang inférieur aux créances de l'ensemble des preneurs et bénéficiaires et des créanciers non subordonnés, et ne comportent pas de caractéristiques susceptibles de causer l'insolvabilité de l'entité.

Pour les dettes émises, ces éléments :

- Ont une échéance initiale de dix ans au moins ;
- Ne sont remboursables ou rachetables qu'au choix de l'entité, après autorisation préalable de l'ACPR et dans l'hypothèse où cette opération ne menace pas sa capacité à couvrir ses exigences de solvabilité.

Fonds propres de niveau 3

Les éléments constitutifs de ce niveau :

- Occupent un rang inférieur aux créances de l'ensemble des preneurs et bénéficiaires et des créanciers non subordonnés ;
- Ne présentent pas de caractéristiques susceptibles de causer l'insolvabilité de l'entité.

Pour les dettes émises, ces éléments :

- Ont une échéance initiale de cinq ans au moins ;
- Ne sont remboursables (ou rachetables) qu'au choix de l'entité, après avis de l'ACPR, et que lorsque cette opération entraîne un non-respect des exigences de solvabilité s'appliquant au Groupe.

Le montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets est classé en Tier 3.

Structure, montant et qualité des fonds propres de base

Groupe :

Au 31 décembre 2021, les fonds propres disponibles se décomposent ainsi :

Poste (en M€)	Total	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3
Fonds initial	51,3	51,3	0,0	0,0	0,0
Comptes mutualistes subordonnés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds excédentaires	36,2	36,2	0,0	0,0	0,0
Réserve de réconciliation	1 233,1	1 233,1	0,0	0,0	0,0
Dettes subordonnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres exclus des réserves	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Déductions pour participations dans des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1 320,6	1 320,6	0,0	0,0	0,0

GESTION DU CAPITAL

En termes de couverture, les fonds propres éligibles de notre organisme (construits sur la base des fonds propres disponibles) respectent les seuils suivants :

Couverture du SCR :

- Les éléments de *Tier 1* doivent représenter au minimum 50 % du SCR ;
- Les éléments de *Tier 1* restreint doivent représenter au maximum 25 % des éléments éligibles de *Tier 1* ;
- La somme des éléments de *Tier 2* et *Tier 3* ne doivent pas excéder 50 % du SCR ;
- Les éléments de *Tier 3* doivent représenter au maximum 15 % du SCR.

Couverture du MCR :

- Les éléments de *Tier 1* doivent représenter au minimum 80 % du MCR ;
- Les éléments de *Tier 2* ne doivent pas dépasser 20 % du MCR ;
- Les éléments de *Tier 3* ne permettent pas de couvrir le MCR.

VARIATION DES FONDS PROPRES PAR RAPPORT AU 31/12/2020

Postes (en M€)	2020	2021	Variation
Fonds initial	51,3	51,3	0,0
Comptes mutualistes subordonnés	0,0	0,0	0,0
Fonds excédentaires	48,8	36,2	-12,6
Réserve de réconciliation	1 213,0	1 233,1	20,0
Dettes subordonnées	0,0	0,0	0,0
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	0,0	0,0	0,0
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	0,0	0,0	0,0
Fonds propres exclus des réserves	0,0	0,0	0,0
Déductions pour participations dans des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0
Total	1 313,1	1 320,6	7,5

Les fonds propres S2 sont en hausse de +7,5 M€. Les évolutions réglementaires conjuguées à l'effet de la courbe des taux expliquent l'essentiel de la variation.

Dans le cas de notre organisme, les fonds propres éligibles sont désormais de 1 320,6 M€ classés intégralement en Tier 1.

À noter

Le groupe La Mutuelle Générale n'a pas de fonds propres auxiliaires.

La Mutuelle Générale :

Les fonds propres S2 passent de 1 287,1 M€ au 31/12/2020 à 1 301,8 M€ au 31/12/2021, soit une augmentation de 14,6 M€.

Les fonds propres disponibles se décomposent ainsi au 31/12/2021 :

Poste (en M€)	Total	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3
Fonds initial	39,6	39,6	0,0	0,0	0,0
Comptes mutualistes subordonnés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds excédentaires	36,2	36,2	0,0	0,0	0,0
Réserve de réconciliation	1 226,0	1 226,0	0,0	0,0	0,0
Dettes subordonnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres exclus des réserves	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Déductions pour participations dans des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1 301,8	1 301,8	0,0	0,0	0,0

MG Union :

Les fonds propres S2 passent de 11 462 K€ au 31/12/2020 à 11 504 K€ au 31/12/2021, soit une hausse de 42 K€.

Mutaris Caution :

Les fonds propres S2 disponibles passent de 10 675 K€ au 31/12/2020 à 10 278 K€ au 31/12/2021, soit une baisse de 398 K€.

E.1.3 Clauses et conditions attachées aux fonds propres

Compte tenu de la structure de nos fonds propres, nous n'avons aucune clause ni condition importante à porter à la connaissance du régulateur.

E2 / Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Ce chapitre présente en synthèse les principes de calculs du SCR, l'impact des effets de diversification et ses évolutions entre 2020 et 2021. Il sera fait référence au chapitre « C. Profil de Risques » pour l'analyse plus détaillée des composantes du SCR.

Deux méthodes de calcul de la solvabilité du Groupe sont présentées dans la directive Solvabilité II (articles 230 et 233 de la directive 2009/138/CE) :

- La première méthode, appelée méthode par défaut, est fondée sur la combinaison comptable. Le ratio de solvabilité du Groupe est alors égal au rapport entre :
 - Les fonds propres éligibles du Groupe, calculés sur la base de données consolidées,
 - Le SCR du Groupe calculé sur la base de données consolidées.
- La seconde méthode, appelée méthode de remplacement, est fondée sur la déduction et l'agrégation. Le ratio de solvabilité du Groupe est alors égal au rapport entre :
 - Les fonds propres éligibles du Groupe, calculés en effectuant la somme des fonds propres éligibles de l'entité mère et de la part des fonds propres éligibles de l'entité liée intégrant la combinaison,
 - Le SCR du Groupe calculé en effectuant la somme du SCR de l'entité mère et de la part du SCR de l'entité liée intégrant la combinaison.

Le ratio de solvabilité du groupe La Mutuelle Générale est calculé selon la méthode par défaut fondée sur la combinaison comptable.

E.2.1 Méthodes de calcul des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

L'ensemble des modules de risque du SCR a été calculé selon la formule standard définie par la directive Solvabilité II. La méthode simplifiée de calcul du SCR catastrophe en Vie, via les capitaux sous-risques, a été retenue.

L'ensemble des chiffres présentés dans ce rapport sont issus de calculs réalisés en intégrant un correcteur de volatilité à la courbe des taux.

Certains éléments sont susceptibles d'atténuer le besoin en capital en cas de réalisation des risques :

- L'ajustement pour impôts différés qui vient absorber une partie des pertes de fonds propres lorsque la réalisation des risques entraîne une variation favorable de la situation fiscale ;
- L'ajustement lié à la capacité d'absorption des pertes de provisions techniques lorsque la réalisation des risques est associée à une restriction de la distribution de la participation aux bénéfices discrétionnaires ;
- La diversification qui prend en compte le fait que les risques se produisent rarement de manière simultanée, la corrélation entre les risques est prise en compte dans le calcul du BSCR, de sorte que l'agrégation par corrélation des SCR par risque est toujours inférieure ou égale à la somme arithmétique de ces SCR. Cette différence correspond au « bénéfice de diversification ».

E.2.2 Résultats des calculs de SCR et MCR à la fin de la clôture

Le capital de solvabilité requis (SCR) du groupe La Mutuelle Générale au 31/12/2021 s'élève à 494,5 M€.

La décomposition et l'évolution du SCR entre 2020 et 2021 sont présentés dans le tableau suivant :

	Capital requis (SCR) en M€		
	2020	2021	Écart
Risques de marché	289,5	320,7	31,2
Risques de souscription des garanties santé	195,8	206,1	10,3
Risques de défaut des contreparties	43,6	47,3	3,7
Risques de souscription des garanties vie	33,2	30,7	-2,5
Risques de souscription des garanties non-vie	1,1	0,8	-0,2
Sommes des composantes des SCR	563,2	605,7	42,5
Diversification	-147,2	-155,1	-7,9
BSCR	416,0	450,6	34,6
Risques opérationnels	38,8	39,4	0,5
Ajustements	-46,5	-44,3	2,1
SCR entité assurantielles	408,3	445,6	37,3
SCR MGS , Flex Conseil et Services, LMG-IDP et entités mises en équivalence	43,8	48,9	5,1
SCR	452,2	494,5	42,4
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 313,1	1 320,6	7,5
Ratio de solvabilité	290 %	267 %	-23 points

Le SCR croît légèrement entre 2020 et 2021 (+42,4 millions d'euros). La variation de SCR est expliquée par différents facteurs, les effets suivants ont été isolés :

- Impact de la révision de l'assiette de primes du SCR Santé NSLT (14 mois) pour mise en conformité ;
- Passage au modèle 2021 (impact modèle) ;
- Passage aux données 2021 (effet portefeuille) ;
- Autres : courbe des taux, taux de frais, hypothèses de P/C N+1, ...

La variation du BSCR est essentiellement expliquée par :

- Les augmentations :
 - du SCR de marché (+31,2 millions d'euros) : essentiellement en raison de la revue de la couverture du risque action,
 - du SCR santé (+10,3 millions d'euros) : expliquée par l'évolution du portefeuille,
 - du SCR de défaut des contreparties (+3,7 millions d'euros) : suite à la hausse des expositions de type 2.
- Et la diminution du SCR vie (-2,5 millions d'euros) : évolution à la baisse des capitaux sous risques nets de réassurance.

À noter que la hausse de SCR action est également portée par le reclassement des actifs « SCI » en actions stratégiques. Afin de se conformer à l'orientation 3 de la notice ACPR* sur le calcul du SCR en formule standard du 17/12/2015, La Mutuelle Générale a reclassé les parts de la société civile « LMG Immobilier de placements », ainsi que celles dans les SCI, du « risque sur immobilier » en « risque sur actions », tout en qualifiant ces parts d'actions stratégiques choqués à 22 %.

Le caractère stratégique de la société civile « LMG Immobilier de placements » et des SCI a été documenté. Ce reclassement explique la baisse du SCR immobilier.

Le ratio de solvabilité du groupe La Mutuelle Générale s'élève à 267 %, en baisse de 23 points.

Le capital minimum requis (MCR) du groupe La Mutuelle Générale s'élève à 130,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

*« Pour les placements en actions dans une société ayant exclusivement pour activité la gestion d'installations, l'administration d'immeubles, la conception de projets immobiliers ou des activités similaires, les entreprises appliquent le sous-module « risque sur actions »

GESTION DU CAPITAL

LA MUTUELLE GÉNÉRALE : LE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en M€)	2021
SCR	490,8
Fonds propres disponibles	1 301,8
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 301,8
Taux de couverture du SCR	265 %

Le ratio de solvabilité de La Mutuelle Générale s'élève à 265 %, en baisse de 23 points.

Le MCR de La Mutuelle Générale s'élève à 122,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

MG UNION : LE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) DE MG UNION AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en M€)	2021
SCR	1,3
MCR	3,7
Fonds propres éligibles	11,5
Taux de couverture SCR	908 %
Taux de couverture du MCR	311 %

Le ratio de solvabilité de MG Union s'élève à 311 %, en hausse de 1 point. Le MCR de MG Union est égal au minimum réglementaire, soit 3,7 M€.

MUTARIS CAUTION : LE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) DE MUTARIS UNION AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en M€)	2021
SCR	1,9
MCR	3,7
Fonds propres disponibles	10,3
Fonds propres éligibles SCR	6,2
Fonds propres éligibles MCR	6,0
Taux de couverture SCR	331 %
Taux de couverture du MCR	163 %

Le ratio de solvabilité de Mutaris Caution s'élève à 163 %, en baisse de 10 points. Le MCR de Mutaris Caution est égal au minimum réglementaire, soit 3,7 M€.

E.3 / Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Le groupe La Mutuelle Générale n'est pas concerné par le sous module « risque actions » fondé sur la durée.

E.4 / Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Aucun modèle interne n'a été utilisé par le groupe La Mutuelle Générale pour le calcul du capital de solvabilité requis. La formule standard a été utilisée conformément à la réglementation.

E.5 / Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

L'évolution des MCR et SCR de notre organisme est suivie dans différents scénarios :

- Un scénario central ;
- Deux scénarios de stress non financiers, à savoir :
 - un scénario de déflation, baisse des taux durable ;
 - un scénario de hausse généralisée des spreads, hausse des taux et chocs action/immobilier ;
- Trois scénarios des stress financiers, à savoir :
 - dégradation du ratio de sinistralité P/C de 3 points en 2022 sur le périmètre santé et arrêt de travail ;
 - impact d'une non atteinte des objectifs de développement sur le collectif et choc sur l'encaissement de cotisations ; pour prendre en compte les difficultés rencontrées par les PME et les cas extrêmes de faillite dans le cadre de la crise Covid-19 ;
 - choc de mortalité, impact de la réalisation d'un choc de type épidémie.

Sur l'ensemble des scénarios étudiés notre organisme respecte en permanence les exigences réglementaires.

En conclusion, notre organisme dispose d'un niveau de fonds propres couvrant largement ses engagements. L'année 2021 a permis au groupe La Mutuelle Générale de consolider sa solvabilité en maîtrisant ses risques techniques et financiers.

E.6 / Autres informations

Le groupe La Mutuelle Générale n'a pas d'autre information à porter à la connaissance du lecteur.

F/Annexes

Bilan détaillé	66
QRT (États de reporting quantitatif) publics du groupe La Mutuelle Générale	68
QRT La Mutuelle Générale Solo	75
QRT MG Union Solo	90
QRT Mutaris Caution Solo	106
Glossaire	121

ANNEXES

F1 / Bilan détaillé

ACTIF (en M€)	COMPTES COMBINÉS	SOVABILITÉ II
Écarts d'acquisitions	0,0	0,0
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0
Actifs incorporels	6,3	0,0
Impôts différés actifs	0,0	153,7
Excédent de régime de retraite	0,0	0,0
Immobilisations corporelles pour usage propre	13,5	13,5
Placements (autres que actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	2 605,9	2 796,4
• Immobilier (autre que pour usage propre)	2,4	2,4
• Participations	93,7	119,5
• Actions	0,2	0,2
- Actions cotées	-0,0	0,0
- Actions non cotées	0,2	0,2
• Obligations	1 701,6	1 784,2
- Obligations souveraines	340,2	355,7
- Obligation d'entreprises	1 360,4	1 427,4
- Obligations structurées	0,0	0,0
- Titres garantis	1,1	1,1
• Fonds d'investissement	555,1	637,3
• Produits dérivés	0,0	0,0
• Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	15,8	15,8
• Autres placements	237,0	237,0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0,0	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	12,2	12,2
• Avances sur polices	0,0	0,0
• Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	12,2	12,2
• Autres prêts et prêts hypothécaires	0,0	0,0
Provisions techniques cédées	752,9	703,0
• Non-vie et santé similaire à la non-vie	223,8	203,9
- Non vie hors santé	0,0	0,0
- Santé similaire à la non vie	223,8	203,9
• Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	529,1	499,1
- Santé similaire à la vie	471,3	440,3
- Vie hors santé, UC ou indexés	57,8	58,8
• UC ou indexés	0,0	0,0
Dépôts auprès des cédantes	136,5	136,5
Créances nées d'opérations d'assurance	349,9	168,0
Créances nées d'opérations de réassurance	11,6	11,6
Autres créances (hors assurance)	18,4	18,4
Actions auto-détenues	0,0	0,0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	0,0	0,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	34,5	34,5
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	173,1	17,4
Total de l'actif	4 114,6	4 065,2

ANNEXES

PASSIF (en M€)	COMPTES COMBINÉS	SOVABILITÉ II
Provisions techniques non-vie	757,2	575,8
• Provisions techniques non-vie (hors santé)	1,1	1,7
- Provisions techniques calculées comme un tout		0,0
- Meilleure estimation		1,4
- Marge de risque		0,3
• Provisions techniques santé (non-vie)	756,1	574,0
- Provisions techniques calculées comme un tout		0,0
- Meilleure estimation		555,0
- Marge de risque		19,1
Provisions techniques vie (hors UC ou indexés)	1 573,3	1 127,2
• Provisions techniques santé (vie)	882,6	480,3
- Provisions techniques calculées comme un tout		0,0
- Meilleure estimation		470,4
- Marge de risques		9,9
• Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	690,7	646,9
- Provisions techniques calculées comme un tout		0,0
- Meilleure estimation		624,9
- Marge de risques		22,0
• Provisions techniques UC ou indexés	0,0	0,0
- Provisions techniques calculées comme un tout		0,0
- Meilleure estimation		0,0
- Marge de risques		0,0
Autres provisions techniques	0,0	0,0
Passifs éventuels	0,0	0,0
Provisions autres que les provisions techniques	4,2	4,2
Provision pour retraite et autres avantages	15,3	16,6
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	627,5	627,5
Impôts différés passifs	0,0	153,8
Produits dérivés	0,0	0,0
Dettes envers les établissements de crédit	25,4	25,4
Dettes financières autres que celles envers les établ. de crédit	0,5	0,5
Dettes nées d'opérations d'assurance	49,1	36,5
Dettes nées d'opérations de réassurance	94,3	54,6
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	117,0	117,2
Dettes subordonnées	0,0	0,0
• Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	0,0	0,0
• Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	0,0	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	176,1	5,4
Total du passif	3 439,8	2 744,5

ANNEXES

F2 / QRT (États de reporting quantitatifs) publics du groupe La Mutuelle Générale, La Mutuelle Générale Solo, MG Union Solo, Mutaris Caution Solo

S.02.01.02(A,G) - BILAN

S.02.01.02.01 - BILAN

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	153 747 247,52
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	13 467 593,78
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 796 408 944,11
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	2 423 200,27
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	119 476 227,26
<i>Actions</i>	R0100	183 404,70
Actions – cotées	R0110	0,00
Actions – non cotées	R0120	183 404,70
<i>Obligations</i>	R0130	1 784 218 138,88
Obligations d'État	R0140	355 663 859,07
Obligations d'entreprise	R0150	1 427 434 059,27
Titres structurés	R0160	0,00
Titres garantis	R0170	1 120 220,54
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	637 281 726,69
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0,00
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	15 806 646,08
<i>Autres investissements</i>	R0210	237 019 600,23
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	12 161 999,93
<i>Avances sur police</i>	R0240	0,00
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	12 161 999,93
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	702 951 580,09
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	203 886 293,01
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	203 886 293,01
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	499 065 287,08
Santé similaire à la vie	R0320	440 288 594,79
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	58 776 692,29
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	136 509 359,46
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	168 001 920,20
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	11 573 412,18
Autres créances (hors assurance)	R0380	18 429 794,85
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	34 512 330,42
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	17 402 663,16
Total de l'actif	R0500	4 065 166 845,70

ANNEXES

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	575 766 121,45
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	1 745 147,95
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	1 408 673,55
Marge de risque	R0550	336 474,39
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	574 020 973,50
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	554 965 229,01
Marge de risque	R0590	19 055 744,49
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 127 162 749,01
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	480 298 988,90
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	470 437 838,39
Marge de risque	R0640	9 861 150,51
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	646 863 760,10
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	624 863 006,81
Marge de risque	R0680	22 000 753,29
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	0,00
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	0,00
<i>Marge de risque</i>	R0720	0,00
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	4 233 297,30
Provisions pour retraite	R0760	16 550 545,76
Dépôts des réassureurs	R0770	627 521 284,14
Passifs d'impôts différés	R0780	153 787 596,06
Produits dérivés	R0790	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	25 353 045,13
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	450 796,78
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	36 485 758,35
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	54 639 650,66
Autres dettes (hors assurance)	R0840	117 162 510,80
Passifs subordonnés	R0850	0,00
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	0,00
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	5 432 520,75
Total du passif	R0900	2 744 545 876,19
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 320 620 969,51

ANNEXES

S.05.01.02(A,G) - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

S.05.01.02.01 - **NON-VIE** (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	
Primes émises											
Brut – assurance directe	R0110	838 805 451,42	66 506 173,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	85 888 228,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130										
Part des réassureurs	R0140	180 775 191,12	70 941 780,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0200	743 918 489,26	-4 435 606,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes acquises											
Brut – assurance directe	R0210	836 553 812,77	82 956 201,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	85 888 228,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230										
Part des réassureurs	R0240	180 794 739,26	70 941 780,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0300	741 647 302,47	12 014 421,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charge des sinistres											
Brut – assurance directe	R0310	682 492 315,04	87 108 459,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-300 415,45
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	73 840 426,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330										
Part des réassureurs	R0340	150 827 869,40	44 737 524,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0400	605 504 872,27	42 370 934,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-300 415,45
Variation des autres provisions techniques											
Brut – assurance directe	R0410	4 257 167,62	52 903 743,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430										
Part des réassureurs	R0440	0,00	42 473 739,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0500	4 257 167,62	10 430 003,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses engagées	R0550	127 480 502,36	1 997 861,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364 697,59
Autres dépenses	R1200										
Total des dépenses	R1300										

		Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée							Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	0,00	0,00	0,00					905 311 625,18
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	0,00	0,00					85 888 228,96
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 716 971,60
Net	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	739 482 882,54
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	0,00	0,00	0,00					919 510 014,62
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	0,00	0,00					85 888 228,96
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 736 519,74
Net	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	753 661 723,84
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	0,00	0,00	0,00					769 300 359,24
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	0,00	0,00					73 840 426,63
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 565 394,27
Net	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	647 575 391,60
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	0,00	0,00	0,00					57 160 911,07
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 473 739,79
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 687 171,28
Dépenses engagées	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 843 061,22
Autres dépenses	R1200								28 954 292,07
Total des dépenses	R1300								158 797 353,29

ANNEXES

S.05.01.02.02 - **VIE** (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0,00	53 602 997,54	0,00	65 631 089,56	97 436 727,83	0,00	13 185 723,78	10 931 585,72	240 788 124,43
Part des réassureurs	R1420	0,00	0,00	0,00	26 987 300,42	25 475 355,26	0,00	0,00	0,00	52 462 655,68
Net	R1500	0,00	53 602 997,54	0,00	38 643 789,14	71 961 372,57	0,00	13 185 723,78	10 931 585,72	188 325 468,75
Primes acquises										
Brut	R1510	0,00	52 893 415,28	0,00	70 564 830,95	95 711 249,51	0,00	13 185 723,78	10 931 585,72	243 286 805,24
Part des réassureurs	R1520	0,00	0,00	0,00	26 987 300,42	25 475 355,26	0,00	0,00	0,00	52 462 655,68
Net	R1600	0,00	52 893 415,28	0,00	43 577 530,53	70 235 894,25	0,00	13 185 723,78	10 931 585,72	190 824 149,56
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0,00	48 516 078,59	0,00	43 209 092,17	52 966 598,91	0,00	18 628 937,29	10 464 829,61	173 785 536,57
Part des réassureurs	R1620	0,00	0,00	0,00	45 321 650,09	11 791 469,97	0,00	0,00	0,00	57 113 120,06
Net	R1700	0,00	48 516 078,59	0,00	-2 112 557,92	41 175 128,94	0,00	18 628 937,29	10 464 829,61	116 672 416,51
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0,00	-13 877 153,20	0,00	10 649 850,74	-12 476 665,43	0,00	7 597 739,82	-9 451 905,52	-17 558 133,59
Part des réassureurs	R1720	0,00	0,00	0,00	-13 867 455,76	574 031,54	0,00	0,00	0,00	-13 293 424,22
Net	R1800	0,00	-13 877 153,20	0,00	24 517 306,50	-13 050 696,97	0,00	7 597 739,82	-9 451 905,52	-4 264 709,37
Dépenses engagées	R1900	0,00	17 785 627,14	0,00	3 789 275,45	19 200 962,99	0,00	682 415,36	551 485,92	42 009 766,86
Autres dépenses	R2500									11 224 912,76
Total des dépenses	R2600									53 234 679,62

S.22.01.22(A,G) - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

S.22.01.22.01 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et aux mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 702 928 870,46	0,00	0,00	2 552 331,74	0,00
Fonds propres de base	R0020	1 320 620 969,32	0,00	0,00	-1 784 258,44	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 320 620 969,32	0,00	0,00	-1 784 258,44	0,00
Capital de solvabilité requis	R0090	494 511 577,68	0,00	0,00	18 005,46	0,00

ANNEXES

S.23.01.22(A,G) - FONDS PROPRES

S.23.01.22.01 - FONDS PROPRES

		Total	
		C0010	Tier 1 - non restreint C0020
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers			
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00	0,00
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	51 330 272,03	51 330 272,03
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00	
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0,00	
Fonds excédentaires	R0070	36 219 302,48	36 219 302,48
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0,00	0,00
Actions de préférence	R0090	0,00	
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0,00	
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00	
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0,00	
Réserve de réconciliation	R0130	1 233 071 394,81	1 233 071 394,81
Passifs subordonnés	R0140	0,00	
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0,00	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0,00	
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0,00	0,00
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	0,00	0,00
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00	
Déductions			
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non ré- glementées exerçant des activités financières	R0230		0,00
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0,00	0,00
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0,00	0,00
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0,00	0,00
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	0,00	0,00
Total déductions	R0280	0,00	0,00
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 320 620 969,32	1 320 620 969,32
Fonds propres auxiliaires			
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0,00	
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00	
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00	
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0,00	
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00	
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00	
Fonds propres d'autres secteurs financiers			
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	0,00	0,00
Institution de retraite professionnelle	R0420	0,00	0,00
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0,00	0,00
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440		0,00
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.			
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	0,00	0,00
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	1 320 620 969,32	1 320 620 969,32
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	1 320 620 969,32	1 320 620 969,32
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	1 320 620 969,32	1 320 620 969,32
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	1 320 620 969,32	1 320 620 969,32
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	130 095 615,30	
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	1015,12%	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	1 320 620 969,32	1 320 620 969,32
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	494 511 577,68	
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	267,06%	

ANNEXES

S.23.01.22.02 - RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 320 620 969,51
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	87 549 574,51
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00
Autres fonds propres non disponibles	R0750	0,00
Réserve de réconciliation	R0760	1 233 071 394,81
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	6 123 653,87
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	19 516 307,67
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	25 639 961,54

S.25.01.22(A,G) - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

S.25.01.22.01 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	320 684 667,86	
Risque de défaut de contrepartie	R0020	47 333 745,19	
Risque de souscription vie	R0030	30 740 658,40	Simplifications - risque catastrophe vie
Risque de souscription santé	R0040	206 090 587,75	
Risque de souscription non-vie	R0050	848 353,72	
Diversification	R0060	-155 130 844,13	
Risque lié aux immobilisations corporelles	R0070	0,00	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	450 567 168,79	

ANNEXES

S.25.01.22.02 - CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	39 359 897,20
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-44 282 524,07
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-40 348,54
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	445 604 193,39
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00
Capital de solvabilité requis	R0220	494 511 577,68
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	130 095 615,30
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	48 907 384,29
<i>Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM</i>	R0510	48 907 384,29
<i>Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle</i>	R0520	0,00
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0,00
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	0,00
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	0,00
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0,00
Capital de solvabilité requis	R0570	494 511 577,68

S.25.01.22.03 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (USP)

		USP
		C0090
Risque de souscription vie	R0030	
Risque de souscription santé	R0040	
Risque de souscription non-vie	R0050	

S.32.01.22(A,G) - ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE - S.32.01.22.01 - ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe			
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/9695007T3J10TU42C14	FRANCE	Mutatis Caution	Entreprise d'assurance non-vie	société d'assurance mutuelle	mutuelle	ACPR	100,00%	100,00%	0,00%	0	Significative	100,00%	OUI		Methode 1 : consolidation intégrale
LEI/969500QC7H8VASRB4517	FRANCE	La Mutuelle Générale	Entreprise multibranches	société d'assurance mutuelle	mutuelle	ACPR	100,00%	100,00%	0,00%	0	Dominante	100,00%	OUI		Methode 1 : consolidation intégrale
LEI/969500VIOKF5X3X6OW17	FRANCE	Mutuelle Générale Union	Entreprise multibranches	société d'assurance mutuelle	mutuelle	ACPR	100,00%	100,00%	0,00%	0	Significative	100,00%	OUI		Methode 1 : consolidation intégrale
LEI/969500WSP804BKJA6598	FRANCE	MG Services	Autre	société d'assurance mutuelle	mutuelle		0	100,00%	0,00%	0	Significative	100,00%	OUI		Methode 2 : Solvabilité II
LEI/96950038Q2IC7JN597	FRANCE	LBPAS	Entreprise d'assurance non-vie	société anonyme	non mutuelle	ACPR	35,00%	35,00%	35,00%	0	Significative	35,00%	NON	01/01/16	Methode 2 : Solvabilité II
SC/FLEX C&S	FRANCE	FLEX C&S	Autre	société par actions simplifiées (SAS)	non mutuelle	DGE (Direction Générale des grandes entrées)	100,00%	100,00%	0,00%	0	Significative	100,00%	OUI		Methode 2 : Solvabilité II
SC/SC IDP	FRANCE	SC IDP	Autre	Société Civile	non mutuelle	DGE (Direction Générale des grandes entrées)	100,00%	100,00%	0,00%	0	Significative	100,00%	OUI		Methode 2 : Solvabilité II

ANNEXES

F3 / QRT La Mutuelle Générale Solo

S.02.01.02(A,S) - BILAN

S.02.01.02.01 - BILAN

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	153 697 135,15
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	11 573 163,53
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 783 162 621,92
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	0,00
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	351 228 388,50
<i>Actions</i>	R0100	0,00
Actions – cotées	R0110	0,00
Actions – non cotées	R0120	0,00
<i>Obligations</i>	R0130	1 778 997 163,22
Obligations d'État	R0140	355 341 726,63
Obligations d'entreprise	R0150	1 422 535 216,05
Titres structurés	R0160	0,00
Titres garantis	R0170	1 120 220,54
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	637 281 726,81
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0,00
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	15 655 343,39
<i>Autres investissements</i>	R0210	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	17 083 563,31
<i>Avances sur police</i>	R0240	0,00
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	17 083 563,31
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	702 951 580,09
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	203 886 293,01
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	203 886 293,01
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	499 065 287,08
Santé similaire à la vie	R0320	440 288 594,79
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	58 776 692,29
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	136 509 359,46
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	167 941 529,04
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	11 573 412,18
Autres créances (hors assurance)	R0380	15 621 512,69
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	21 562 785,10
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	17 402 520,19
Total de l'actif	R0500	4 039 079 182,66

ANNEXES

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	573 917 937,02
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	0,00
Marge de risque	R0550	0,00
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	573 917 937,02
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	555 005 014,22
Marge de risque	R0590	18 912 922,81
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 127 136 011,15
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	480 298 988,90
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	470 437 838,39
Marge de risque	R0640	9 861 150,51
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	646 837 022,24
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	624 851 836,30
Marge de risque	R0680	21 985 185,94
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	0,00
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	0,00
<i>Marge de risque</i>	R0720	0,00
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	4 185 297,30
Provisions pour retraite	R0760	15 338 656,45
Dépôts des réassureurs	R0770	627 521 284,14
Passifs d'impôts différés	R0780	153 697 135,15
Produits dérivés	R0790	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	20 680 563,02
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	450 796,78
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	36 485 606,34
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	54 639 650,66
Autres dettes (hors assurance)	R0840	117 849 492,80
Passifs subordonnés	R0850	0,00
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	0,00
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	5 422 433,98
Total du passif	R0900	2 737 324 864,79
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 301 754 317,87

ANNEXES

S.05.01.02(A,S) - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

S.05.01.02.01 - **NON-VIE** (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	838 258 858,04	66 503 369,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	904 762 227,40
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	85 888 228,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 888 228,96
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	0,00
Part des réassureurs	R0140	180 775 191,12	70 941 780,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 716 971,60
Net	R0200	743 371 895,88	-4 438 411,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	738 933 484,76
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	835 957 144,91	82 950 140,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	918 907 285,47
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	85 888 228,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 888 228,96
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	0,00
Part des réassureurs	R0240	180 794 739,26	70 941 780,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 736 519,74
Net	R0300	741 050 634,61	12 008 360,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	753 058 994,69
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	682 186 956,13	87 119 902,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	769 306 258,34
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	73 840 426,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 840 426,63
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	0,00
Part des réassureurs	R0340	150 827 869,40	44 737 524,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 565 394,27
Net	R0400	605 199 513,36	42 381 777,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	647 581 290,70
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410	4 257 167,62	52 814 831,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 071 999,30
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00	42 473 739,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 473 739,79
Net	R0500	4 257 167,62	10 341 091,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 598 259,51
Dépenses engagées	R0550	127 467 378,26	1 998 761,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 466 139,60
Autres dépenses	R1200																	28 949 900,50
Total des dépenses	R1300																	158 416 040,10

S.05.01.02.02 - **VIE** (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0,00	53 602 997,54	0,00	65 625 629,62	97 436 727,83	0,00	13 185 723,78	10 931 585,72	240 782 664,49
Part des réassureurs	R1420	0,00	0,00	0,00	26 987 300,42	25 475 355,26	0,00	0,00	0,00	52 462 655,68
Net	R1500	0,00	53 602 997,54	0,00	38 638 329,20	71 961 372,57	0,00	13 185 723,78	10 931 585,72	188 320 008,81
Primes acquises										
Brut	R1510	0,00	52 893 415,28	0,00	70 552 724,87	95 711 249,51	0,00	13 185 723,78	10 931 585,72	243 274 699,16
Part des réassureurs	R1520	0,00	0,00	0,00	26 987 300,42	25 475 355,26	0,00	0,00	0,00	52 462 655,68
Net	R1600	0,00	52 893 415,28	0,00	43 565 424,45	70 235 894,25	0,00	13 185 723,78	10 931 585,72	190 812 043,48
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0,00	48 516 078,59	0,00	43 214 015,52	52 966 598,91	0,00	18 628 937,29	10 464 829,61	173 790 459,92
Part des réassureurs	R1620	0,00	0,00	0,00	45 321 650,09	11 791 469,97	0,00	0,00	0,00	57 113 120,06
Net	R1700	0,00	48 516 078,59	0,00	-2 107 634,57	41 175 128,94	0,00	18 628 937,29	10 464 829,61	116 677 339,86
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0,00	-13 877 153,20	0,00	10 635 077,06	-12 476 665,43	0,00	7 597 739,82	-9 451 905,52	-17 572 907,27
Part des réassureurs	R1720	0,00	0,00	0,00	-13 867 455,76	574 031,54	0,00	0,00	0,00	-13 293 424,22
Net	R1800	0,00	-13 877 153,20	0,00	24 502 532,82	-13 050 696,97	0,00	7 597 739,82	-9 451 905,52	-4 279 483,05
Dépenses engagées	R1900	0,00	17 785 627,14	0,00	3 787 241,39	19 200 962,99	0,00	682 415,36	551 485,92	42 007 732,80
Autres dépenses	R2500									11 223 223,70
Total des dépenses	R2600									53 230 956,50

ANNEXES

S.05.02.01(A,S) - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

S.05.02.01.01 - PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

		Pays d'origine
		C0080
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	904 762 227,40
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	85 888 228,96
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00
Part des réassureurs	R0140	251 716 971,60
Net	R0200	738 933 484,76
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	918 907 285,47
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	85 888 228,96
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00
Part des réassureurs	R0240	251 736 519,74
Net	R0300	753 058 994,69
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	769 306 258,34
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	73 840 426,63
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00
Part des réassureurs	R0340	195 565 394,27
Net	R0400	647 581 290,70
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	57 071 999,30
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00
Part des réassureurs	R0440	42 473 739,79
Net	R0500	14 598 259,51
Dépenses engagées	R0550	129 466 139,60
Autres dépenses	R1200	
Total des dépenses	R1300	

S.05.02.01.02 - 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

Pays	R0012	FRANCE
		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie
		C0090
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	904 762 227,40
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	85 888 228,96
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00
Part des réassureurs	R0140	251 716 971,60
Net	R0200	738 933 484,76
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	918 907 285,47
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	85 888 228,96
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00
Part des réassureurs	R0240	251 736 519,74
Net	R0300	753 058 994,69
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	769 306 258,34
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	73 840 426,63
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00
Part des réassureurs	R0340	195 565 394,27
Net	R0400	647 581 290,70
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	57 071 999,30
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00
Part des réassureurs	R0440	42 473 739,79
Net	R0500	14 598 259,51
Dépenses engagées	R0550	129 466 139,60
Autres dépenses	R1200	
Total des dépenses	R1300	

ANNEXES

S.05.02.01.03 - TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0140
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	904 762 227,40
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	85 888 228,96
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00
Part des réassureurs	R0140	251 716 971,60
Net	R0200	738 933 484,76
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	918 907 285,47
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	85 888 228,96
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00
Part des réassureurs	R0240	251 736 519,74
Net	R0300	753 058 994,69
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	769 306 258,34
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	73 840 426,63
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00
Part des réassureurs	R0340	195 565 394,27
Net	R0400	647 581 290,70
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	57 071 999,30
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00
Part des réassureurs	R0440	42 473 739,79
Net	R0500	14 598 259,51
Dépenses engagées	R0550	129 466 139,60
Autres dépenses	R1200	28 949 900,50
Total des dépenses	R1300	158 416 040,10

S.05.02.01.04 - PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN VIE

		Pays d'origine
		C0220
Primes émises		
Brut	R1410	240 782 664,49
Part des réassureurs	R1420	52 462 655,68
Net	R1500	188 320 008,81
Primes acquises		
Brut	R1510	243 274 699,16
Part des réassureurs	R1520	52 462 655,68
Net	R1600	190 812 043,48
Charge des sinistres		
Brut	R1610	173 790 459,92
Part des réassureurs	R1620	57 113 120,06
Net	R1700	116 677 339,86
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	-17 572 907,27
Part des réassureurs	R1720	-13 293 424,22
Net	R1800	-4 279 483,05
Dépenses engagées	R1900	42 007 732,80
Autres dépenses	R2500	
Total des dépenses	R2600	

ANNEXES

S.05.02.01.05 - 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN VIE

Pays	R0015	FRANCE
-------------	-------	--------

		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie
		C0230
Primes émises		
Brut	R1410	240 782 664,49
Part des réassureurs	R1420	52 462 655,68
Net	R1500	188 320 008,81
Primes acquises		
Brut	R1510	243 274 699,16
Part des réassureurs	R1520	52 462 655,68
Net	R1600	190 812 043,48
Charge des sinistres		
Brut	R1610	173 790 459,92
Part des réassureurs	R1620	57 113 120,06
Net	R1700	116 677 339,86
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	-17 572 907,27
Part des réassureurs	R1720	-13 293 424,22
Net	R1800	-4 279 483,05
Dépenses engagées	R1900	42 007 732,80
Autres dépenses	R2500	
Total des dépenses	R2600	

S.05.02.01.06 - TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN VIE

		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0280
Primes émises		
Brut	R1410	240 782 664,49
Part des réassureurs	R1420	52 462 655,68
Net	R1500	188 320 008,81
Primes acquises		
Brut	R1510	243 274 699,16
Part des réassureurs	R1520	52 462 655,68
Net	R1600	190 812 043,48
Charge des sinistres		
Brut	R1610	173 790 459,92
Part des réassureurs	R1620	57 113 120,06
Net	R1700	116 677 339,86
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	-17 572 907,27
Part des réassureurs	R1720	-13 293 424,22
Net	R1800	-4 279 483,05
Dépenses engagées	R1900	42 007 732,80
Autres dépenses	R2500	11 223 223,70
Total des dépenses	R2600	53 230 956,50

ANNEXES

S.12.01.02(A,S) - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

S.12.01.02.01 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
				C0040	C0050		C0070	C0080					C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	386 939 482,71		0,00	0,00		209 743 940,19	0,00	0,00	28 168 413,41	624 851 836,30		0,00	0,00	429 120 637,28	41 317 201,11	470 437 838,39
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0,00		0,00	0,00		58 776 692,29	0,00	0,00	0,00	58 776 692,29		0,00	0,00	440 288 594,79	0,00	440 288 594,79
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0090	386 939 482,71		0,00	0,00		150 967 247,90	0,00	0,00	28 168 413,41	566 075 144,01		0,00	0,00	-11 167 957,51	41 317 201,11	30 149 243,60
Marge de risque	R0100	8 507 458,40	0,00			11 777 200,77			0,00	1 700 526,77	21 985 185,94	0,00		7 722 730,89	2 138 419,62	9 861 150,51	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Meilleure estimation	R0120	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Marge de risque	R0130	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Provisions techniques - Total	R0200	395 446 941,11	0,00			221 521 140,96			0,00	29 868 940,17	646 837 022,24	0,00		436 843 368,17	43 455 620,73	480 298 988,90	

ANNEXES

S.17.01.02(A,S) - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

S.17.01.02.01 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée														Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle			
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																			
Meilleure estimation																			
Provisions pour primes																			
Brut - total	R0060	187 598 248,64	19 211 232,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 809 480,96	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	84 621 279,04	17 760 371,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 381 650,26	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	102 976 969,60	1 450 861,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 427 830,71	
Provisions pour sinistres																			
Brut - total	R0160	99 740 453,80	248 455 079,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 195 533,25	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	15 958 481,06	85 546 161,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 504 642,75	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	83 781 972,74	162 908 917,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 690 890,50	
Total meilleure estimation - brut	R0260	287 338 702,44	267 666 311,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555 005 014,22	
Total meilleure estimation - net	R0270	186 758 942,23	164 259 778,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	351 118 721,21	
Marge de risque	R0280	7 202 975,37	11 709 947,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 912 922,81	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																			
Provisions techniques calculées comme un tout																			
Meilleure estimation																			
Marge de risque																			
Provisions techniques - Total	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions techniques - Total	R0320	294 541 677,81	279 376 259,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	573 917 937,02	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	100 579 760,10	103 306 532,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 886 293,01	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	193 961 917,71	176 069 726,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 031 644,01	

ANNEXES

S.19.01.21(A,S) - SINISTRES EN NON-VIE

S.19.01.21.01 - SINISTRES PAYÉS BRUTS (NON CUMULÉS) - ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT (VALEUR ABSOLUE)

Année d'accident/ année de souscription	Z0021	Année d'accident [AY]
--	-------	-----------------------

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											108 119,45
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	142 813,65	1 219 468,84	115 214,00	10 911,90	16 188,56	328,66	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	1 842 586,63	371 559,06	483 906,63	17 118,48	-462,62	46 289,14		
N-7	R0180	0,00	0,00	8 185 380,55	2 458 568,01	606 333,24	210 460,01	16 651,28	44 361,11			
N-6	R0190	0,00	186 692 063,58	8 957 791,89	2 826 888,33	311 831,61	295 091,49	38 461,72				
N-5	R0200	538 821 185,50	200 914 553,24	10 206 447,83	3 001 451,12	364 906,26	363 981,22					
N-4	R0210	504 319 815,12	205 099 223,73	10 740 667,33	3 834 854,89	625 842,49						
N-3	R0220	545 836 777,25	212 650 789,69	10 740 667,33	3 834 854,89	625 842,49	11 211 065,40	4 169 133,81				
N-2	R0230	540 014 896,65	213 954 337,80	14 914 297,54								
N-1	R0240	507 032 934,52	233 128 834,36									
N	R0250	603 936 057,64										

S.19.01.21.02 - SINISTRES PAYÉS BRUTS (NON CUMULÉS) - POUR L'ANNÉE EN COURS, SOMME DES ANNÉES (CUMULÉS)

Année d'accident/ année de souscription	Z0022	Année d'accident [AY]
--	-------	-----------------------

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	108 119,45	577 046,35
N-9	R0160	328,66	1 504 925,62
N-8	R0170	46 289,14	2 760 997,31
N-7	R0180	44 361,11	11 521 754,20
N-6	R0190	38 461,72	199 122 128,62
N-5	R0200	363 981,22	753 672 525,17
N-4	R0210	625 842,49	724 620 403,56
N-3	R0220	4 169 133,81	773 867 766,15
N-2	R0230	14 914 297,54	768 883 532,00
N-1	R0240	233 128 834,36	740 161 768,87
N	R0250	603 936 057,64	603 936 057,64
Total	R0260	857 375 707,13	4 580 628 905,48

ANNEXES

S.19.01.21.03 - MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES NON ACTUALISÉES - ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT (VALEUR ABSOLUE)

Année d'accident/ année de souscription	Z0023	Année d'accident [AY]
--	-------	-----------------------

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	812 804,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-7	R0180	0,00	0,00	32 437 003,51	0,00	189 081,48	628 471,57	335 966,73	0,00			
N-6	R0190	0,00	92 028 433,11	50 849 958,32	785 250,81	654 168,52	186 541,38	44 440,54				
N-5	R0200	137 093 703,32	111 393 163,13	56 750 765,87	1 218 497,45	765 845,44	115 050,32					
N-4	R0210	158 170 787,01	125 643 717,77	73 809 819,60	1 340 139,55	624 981,56						
N-3	R0220	153 308 096,61	150 703 290,97	96 250 324,84	1 640 873,91							
N-2	R0230	135 902 204,20	157 763 785,64	53 713 040,41								
N-1	R0240	121 732 403,99	81 346 339,64									
N	R0250	204 699 839,70										

S.19.01.21.04 - MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES ACTUALISÉES - POUR L'ANNÉE EN COURS, SOMME DES ANNÉES (CUMULÉS)

Année d'accident/ année de souscription	Z0024	Année d'accident [AY]
--	-------	-----------------------

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
Précédentes	R0100	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	40 623,34
N-5	R0200	111 167,13
N-4	R0210	558 124,44
N-3	R0220	1 588 587,42
N-2	R0230	52 186 511,70
N-1	R0240	79 266 675,44
N	R0250	202 963 684,61
Total	R0260	336 715 374,08

S.22.01.21(A,S) - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

S.22.01.21.01 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires				
		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 701 053 948,17	0,00	0,00	2 570 384,41	0,00
Fonds propres de base	R0020	1 301 754 317,87	0,00	0,00	-1 802 493,67	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 301 754 317,87	0,00	0,00	-1 802 493,67	0,00
Capital de solvabilité requis	R0090	490 782 461,19	0,00	0,00	19 577,79	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 301 754 317,87	0,00	0,00	-1 802 493,67	0,00
Minimum de capital requis	R0110	122 695 615,30	0,00	0,00	4 894,45	0,00

ANNEXES

S.23.01.01(A,S) - FONDS PROPRES

S.23.01.01.01 - FONDS PROPRES

		Total C0010	Tier 1 - non restreint C0020	Tier 1 - restreint C0030	Tier 2 C0040	Tier 3 C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	39 582 639,47	39 582 639,47		0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	36 219 302,48	36 219 302,48			
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	1 225 952 375,92	1 225 952 375,92			
Passifs subordonnés	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				0,00
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 301 754 317,87	1 301 754 317,87	0,00	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,00			0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00			0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0,00			0,00	0,00
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00			0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00			0,00	0,00
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 301 754 317,87	1 301 754 317,87	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 301 754 317,87	1 301 754 317,87	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 301 754 317,87	1 301 754 317,87	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 301 754 317,87	1 301 754 317,87	0,00	0,00	0,00
Capital de solvabilité requis	R0580	490 782 461,19				
Minimum de capital requis	R0600	122 695 615,30				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	265,24%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1060,96%				

S.23.01.01.02 - RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 301 754 317,87
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	75 801 941,95
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00
Réserve de réconciliation	R0760	1 225 952 375,92
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	6 121 173,38
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	19 301 139,05
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	25 422 312,43

ANNEXES

S.25.01.21(A,S) - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

S.25.01.21.01 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE

		Capital de solvabilité requis brut		Simplifications	
		C0110		C0120	
Risque de marché	R0010	369 706 917,44			
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	45 650 119,15			
Risque de souscription en vie	R0030	30 734 672,29	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque		
Risque de souscription en santé	R0040	205 955 681,82			
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,00			
Diversification	R0060	-159 210 119,60			
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	492 837 271,10			

S.25.01.21.02 - CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

		Valeur	
		C0100	
Risque opérationnel	R0130	39 341 331,08	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-41 396 140,99	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0,00	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	490 782 461,19	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00	
Capital de solvabilité requis	R0220	490 782 461,19	
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440		

ANNEXES

S.25.01.21.03 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE (USP)

		USP
		C0090
Risque de souscription vie	R0030	
Risque de souscription santé	R0040	
Risque de souscription non-vie	R0050	

S.25.01.21.04 - APPROCHE CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche basée sur le taux d'imposition moyen

S.25.01.21.05 - CALCUL DE L'AJUSTEMENT VISANT À TENIR COMPTE DE LA CAPACITÉ D'ABSORPTION DE PERTES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,00
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0,00
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0,00
LAC DT maximale	R0690	129 820 729,77

ANNEXES

S.28.02.01(A,S) - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - ACTIVITÉS D'ASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE

S.28.02.01.01 - LES TERMES DU MCR

		Les termes du MCR	
		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	71 268 632,64	0,00

S.28.02.01.02 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

		Informations générales			
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	186 758 942,33	746 386 635,85	0,00	0,00
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	164 359 778,87	69 172 463,95	0,00	0,00
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXES

S.28.02.01.03 - TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0,00	30 040 325,51

S.28.02.01.04 - TOTAL DU CAPITAL RISQUE POUR TOUS LES ENGAGEMENTS DE (RÉ)ASSURANCE VIE

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0,00		386 939 482,71	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,00		0,00	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,00		0,00	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,00		220 452 862,42	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0,00		15 848 649 341,50

S.28.02.01.05 - CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0130
MCR linéaire	R0300	101 308 958,15
Capital de solvabilité requis	R0310	490 782 461,19
Plafond du MCR	R0320	220 852 107,53
Plancher du MCR	R0330	122 695 615,30
MCR combiné	R0340	122 695 615,30
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 000,00
Minimum de capital requis	R0400	122 695 615,30

S.28.02.01.06 - CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	71 268 632,64	30 040 325,51
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	345 254 709,67	145 527 751,52
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	155 364 619,35	65 487 488,18
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	86 313 677,42	36 381 937,88
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	86 313 677,42	36 381 937,88
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 000,00	3 700 000,00
Montant notionnel du MCR	R0560	86 313 677,42	36 381 937,88

ANNEXES

F4 / QRT MG Union Solo

S.02.01.02(A,S) - BILAN

S.02.01.02.01 - BILAN

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	4 828,37
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 148 901,00
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	0,00
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	6 318,36
<i>Actions</i>	R0100	183 404,70
Actions – cotées	R0110	0,00
Actions – non cotées	R0120	183 404,70
<i>Obligations</i>	R0130	1 959 177,94
Obligations d'État	R0140	0,00
Obligations d'entreprise	R0150	1 959 177,94
Titres structurés	R0160	0,00
Titres garantis	R0170	0,00
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	0,00
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0,00
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	0,00
<i>Autres investissements</i>	R0210	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	78 436,62
<i>Avances sur police</i>	R0240	0,00
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	78 436,62
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0,00
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	0,00
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,00
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	0,00
Santé similaire à la vie	R0320	0,00
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,00
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	59 977,51
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 013 901,14
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 501 912,93
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	143,00
Total de l'actif	R0500	11 808 100,57

ANNEXES

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	103 036,48
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	0,00
Marge de risque	R0550	0,00
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	103 036,48
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	-39 785,21
Marge de risque	R0590	142 821,68
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	26 737,86
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	0,00
Marge de risque	R0640	0,00
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	26 737,86
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	11 170,51
Marge de risque	R0680	15 567,35
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	0,00
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	0,00
<i>Marge de risque</i>	R0720	0,00
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0,00
Provisions pour retraite	R0760	4 366,31
Dépôts des réassureurs	R0770	0,00
Passifs d'impôts différés	R0780	45 176,90
Produits dérivés	R0790	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0,00
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0,00
Autres dettes (hors assurance)	R0840	124 296,49
Passifs subordonnés	R0850	0,00
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	0,00
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,01
Total du passif	R0900	303 614,05
Excédent d'actif sur passif	R1000	11 504 486,52

ANNEXES

S.05.01.02(A,S) - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

S.05.01.02.01 - NON-VIE (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	546 593,38	2 804,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549 397,78
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0200	546 593,38	2 804,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549 397,78
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	596 667,86	6 061,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	602 729,15
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0300	596 667,86	6 061,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	602 729,15
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	305 358,91	-10 842,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 516,35
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0400	305 358,91	-10 842,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 516,35
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410	0,00	88 911,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 911,77
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0500	0,00	88 911,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 911,77
Dépenses engagées	R0550	13 124,10	-900,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 224,03
Autres dépenses	R1200																	4 391,57
Total des dépenses	R1300																	16 615,60

ANNEXES

S.05.01.02.02 - VIE (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0,00	0,00	0,00	5 459,94	0,00	0,00	0,00	0,00	5 459,94
Part des réassureurs	R1420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1500	0,00	0,00	0,00	5 459,94	0,00	0,00	0,00	0,00	5 459,94
Primes acquises										
Brut	R1510	0,00	0,00	0,00	12 106,08	0,00	0,00	0,00	0,00	12 106,08
Part des réassureurs	R1520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1600	0,00	0,00	0,00	12 106,08	0,00	0,00	0,00	0,00	12 106,08
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0,00	0,00	0,00	-4 923,35	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 923,35
Part des réassureurs	R1620	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1700	0,00	0,00	0,00	-4 923,35	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 923,35
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0,00	0,00	0,00	14 773,68	0,00	0,00	0,00	0,00	14 773,68
Part des réassureurs	R1720	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1800	0,00	0,00	0,00	14 773,68	0,00	0,00	0,00	0,00	14 773,68
Dépenses engagées	R1900	0,00	0,00	0,00	2 034,06	0,00	0,00	0,00	0,00	2 034,06
Autres dépenses	R2500									1 689,06
Total des dépenses	R2600									3 723,12

ANNEXES

S.05.02.01(A,S) - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

S.05.02.01.01 - PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

		Pays d'origine
		C0080
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	549 397,78
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00
Part des réassureurs	R0140	0,00
Net	R0200	549 397,78
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	602 729,15
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00
Part des réassureurs	R0240	0,00
Net	R0300	602 729,15
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	294 516,35
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00
Part des réassureurs	R0340	0,00
Net	R0400	294 516,35
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	88 911,77
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00
Net	R0500	88 911,77
Dépenses engagées	R0550	12 224,03
Autres dépenses	R1200	
Total des dépenses	R1300	

S.05.02.01.02 - 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

Pays	R0012	FRANCE
5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie		
C0090		
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	549 397,78
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00
Part des réassureurs	R0140	0,00
Net	R0200	549 397,78
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	602 729,15
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00
Part des réassureurs	R0240	0,00
Net	R0300	602 729,15
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	294 516,35
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00
Part des réassureurs	R0340	0,00
Net	R0400	294 516,35
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	88 911,77
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00
Net	R0500	88 911,77
Dépenses engagées	R0550	12 224,03
Autres dépenses	R1200	
Total des dépenses	R1300	

ANNEXES

S.05.02.01.03 - TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0140
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	549 397,78
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00
Part des réassureurs	R0140	0,00
Net	R0200	549 397,78
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	602 729,15
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00
Part des réassureurs	R0240	0,00
Net	R0300	602 729,15
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	294 516,35
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00
Part des réassureurs	R0340	0,00
Net	R0400	294 516,35
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	88 911,77
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00
Net	R0500	88 911,77
Dépenses engagées	R0550	12 224,03
Autres dépenses	R1200	4 391,57
Total des dépenses	R1300	16 615,60

S.05.02.01.04 - PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN VIE

		Pays d'origine
		C0220
Primes émises		
Brut	R1410	5 459,94
Part des réassureurs	R1420	0,00
Net	R1500	5 459,94
Primes acquises		
Brut	R1510	12 106,08
Part des réassureurs	R1520	0,00
Net	R1600	12 106,08
Charge des sinistres		
Brut	R1610	-4 923,35
Part des réassureurs	R1620	0,00
Net	R1700	-4 923,35
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	14 773,68
Part des réassureurs	R1720	0,00
Net	R1800	14 773,68
Dépenses engagées	R1900	2 034,06
Autres dépenses	R2500	
Total des dépenses	R2600	

ANNEXES

S.05.02.01.05 - 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN VIE

S.05.02.01.06 - TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN VIE

Pays	R0015	FRANCE
------	-------	--------

		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie
		C0230
Primes émises		
Brut	R1410	5 459,94
Part des réassureurs	R1420	0,00
Net	R1500	5 459,94
Primes acquises		
Brut	R1510	12 106,08
Part des réassureurs	R1520	0,00
Net	R1600	12 106,08
Charge des sinistres		
Brut	R1610	-4 923,35
Part des réassureurs	R1620	0,00
Net	R1700	-4 923,35
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	14 773,68
Part des réassureurs	R1720	0,00
Net	R1800	14 773,68
Dépenses engagées	R1900	2 034,06
Autres dépenses	R2500	
Total des dépenses	R2600	

		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0280
Primes émises		
Brut	R1410	5 459,94
Part des réassureurs	R1420	0,00
Net	R1500	5 459,94
Primes acquises		
Brut	R1510	12 106,08
Part des réassureurs	R1520	0,00
Net	R1600	12 106,08
Charge des sinistres		
Brut	R1610	-4 923,35
Part des réassureurs	R1620	0,00
Net	R1700	-4 923,35
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	14 773,68
Part des réassureurs	R1720	0,00
Net	R1800	14 773,68
Dépenses engagées	R1900	2 034,06
Autres dépenses	R2500	1 689,06
Total des dépenses	R2600	3 723,12

ANNEXES

S.12.01.02(A,S) - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

S.12.01.02.01 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)						
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0090	C0100	C0150				C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0190	C0200	C0210
				C0040	C0050		C0070	C0080											C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																							
Meilleure estimation																							
Meilleure estimation brute	R0030	0,00		0,00	0,00		11 170,51	0,00	0,00	0,00	11 170,51		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0090	0,00		0,00	0,00		11 170,51	0,00	0,00	0,00	11 170,51		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Marge de risque	R0100	0,00	0,00			15 567,35			0,00	0,00	15 567,35	0,00			0,00	0,00	0,00						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00						
Meilleure estimation	R0120	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
Marge de risque	R0130	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00						
Provisions techniques - Total	R0200	0,00	0,00			26 737,86			0,00	0,00	26 737,86	0,00			0,00	0,00	0,00						

ANNEXES

S.17.01.02(A,S) - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

S.17.01.02.01 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée															Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle				
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																				
Meilleure estimation																				
Provisions pour primes																				
Brut - total	R0060	-215 168,62	903,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-214 264,94
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-215 168,62	903,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-214 264,94
Provisions pour sinistres																				
Brut - total	R0160	84 164,96	90 314,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 479,74
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	84 164,96	90 314,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 479,74
Total meilleure estimation - brut	R0260	-131 003,66	91 218,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-39 785,21
Total meilleure estimation - net	R0270	-131 003,66	91 218,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-39 785,21
Marge de risque	R0280	54 186,09	88 635,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 821,68
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques - Total																				
Provisions techniques - Total	R0320	-76 817,57	179 854,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 036,48
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	-76 817,57	179 854,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 036,48

ANNEXES

S.19.01.21(A,S) - SINISTRES EN NON-VIE

S.19.01.21.01 - SINISTRES PAYÉS BRUTS (NON CUMULÉS) - ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT (VALEUR ABSOLUE)

Année d'accident/ année de souscription	Z0021	Année d'accident [AY]
--	-------	------------------------------

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,80	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	65,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-7	R0180	0,00	0,00	9 377,32	361,21	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-6	R0190	0,00	39 467,15	1 639,99	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-5	R0200	311 824,26	86 424,79	345,00	251,31	0,00	0,00					
N-4	R0210	249 973,95	83 707,02	1 301,87	0,00	0,00						
N-3	R0220	265 884,36	74 471,96	1 009,75	2,30							
N-2	R0230	235 968,46	76 624,95	783,31								
N-1	R0240	0,00	84 934,74									
N	R0250	114 015,81										

S.19.01.21.02 - SINISTRES PAYÉS BRUTS (NON CUMULÉS) - POUR L'ANNÉE EN COURS, SOMME DES ANNÉES (CUMULÉS)

Année d'accident/ année de souscription	Z0022	Année d'accident [AY]
--	-------	------------------------------

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	7,80
N-8	R0170	0,00	65,99
N-7	R0180	0,00	9 738,53
N-6	R0190	0,00	41 107,14
N-5	R0200	0,00	398 845,36
N-4	R0210	0,00	334 982,84
N-3	R0220	2,30	341 368,37
N-2	R0230	783,31	313 376,72
N-1	R0240	84 934,74	84 934,74
N	R0250	114 015,81	114 015,81
Total	R0260	199 736,16	1 638 443,30

ANNEXES

S.19.01.21.03 - MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES NON ACTUALISÉES - ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT (VALEUR ABSOLUE)

Année d'accident/ année de souscription	Z0023	Année d'accident [AY]
--	-------	------------------------------

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-7	R0180	0,00	0,00	10 008,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-6	R0190	0,00	2 046,64	35,92	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-5	R0200	97 254,20	837,06	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-4	R0210	117 643,79	510,20	246,60	0,00	0,00						
N-3	R0220	94 607,92	2 029,77	339,24	0,00							
N-2	R0230	205 063,95	1 698,10	332,12								
N-1	R0240	94,09	38 187,58									
N	R0250	133 344,96										

S.19.01.21.04 - MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES ACTUALISÉES - POUR L'ANNÉE EN COURS, SOMME DES ANNÉES (CUMULÉS)

Année d'accident/ année de souscription	Z0024	Année d'accident [AY]
--	-------	------------------------------

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
Précédentes	R0100	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	0,00
N-2	R0230	333,97
N-1	R0240	36 236,30
N	R0250	131 956,57
Total	R0260	168 526,85

ANNEXES

S.22.01.21(A,S) - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

S.22.01.21.01 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires				
		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	129 774,34	0,00	0,00	693,04	0,00
Fonds propres de base	R0020	11 504 486,52	0,00	0,00	-510,48	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	11 504 486,52	0,00	0,00	-510,48	0,00
Capital de solvabilité requis	R0090	1 266 651,10	0,00	0,00	143,19	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	11 504 486,52	0,00	0,00	-510,48	0,00
Minimum de capital requis	R0110	3 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

S.23.01.01(A,S) - FONDS PROPRES

S.23.01.01.01 - FONDS PROPRES

		Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	2 087 157,56	2 087 157,56		0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	0,00	0,00			
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	9 417 328,96	9 417 328,96			
Passifs subordonnés	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				0,00
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	11 504 486,52	11 504 486,52	0,00	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,00			0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00			0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0,00			0,00	0,00
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00			0,00	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00			0,00	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00			0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00			0,00	0,00
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	11 504 486,52	11 504 486,52	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	11 504 486,52	11 504 486,52	0,00	0,00	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	11 504 486,52	11 504 486,52	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	11 504 486,52	11 504 486,52	0,00	0,00	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 266 651,10				
Minimum de capital requis	R0600	3 700 000,00				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	908,26%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	310,93%				

ANNEXES

S.23.01.01.02 - RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	11 504 486,52
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 087 157,56
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00
Réserve de réconciliation	R0760	9 417 328,96
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	2 480,49
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	215 168,62
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	217 649,12

S.25.01.21(A,S) - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

S.25.01.21.01 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	687 270,74	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	865 841,00	
Risque de souscription en vie	R0030	6 790,09	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	146 206,05	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,00	
Diversification	R0060	-417 587,78	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 288 520,10	

S.25.01.21.02 - CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	36 218,83
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-17 739,30
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-40 348,54
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 266 651,10
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00
Capital de solvabilité requis	R0220	1 266 651,10
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

ANNEXES

S.25.01.21.03 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE (USP)

		USP
		C0090
Risque de souscription vie	R0030	
Risque de souscription santé	R0040	
Risque de souscription non-vie	R0050	

S.25.01.21.04 - APPROCHE CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche basée sur le taux d'imposition moyen

S.25.01.21.05 - CALCUL DE L'AJUSTEMENT VISANT À TENIR COMPTE DE LA CAPACITÉ D'ABSORPTION DE PERTES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-40 348,54
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-40 348,54
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0,00
LAC DT maximale	R0690	339 415,52

ANNEXES

S.28.02.01(A,S) - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - ACTIVITÉS D'ASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE

S.28.02.01.01 - LES TERMES DU MCR

		Les termes du MCR	
		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	37 877,88	0,00

S.28.02.01.02 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

		Informations générales			
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0,00	546 593,38	0,00	0,00
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	91 218,46	2 804,40	0,00	0,00
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXES

S.28.02.01.03 - TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0,00	1 689,89

S.28.02.01.04 - TOTAL DU CAPITAL RISQUE POUR TOUS LES ENGAGEMENTS DE (RÉ)ASSURANCE VIE

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0,00	/	0,00	/
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,00	/	0,00	/
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,00	/	0,00	/
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,00	/	11 170,51	/
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	/	0,00	/	2 079 017,47

S.28.02.01.05 - CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0130
MCR linéaire	R0300	39 567,77
Capital de solvabilité requis	R0310	1 266 651,10
Plafond du MCR	R0320	569 993,00
Plancher du MCR	R0330	316 662,78
MCR combiné	R0340	316 662,78
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000,00
Minimum de capital requis	R0400	3 700 000,00

S.28.02.01.06 - CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	37 877,88	1 689,89
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	1 212 553,93	54 097,18
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	545 649,27	24 343,73
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	303 138,48	13 524,29
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	303 138,48	13 524,29
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 000,00	3 700 000,00
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500 000,00	3 700 000,00

ANNEXES

F5 / QRT Mutaris Caution Solo

S.02.01.02(A,S) - BILAN

S.02.01.02.01 - BILAN

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	45 284,01
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 261 798,05
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	0,00
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	0,00
<i>Actions</i>	R0100	0,00
Actions – cotées	R0110	0,00
Actions – non cotées	R0120	0,00
<i>Obligations</i>	R0130	3 261 798,05
Obligations d'État	R0140	322 132,50
Obligations d'entreprise	R0150	2 939 665,55
Titres structurés	R0160	0,00
Titres garantis	R0170	0,00
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	0,00
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0,00
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	0,00
<i>Autres investissements</i>	R0210	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,00
<i>Avances sur police</i>	R0240	0,00
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	0,00
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0,00
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	0,00
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,00
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	0,00
Santé similaire à la vie	R0320	0,00
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,00
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	413,65
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 000 000,00
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 046 528,79
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,00
Total de l'actif	R0500	12 354 024,50

ANNEXES

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 726 402,24
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	1 726 402,24
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	1 391 840,07
Marge de risque	R0550	334 562,17
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	0,00
Marge de risque	R0590	0,00
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0,00
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	0,00
Marge de risque	R0640	0,00
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	0,00
Marge de risque	R0680	0,00
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	0,00
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	0,00
<i>Marge de risque</i>	R0720	0,00
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0,00
Provisions pour retraite	R0760	0,00
Dépôts des réassureurs	R0770	0,00
Passifs d'impôts différés	R0780	45 284,01
Produits dérivés	R0790	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	152,01
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0,00
Autres dettes (hors assurance)	R0840	294 528,93
Passifs subordonnés	R0850	5 000 000,00
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	0,00
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	5 000 000,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	10 086,76
Total du passif	R0900	7 076 453,95
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 277 570,55

ANNEXES

S.05.01.02(A,S) - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

S.05.01.02.01 - NON-VIE (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130												0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Part des réassureurs	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Net	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230												0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Part des réassureurs	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Net	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-300 415,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				-300 415,45
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330												0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Part des réassureurs	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Net	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-300 415,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		-300 415,45
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430												0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Dépenses engagées	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364 697,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		364 697,59
Autres dépenses	R1200																	0,00
Total des dépenses	R1300																	364 697,59

ANNEXES

S.05.01.02.02 - VIE (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R1420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes acquises										
Brut	R1510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R1520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R1620	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1700	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R1720	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses engagées	R1900	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dépenses	R2500									0,00
Total des dépenses	R2600									0,00

ANNEXES

S.05.02.01(A,S) - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

S.05.02.01.01 - PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

		Pays d'origine	
		C0080	
Primes émises			
Brut - assurance directe	R0110		0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		0,00
Part des réassureurs	R0140		0,00
Net	R0200		0,00
Primes acquises			
Brut - assurance directe	R0210		0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		0,00
Part des réassureurs	R0240		0,00
Net	R0300		0,00
Charge des sinistres			
Brut - assurance directe	R0310		-300 415,45
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		0,00
Part des réassureurs	R0340		0,00
Net	R0400		-300 415,45
Variation des autres provisions techniques			
Brut - assurance directe	R0410		0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430		0,00
Part des réassureurs	R0440		0,00
Net	R0500		0,00
Dépenses engagées	R0550		364 697,59
Autres dépenses	R1200		
Total des dépenses	R1300		

S.05.02.01.02 - 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

Pays		R0012	FRANCE
		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	
		C0090	
Primes émises			
Brut - assurance directe	R0110		0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		0,00
Part des réassureurs	R0140		0,00
Net	R0200		0,00
Primes acquises			
Brut - assurance directe	R0210		0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		0,00
Part des réassureurs	R0240		0,00
Net	R0300		0,00
Charge des sinistres			
Brut - assurance directe	R0310		-300 415,45
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		0,00
Part des réassureurs	R0340		0,00
Net	R0400		-300 415,45
Variation des autres provisions techniques			
Brut - assurance directe	R0410		0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430		0,00
Part des réassureurs	R0440		0,00
Net	R0500		0,00
Dépenses engagées	R0550		364 697,59
Autres dépenses	R1200		
Total des dépenses	R1300		

ANNEXES

S.05.02.01.03 - TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0140
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00
Part des réassureurs	R0140	0,00
Net	R0200	0,00
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00
Part des réassureurs	R0240	0,00
Net	R0300	0,00
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	-300 415,45
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00
Part des réassureurs	R0340	0,00
Net	R0400	-300 415,45
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00
Net	R0500	0,00
Dépenses engagées	R0550	364 697,59
Autres dépenses	R1200	0,00
Total des dépenses	R1300	364 697,59

S.05.02.01.04 - PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN VIE

		Pays d'origine
		C0220
Primes émises		
Brut	R1410	0,00
Part des réassureurs	R1420	0,00
Net	R1500	0,00
Primes acquises		
Brut	R1510	0,00
Part des réassureurs	R1520	0,00
Net	R1600	0,00
Charge des sinistres		
Brut	R1610	0,00
Part des réassureurs	R1620	0,00
Net	R1700	0,00
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	0,00
Part des réassureurs	R1720	0,00
Net	R1800	0,00
Dépenses engagées	R1900	0,00
Autres dépenses	R2500	
Total des dépenses	R2600	

ANNEXES

S.05.02.01.05 - 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN VIE

Pays		R0015	FRANCE
		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie	
		C0230	
Primes émises			
Brut	R1410		0,00
Part des réassureurs	R1420		0,00
Net	R1500		0,00
Primes acquises			
Brut	R1510		0,00
Part des réassureurs	R1520		0,00
Net	R1600		0,00
Charge des sinistres			
Brut	R1610		0,00
Part des réassureurs	R1620		0,00
Net	R1700		0,00
Variation des autres provisions techniques			
Brut	R1710		0,00
Part des réassureurs	R1720		0,00
Net	R1800		0,00
Dépenses engagées	R1900		0,00
Autres dépenses	R2500		
Total des dépenses	R2600		

S.05.02.01.06 - TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN VIE

		Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0280	
Primes émises			
Brut	R1410		0,00
Part des réassureurs	R1420		0,00
Net	R1500		0,00
Primes acquises			
Brut	R1510		0,00
Part des réassureurs	R1520		0,00
Net	R1600		0,00
Charge des sinistres			
Brut	R1610		0,00
Part des réassureurs	R1620		0,00
Net	R1700		0,00
Variation des autres provisions techniques			
Brut	R1710		0,00
Part des réassureurs	R1720		0,00
Net	R1800		0,00
Dépenses engagées	R1900		0,00
Autres dépenses	R2500		0,00
Total des dépenses	R2600		0,00

ANNEXES

S.17.01.02(A,S) - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

S.17.01.02.01 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée												Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170		C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																			
Meilleure estimation																			
Provisions pour primes																			
Brut - total	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour sinistres																			
Brut - total	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 840,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 840,07
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 840,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 840,07
Total meilleure estimation - brut	R0260	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 840,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 840,07
Total meilleure estimation - net	R0270	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 840,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 840,07
Marge de risque	R0280	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334 562,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334 562,17
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques - Total																			
Provisions techniques - Total	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 726 402,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 726 402,24
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 726 402,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 726 402,24

ANNEXES

S.19.01.21(A,S) - SINISTRES EN NON-VIE

S.19.01.21.01 - SINISTRES PAYÉS BRUTS (NON CUMULÉS) - ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT (VALEUR ABSOLUE)

Année d'accident/ année de souscription	Z0021	Année d'accident [AY]
--	-------	-----------------------

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											270 410,16
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-283 880,95	0,00	-18 614,09	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 367,22	0,00		
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 847,54	0,00			
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	146 298,60	0,00	0,00				
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-2	R0230	0,00	0,00	0,00								
N-1	R0240	0,00	0,00									
N	R0250	0,00										

S.19.01.21.02 - SINISTRES PAYÉS BRUTS (NON CUMULÉS) - POUR L'ANNÉE EN COURS, SOMME DES ANNÉES (CUMULÉS)

Année d'accident/ année de souscription	Z0022	Année d'accident [AY]
--	-------	-----------------------

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	270 410,16	1 399 499,67
N-9	R0160	-18 614,09	-302 495,04
N-8	R0170	0,00	21 367,22
N-7	R0180	0,00	172 847,54
N-6	R0190	0,00	146 298,60
N-5	R0200	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00
N-3	R0220	0,00	0,00
N-2	R0230	0,00	0,00
N-1	R0240	0,00	0,00
N	R0250	0,00	0,00
Total	R0260	251 796,07	1 437 517,99

ANNEXES

S.19.01.21.03 - MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES NON ACTUALISÉES - ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT (VALEUR ABSOLUE)

Année d'accident/ année de souscription	Z0023	Année d'accident [AY]
--	-------	------------------------------

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											-316 634,45
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	-169 190,19	-109 297,45	-44 714,73	207 965,36	189 994,79	161 045,44	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	-168 799,03	-376 946,78	29 130,82	247 532,13	205 923,46	170 086,99		
N-7	R0180	0,00	0,00	103 028,29	113 947,85	-38,85	219 996,88	187 032,88	33 507,03			
N-6	R0190	0,00	84 553,65	131 876,11	143 532,85	181 842,78	36 314,60	17 554,70				
N-5	R0200	-62 772,84	-212 508,02	-216 452,43	97,57	82,06	75,78					
N-4	R0210	0,00	-17 560,63	0,00	0,00	0,00						
N-3	R0220	-141 622,68	0,00	0,00	0,00							
N-2	R0230	0,00	0,00	0,00								
N-1	R0240	0,00	0,00									
N	R0250	0,00										

S.19.01.21.04 - MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES ACTUALISÉES - POUR L'ANNÉE EN COURS, SOMME DES ANNÉES (CUMULÉS)

Année d'accident/ année de souscription	Z0024	Année d'accident [AY]
--	-------	------------------------------

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
Précédentes	R0100	-165 080,64
N-9	R0160	191 152,15
N-8	R0170	204 939,54
N-7	R0180	65 043,99
N-6	R0190	43 968,17
N-5	R0200	89,96
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	0,00
N-2	R0230	0,00
N-1	R0240	0,00
N	R0250	0,00
Total	R0260	340 113,17

ANNEXES

S.23.01.01(A,S) - FONDS PROPRES

S.23.01.01.01 - FONDS PROPRES

		Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	6 581 098,00	6 581 098,00		0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	0,00	0,00			
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	-1 303 527,45	-1 303 527,45			
Passifs subordonnés	R0140	5 000 000,00		0,00	5 000 000,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				0,00
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	10 277 570,55	5 277 570,55	0,00	5 000 000,00	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,00			0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00			0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0,00			0,00	0,00
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00			0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00			0,00	0,00
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	10 277 570,55	5 277 570,55	0,00	5 000 000,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	10 277 570,55	5 277 570,55	0,00	5 000 000,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	6 215 704,94	5 277 570,55	0,00	938 134,39	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	6 017 570,55	5 277 570,55	0,00	740 000,00	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 876 268,78				
Minimum de capital requis	R0600	3 700 000,00				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	331,28%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	162,64%				

S.23.01.01.02 - RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 277 570,55
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 581 098,00
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00
Réserve de réconciliation	R0760	-1 303 527,45
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0,00
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	0,00
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,00

ANNEXES

S.25.01.21(A,S) - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

S.25.01.21.01 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	680 562,69	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	913 982,29	
Risque de souscription en vie	R0030	0,00	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	0,00	
Risque de souscription en non-vie	R0050	838 881,16	
Diversification	R0060	-598 912,56	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 834 513,57	

S.25.01.21.02 - CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	41 755,20
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0,00
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0,00
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 876 268,78
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00
Capital de solvabilité requis	R0220	1 876 268,78
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

ANNEXES

S.25.01.21.03 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE (USP)

		USP
		C0090
Risque de souscription vie	R0030	
Risque de souscription santé	R0040	
Risque de souscription non-vie	R0050	

S.25.01.21.04 - APPROCHE CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche basée sur le taux d'imposition moyen

S.25.01.21.05 - CALCUL DE L'AJUSTEMENT VISANT À TENIR COMPTE DE LA CAPACITÉ D'ABSORPTION DE PERTES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,00
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0,00
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0,00
LAC DT maximale	R0690	483 238,39

ANNEXES

**S.28.01.01(A,S) - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE VIE UNIQUEMENT
OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT OU DE RÉASSURANCE**

S.28.01.01.01 - TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE

		Les termes du MCR
		C0010
Résultat MCRNL	R0010	246 762,49

S.28.01.01.02 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

		Informations générales	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0,00	0,00
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0,00	0,00
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0,00	0,00
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0,00	0,00
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0,00	0,00
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	1 391 840,07	3 600,00
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0,00	0,00
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0,00	0,00
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,00	0,00
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,00	0,00
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0,00	0,00
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0,00	0,00
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0,00	0,00

ANNEXES

S.28.01.01.03 - TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		C0040
Résultat MCRL	R0200	0,00

S.28.01.01.04 - MONTANT TOTAL DU CAPITAL SOUS RISQUE POUR TOUS LES ENGAGEMENTS DE (RÉ)ASSURANCE VIE

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0,00	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,00	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,00	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,00	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0,00

S.28.01.01.05 - CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	246 762,49
Capital de solvabilité requis	R0310	1 876 268,78
Plafond du MCR	R0320	844 320,95
Plancher du MCR	R0330	469 067,19
MCR combiné	R0340	469 067,19
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000,00
Minimum de capital requis	R0400	3 700 000,00

F6 / Glossaire

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) :

autorité française de supervision pour les secteurs des assurances et des banques.

Besoin global de solvabilité (BGS) :

niveau de capitaux propres requis estimé dans le cadre de l'ORSA et intégrant le profil de risques identifié, l'appétence aux risques définie et les orientations stratégiques établies dans le cadre des projections.

Meilleure estimation ou Best Estimate (BE) :

valeur économique des passifs d'assurance calculée sous Solvabilité II.

Fonctions clés :

quatre fonctions clés ont été définies par la directive Solvabilité II : fonction d'audit interne, fonction actuarielle, fonction de gestion des risques, fonction de vérification de la conformité.

Ces fonctions sont considérées comme stratégiques dans la gestion des risques. Les responsables de ces fonctions doivent respecter les exigences en matière de compétence et d'honorabilité.

Fonds propres éligibles à la couverture du MCR :

correspondent à la somme des fonds propres Tier 1 et Tier 2 éligibles à la couverture du MCR. Dans ce cadre, les fonds propres Tier 1 restreint sont limités à 20 % des fonds propres Tier 1 totaux, et les fonds propres Tier 2 sont limités à 20 % du MCR. Les fonds propres Tier 3 ne sont pas autorisés en couverture du MCR.

Fonds propres éligibles à la couverture du SCR :

ils correspondent à la somme des fonds propres Tier 1, Tier 2 et Tier 3 éligibles à la couverture du SCR. Dans ce cadre, les fonds propres Tier 1 restreint sont limités à 20 % des fonds propres Tier 1 totaux, les fonds propres Tier 2 et Tier 3 sont limités à 50 % du SCR, et les fonds propres Tier 3 sont limités à 15 % du SCR.

Fonds propres Tier 1 non restreint :

ils correspondent aux fonds propres classés en Tier 1 hors dettes subordonnées, qui se calculent en additionnant le capital social, les primes d'émission, de fusion et d'apport, et la réserve de réconciliation minorée des fonds propres non-fongibles.

Fonds propres Tier 1 restreint :

ils correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 1, y compris grandfathering des dettes subordonnées perpétuelles émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité II. Le groupe La Mutuelle Générale possède un TSDI classé dans ce Tier 1 restreint.

Fonds propres Tier 2 :

ils correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 2, y compris grandfathering des dettes subordonnées datées émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité II.

Fonds propres Tier 3 :

ils correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 3, ainsi qu'aux éventuels impôts différés actifs nets classés en Tier 3.

Minimum de capital requis ou Minimum Capital Requirement (MCR) :

minimum de fonds propres de base éligibles d'un assureur, défini par la directive Solvabilité II pour la protection des assurés et des bénéficiaires. Lorsque le montant des fonds propres de base éligibles devient inférieur au MCR, l'agrément de l'assureur lui est retiré s'il n'est pas capable de ramener rapidement ce montant au niveau du MCR.

Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) :

évaluation interne à la compagnie d'assurance des risques et de la solvabilité. Ensemble des processus et des procédures permettant d'identifier, évaluer, surveiller, gérer et communiquer l'ensemble des risques d'une compagnie d'assurance, à court et long termes, ainsi que de déterminer les fonds propres nécessaires à la couverture de tous ces risques. L'ORSA est un outil d'appréciation des risques utilisé pour définir la stratégie de l'entreprise. Il se traduit entre autres par une évaluation de l'ensemble des risques de façon quantitative et qualitative. Il donne lieu à un rapport ORSA validé par le Conseil d'administration.

Quantitative Reporting Templates (QRT) :

reporting réglementaire de Solvabilité II sous forme d'états quantitatifs à destination du superviseur et/ou du public produits avec une fréquence trimestrielle.

Marge de risque ou Risk Margin (RM) :

ajustement pour risque explicite, au titre des effets de l'incertitude sur le montant et la date de sortie des flux de trésorerie. Dans l'évaluation des passifs d'assurance, la marge de risque est un montant complémentaire au Best Estimate.

Solvency Capital Requirement (SCR) ou capital de solvabilité requis :

niveau de fonds propres éligibles permettant à un assureur d'absorber des pertes significatives, et donnant une assurance raisonnable que les engagements envers les assurés et les bénéficiaires seront honorés lorsqu'ils seront dus. Le SCR est défini par la directive Solvabilité II comme la valeur à risque (« value-at-risk ») des fonds propres de base de l'assureur, avec un niveau de confiance de 99,5 % à horizon un an. LMG a opté pour un mode de calcul de son SCR selon la formule standard.

SFCR (Solvency and Financial Condition Report) :

rapport annuel sur la solvabilité et la situation financière d'une compagnie d'assurance à destination du public, prévu par la directive Solvabilité II.

Solvabilité :

capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses assurés, mais aussi à maintenir une activité pérenne et rentable.

Solvabilité II :

règles européennes garantissant la solvabilité des sociétés d'assurances. Solvabilité II a pour ambition d'adapter le niveau des capitaux propres aux risques réels auxquels elles sont exposées. Elle repose sur une directive-cadre adoptée en 2009 (directive 2009/138/CE) et sur des mesures d'application.

Taux de couverture du MCR :

se calcule en divisant les fonds propres éligibles à la couverture du MCR par le MCR. Cet indicateur permet de mesurer la solvabilité pondérée par les risques : plus le taux de couverture du MCR est élevé, plus l'assureur est en mesure d'absorber des pertes potentielles.

Taux de couverture du SCR :

se calcule en divisant les fonds propres éligibles à la couverture du SCR par le SCR. Cet indicateur permet de mesurer la solvabilité pondérée par les risques : plus le taux de couverture du SCR est élevé, plus l'assureur est en mesure d'absorber des pertes potentielles.

Valeur de marché :

valeur d'un actif sur les marchés financiers.

Volatilité :

mesure de l'ampleur des variations d'un indicateur sur une échelle de temps, par exemple le cours d'un actif financier. Elle sert par exemple de paramètre à la quantification du risque de variation du prix d'un actif financier.

